

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



1998 - N° 144

RECHERCHES
Alpes-Maritimes
et contrées limitrophes
RÉGIONALES



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Les amitiés parisiennes et artistiques des
peintres de Carpentras, XIXe-début XXe
par Sébastien PRAT

Les inondations dans la vallée de la
Siagne, un phénomène contemporain ?
par J-M CASTEX, A. DAGORNE, J-Y
OTTAVI

Brancolar, un quartier à géométrie variable,
1867-1914
par Laurent GAUCI

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

39e année

avril-juin 1998

N° 144

**LES AMITIES PARISIENNES ET
ARTISTIQUES DES PEINTRES DE
CARPENTRAS**

XIXe-début XXe

SEBASTIEN PRAT

Notre siècle a laissé peu de place au souvenir des peintres de province du XIX^{ème} siècle. Victimes de l'essor considérable des arts en France favorisés par la création d'écoles municipales de dessin et de musées en Province, ces artistes émergent de l'oubli. Leurs oeuvres accrochées aux cimaises des musées suscitent un regain d'intérêt même si leur carrière demeure ignorée. Pour la plupart, ces peintres provençaux affluent à Paris, comme l'on entame un pèlerinage, convaincus d'y trouver leur réussite professionnelle. De leurs formations et de leurs illusions, de leurs succès et de leurs échecs, naissent des relations amicales et durables avec des artistes de renom. Elles constituent également, une reconnaissance de leur talent et de leur statut d'artistes-peintres.

Pour illustrer ces amitiés nouées dans le milieu artistique de la capitale, les artistes-peintres carpentrassiens fournissent un bel exemple.

La ville de Carpentras, dont une petite école municipale de dessin est créée en 1879, peut s'enorgueillir de compter parmi ses natifs les peintres Bonaventure et Jules Laurens, Joseph Eysséric, Evariste Bernardi de Valernes et le marquis de Saint-Paulet.

• Les frères Laurens

Issus d'une famille modeste et mélomane, les frères Laurens sont indissociables de l'histoire culturelle de la ville de Carpentras, par leur action en faveur de développement de la bibliothèque Inguimbertaine, par la création et de la dotation du musée comtadin. L'aîné, Jean Joseph Bonaventure, naquit à Carpentras le 14 juillet 1801.

En 1925, au cours d'un premier séjour de quelques mois à Paris, chez son ami le peintre Vidal, il rencontre le Carpentrassien Castil-Blaze, célèbre critique littéraire au *Journal des Débats*, qui l'introduit dans les milieux culturels de la capitale.

De retour en Provence, il redoute les incertitudes d'une carrière artistique et choisit d'être commis à la recette générale de l'Hérault puis secrétaire comptable à la faculté de médecine de Montpellier. Ces revenus lui permettent alors de se consacrer à sa passion.

Artiste reconnu, il illustre en 1835 *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* par Charles Nodier, *Majorque et l'Album du P.L.M.* (Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Marseille), publie *Souvenir d'un voyage dans l'île de Majorque*. Il tient un salon où les hommes d'arts tels que Corot (dont l'un de ses maîtres fut le peintre carpentrassien Bidault) et Louis Français, de lettres tels que Saint-René Taillandier, Castil-Blaze et de sciences tel que Jean Henri Fabre, se côtoient entre deux voyages dans la capitale.

Son frère Jules Laurens découvre Paris, en 1842. Il a seize ans et déjà quatre années d'études à l'école des Beaux-arts de Montpellier. Le peintre Dauzats, ami de son frère le fait admettre pour travailler dans l'atelier de Paul Delaroche.

En 1842, Jules Laurens séjourne à Barbizon où il fait la connaissance d'Eugène Ciceri. Dès lors, ils échangent une correspondance régulière et se soutiennent pour les élections au sein des jurys du salon annuel de Paris.

Il retrouve dans la capitale Alexandre Cabanel, son ami de l'école des Beaux-arts de Montpellier.

"J'ai le bon souvenir de certains petits dîners en tête-à-tête charmant avec notre bon Pémé en l'atelier des arts que vous connaissez. Le charme du dîner consistait surtout à chacun d'avoir en face de soi un être et un coeur sympathique accompagné d'une gaieté mêlée et extrêmement illimitée, tout cela avec du pain que nous trouvions excellent"¹. Ils sont très liés au point de s'appeler par leur surnom "Pémé" pour Jules et "Tony" pour Alexandre.

L'année 1845 est décisive pour la carrière artistique des frères Laurens.

¹ Lettre d'Alexandre Cabanel à Bonaventure Laurens du 9 septembre 1848.

Bonaventure Laurens bénéficie des billets offerts par la Compagnie des chemins de fer P.L.M. depuis qu'il en a illustré l'*Album*. Il effectue un séjour à Paris, qui lui permet par un comportement plus assuré de nouer ses premières relations amicales. Au cours de visites matinales, il pénètre dans les ateliers des maîtres parisiens, entre autres celui du sculpteur Pradier dont son jeune frère Jules est l'élève à l'École nationale des beaux-arts. Il reconnaît s'être véritablement "accroché à lui, comme une sangsue"². Mais cette situation ne déplaît pas au maître qui l'invite dès le premier jour à "partager son déjeuner en puisant la soupe dans le même plat". Dans son atelier particulier au n°3 de la rue de l'Abbaye. B. Laurens contemple "les pupitres chargés d'argile plus ou moins modelée (...) les beaux modèles qui posent sur des escabeaux pour servir au maître". Après une semaine de présence assidue, le sculpteur lui offre un petit album de croquis d'une dizaine de feuilles. A la fin de l'Exposition parisienne de 1848, J. Pradier, aux prises avec une situation financière pénible, écrit³ à Bonaventure Laurens : "Comptant sur votre dévouement (...) la statue que j'ai à l'Exposition, tachez d'en faire par le ministère, don au musée de Montpellier. Et voilà, il faudrait que quelqu'un de bien placé en fit la demande au ministre pour le musée que j'appuierai et ferai appuyer ici cette demande quand je saurai qu'elle sera envoyée." Cette lettre prouve que notre peintre carpentrassien dispose d'une solide réputation en province.

Nous ne savons si ce service fut rendu, mais quatre années plus tard, J. Pradier confirme son estime à B. Laurens : "Je dis toujours, voilà, l'homme heureux qui sait et comprend les seules beautés, les seuls plaisirs, ceux qui viennent de la contemplation de la riche et toujours jeune et nouvelle nature"⁴.

L'année 1845 apporte également le succès à son frère Jules Laurens admis comme logiste dans les premiers rangs au Grand prix de Rome. L'année précédente, certain du talent du jeune Jules Laurens, Dauzats avait écrit à Bonaventure⁵ : "Mon cher Laurens je ne veux laisser partir M. Delille (porteur de la lettre) sans vous donner quelques nouvelles de votre frère qui continue à travailler avec autant d'ardeur que d'intelligence et qui va prendre, je vous en réponds, son rang parmi les artistes distingués et cela avant peu."

Puis en 1846, Jules Laurens participe à la mission⁶ scientifique officielle en Perse de Xavier Hommaire de Hell, durant trois années.

Bonaventure demeure à Paris, et rend visite en septembre 1845 à Ary Scheffer, peintre français d'origine néerlandaise : "J'ai passé hier plus de la moitié de la journée dans l'atelier d'Ary Scheffer avec qui nous nous entendons parfaitement. Cet atelier est plein de choses sublimes que le public n'a pas encore vu (...) Sa conversation est animée, pleine de sens. En résumé, c'est un artiste avec lequel je sympathise de tout mon cœur. Aussi du temps que j'ai encore à passer à Paris, j'en passerai beaucoup dans l'atelier de Scheffer"⁷.

Au plaisir partagé de converser, Jean Joseph Bonaventure conquiert toute la sympathie du maître, en jouant sur l'orgue qu'il possède dans son atelier et en chantant des chorals allemands. Avant son retour à Carpentras, Ary Scheffer lui témoigne son amitié en l'invitant à dîner : "Ary Scheffer a voulu me faire ses adieux par un splendide dîner où j'ai eu la place d'honneur à la gauche de sa chère fille Cornélie que j'ai vu si souvent placée sur le dos de la chaise sur laquelle était assis son illustre père dans l'atelier. Il y avait quatorze personnes à dîner (...). Il a été si amical envers moi, qu'au moment de le quitter, il a traversé

² Lettre de B. Laurens à sa famille du 11 octobre 1845.

³ Lettre de J. Pradier à B. Laurens du 22 avril 1848.

⁴ Lettre de J. Pradier à B. Laurens de 1852.

⁵ Lettre de Dauzats à B. Laurens, 2 juillet 1844.

⁶ Voir article : Voyage du peintre J. Laurens en Perse en 1845, dans *Recherches Régionales, Alpes-Maritimes et contrées limitrophes* n°140, avril-juin 1997, 38ème année.

⁷ Lettre de B. Laurens à sa famille, 19 septembre 1845.

tout son jardin, tête nue, avec une pluie battante, pour être avec moi aussi loin que possible et me dire adieu de départ que sur la rue⁸".

Jean Joseph Bonaventure entretient cette amitié avec le peintre jusqu'à la mort de ce dernier en 1858.

A Paris en 1845, Bonaventure fait aussi la connaissance du peintre lyonnais Hippolyte Flandrin. Au terme de deux ans d'amitié, leur relation devient presque exclusive.

Lors de la parution en 1849 du traité *Etudes théorique et pratiques sur le beau pittoresque dans les arts du dessin*, de Bonaventure Laurens, Flandrin lui envoie ses compliments⁹ : "Je suis parvenu à trouver assez de loisir pour lire votre ouvrage sur le beau pittoresque. J'en ai reçu une excellente impression et j'admire comment vous avez pu observer, analyser et formuler des vérités que presque tout le monde ignore et que la plupart des artistes qui les pratiquent ne connaissent que d'instincts et moi qui suis de ce nombre je suis tout heureux de trouver clairement exprimées et définies des choses que je n'avais jusqu'à présent que vaguement senties. Oui cet ouvrage est bien utile et il faudrait pouvoir le répandre partout."

Dès lors, à chacune de ses venues à Paris, Jean Joseph Bonaventure trouve Hippolyte Flandrin pour l'accueillir, lui offrant, une fois un exemplaire bien relié de ses peintures de saint Vincent de Paul, une autre fois un bon dîner.

Bonaventure sert d'intermédiaire pour l'envoi et la vente des tableaux de Hyppolite et surtout de Paul Flandrin, lors des expositions artistiques de Montpellier.

En 1849, sur l'insistance de Hippolyte Flandrin, Bonaventure demande à Jules Laurens, de retour de Perse, de rencontrer les frères Flandrin. Jules se rend chez eux, ses dessins de Perse sous le bras. Hippolyte confie son émerveillement et sa satisfaction¹⁰ : "Enfin, il y a trois jours, nous avons eu la joie de voir votre frère et ses admirables dessins. C'est-à-dire une partie car il ne nous a montrés qu'un carton sur trois ; mais ce premier est tellement riche que depuis ce moment, je vois nuit et jour passer devant moi toutes les magnificences de ce mystérieux orient (...). Maintenant, ce bon frère nous l'avons vu, nous le connaissons et j'espère que nous ferons bonne société¹¹."

Après le décès du peintre lyonnais, les deux frères conservent leur amitié à la famille Flandrin.

Cependant, les frères Laurens restent attachés à la province où ils habitent une grande partie de l'année : Bonaventure mène une vie de notable provincial à Montpellier, tandis que J. Laurens demeure à Carpentras, rue des Platanes. L'essor de l'art lithographique et sa participation à la mission de X. Hommaire de Hell comme iconographe lui assurent une renommée et une existence confortable d'artiste-peintre.

En 1855, les frères Laurens séjournent à Paris, où Jules loue un atelier à l'année. Recommandé par un ami commun, Castil-Blaze Bonaventure, Laurens reçoit la visite du poète Auguste Barbier. Flatté, Bonaventure Laurens montre ses dessins et joue de la musique : "A chaque morceau, il me serrait la main avec une convulsion affectueuse" raconte t-il. Ce débordement de sympathie donne lieu à de nombreuses et interminables visites du poète qui permettent au peintre de réaliser son portrait.

Dans le même temps, Jules Laurens élargit son cercle d'amis grâce aux connaissances de son frère. C'est ainsi qu'il passe des dimanches dans l'atelier de Corot à parcourir les études peintes et dessinées. Lorsque Corot s'absente, il lui laisse la clef de son

⁸ Voir note n°3.

⁹ Lettre de H. Flandrin à B. Laurens, s.d.

¹⁰ Lettre de H. Flandrin à B. Laurens, 24 janvier 1850.

¹¹ Lettre de B. Laurens à sa famille, 8 juin 1879.

atelier avec ces paroles "*Montez toujours regardez et restez en toutes aises et tant que ça vous amusera*"¹².

Mais sa rencontre avec Victor Hugo marque un tournant dans sa vie. Lorsque le peintre énumère ses amis, il marque une déférence à l'égard du littérateur : "J'ose témoigner qu'au rang de mes plus grands amis et de plus que connaissances faut-il dire, auront été Victor Hugo, Ingres, Cabanel, Hippolyte et Paul Flandrin, Gustave Doré et Henner. Toutefois doit-on croire que je ne me suis jamais permis d'adresser à certains d'entre eux le nom d'ami, au premier surtout- me paraissant un être à part, d'un génie au-dessus de l'humanité- mais il voulait bien m'appeler le sien"¹³.

Jules Laurens apprécie l'oeuvre de Victor Hugo. Au cours de son voyage en Perse, le jeune peintre recouvre les pages de ses carnets de route de morceaux choisis des *Châtiments*, des *Contemplations*, des *Travailleurs de la mer*. Aussi en 1855, inconscient des risques encourus, il décide de rendre visite à l'écrivain, en exil sur l'île de Jersey. A la porte de sa maison, une servante le toise avec une méfiance de rigueur : "C'est avec une pantomime de réticence qu'elle prit ma carte, sur laquelle, par une idée spontanée j'ajoutai à artiste-peintre, "retour d'Ispahan" -indication sinon recommandation au moins plus rare que bien d'autres et d'une particularité de quelque valeur à coup sûr auprès de l'auteur des *Orientales*"¹⁴.

D'un pas ferme, Victor Hugo vient à sa rencontre et l'accueille avec un air suspicieux. Mais séduit par ses esquisses d'Orient et de Normandie, il lui accorde sa confiance et l'invite à demeurer quelques jours en sa compagnie. Comblé, Jules Laurens partage les dîners et les veillées de la famille Hugo, tous autour de la même table à jouer au steeple-chase. Lorsque le proscrit sort une heure ou deux pour aller présider quelques réunions, il tient compagnie à son épouse.

A son départ, Victor Hugo lui offre un lavis à l'encre de Chine sur lequel, au second plan d'une lagune à marée basse, se devine à peine la silhouette d'un navire sur le flanc. Il y inscrit ces mots : "Gardez amicalement cela en image de ma destinée actuelle, ainsi échouée dans l'abandon et la solitude"¹⁵.

De retour à Paris, le peintre continue d'entretenir des relations avec le proscrit, qui lui envoie des lettres postées de l'étranger pour qu'elles aient une chance de lui parvenir. Certaines contiennent des lettres de l'écrivain, à poster de France, à l'attention de destinataires qu'il ne connaît pas. Dans ses carnets, Jules Laurens recopie trois de ces lettres que Victor Hugo lui fait parvenir en 1855 et 1856. Dans l'une d'elle, à la disparition d'une femme que l'écrivain affectionnait, il lui adresse ces mots : "Comme vous, et ce rapprochement me vient du coeur, elle m'est venue me voir dans ma solitude. Elle avait comme vous le goût des vaincus. Ce sont là les grandes noblesses et les grandes raretés de l'âme"¹⁶.

Des ventes aux enchères publiques ont révélé d'autres lettres de Victor Hugo datées de 1868 et de 1872, contenant des éloges du peintre carpentassien.

A son retour d'exil, Victor Hugo continue de fréquenter Jules Laurens, et le convie souvent à sa table. Lors de ces repas, le peintre côtoie Noël Parfait, Jules Simon, Ernst...

"Nous passions, écrit-il à l'un de ses amis"¹⁷, ces derniers temps plus d'une soirée en tête à tête. (...) Quelle causerie (où je m'en tenais naturellement le plus possible à la réplique) Quel homme ; il faudrait tant en écrire et en décrire."

¹² J. Laurens, *La Légende des ateliers*, Capentras, J. Brun, 1901, page 279.

¹³ J. Laurens, *La Légende des ateliers*, Capentras, J. Brun, 1901, page 456.

¹⁴ J. Laurens, *La Légende des ateliers*, Capentras, J. Brun, 1901, page 667.

¹⁵ *Idem*, page 696. Voir aussi Georges P., dessins de Victor Hugo dans les collections publiques Françaises, dans *La Revue du Louvre et des Musées de France*, 21ème année, 1971, n°4-5, page 258.

¹⁶ Carnet n°5 de J. Laurens, fol.44, lettre recopiée de V.Hugo à J. Laurens du 3 juillet 1855 de Jersey

¹⁷ Lettre de J. Laurens à Antoine Eysséric (père de Joseph Eysséric) du 3 janvier 1874

A la fin de sa vie, Jules Laurens intitule ses mémoires "*La légende des ateliers*", auquel il consacre son dernier chapitre, en hommage à l'auteur du livre "*La légende des siècles*".

Son succès artistique et son élection au sein du jury du salon annuel lui donnent l'opportunité de côtoyer des peintres célèbres : C. de Tournemine, conservateur du musée du Luxembourg (dont il illustre par des lithographies le recueil de ses voyages), qui le présente à Honoré Daumier, Isabey et Harding, amis de son frère.

Avec les peintres, J.J. Bellel, J.Henner, G.Doré, Jules Laurens collabore à des ouvrages en lithographiant leur oeuvres et partage les joies de la vie parisienne, aux salons ou dans les cafés de la "Petite chaise" ou de "La Petite vache". Chaque mardi, il reçoit à son domicile une petite société composée de peintres musiciens poètes, sculpteurs, architectes, dont certains viennent accompagnés de leur épouse. Parmi ses amis fidèles J. Didier dont il garde l'image d'un compagnon de séjours dans le Midi, dans le Nord et sur le Rhin, le critique d'art Durand-Gréville qui s'interroge dans une¹⁸ des nombreuses lettres adressées à Jules Laurens : "Croyez-vous que l'on puisse sérieusement dire son opinion ou plutôt avoir une opinion indépendante sur les gens que l'on côtoie, que l'on invite ou qui vous invitent à dîner ?"

Le peintre définit remarquablement sa relation avec le critique d'art : "Durand a pour moi les charmes particuliers d'une connaissance de la première heure, d'un ami définitif de la seconde et d'un coreligionnaire d'art et correspondant de jusque, j'espère, à la dernière¹⁹."

Ce microcosme artistique échange des nouvelles des uns aux autres. Souvent membres du jury au salon, ils échangent leurs recommandations par l'intermédiaire de petits mots, au sujet de leurs protégés. Ils passent des journées ensemble, discutant dans le coin d'un de leurs ateliers et "se rappelle (nt) les bonnes parties jadis au théâtre du Palais-Royal après un repas de Lucullus à 32 sous par tête²⁰..."

Et puis les années passent et les lettres se font plus émouvantes à mesure que se profile, la mort de l'artiste avant celle de l'homme, le jour où il pose ses pinces. Le peintre J.J. Bellel demande en mars 1882 à J. Laurens de venir voir la grande toile qu'il termine : "Je ne la vois plus et j'ai besoin d'un coup d'oeil ami pour me dire franchement ce qu'elle vaut réellement et je compte sur votre franchise et votre vraie et sincère amitié pour me renseigner²¹."

Dix ans plus tard, au terme d'une correspondance soutenue avec Jules Laurens (102 lettres de 1889 à 1893), J. Henner sent à son tour venir la mort. Il se tourne alors vers son ami et lui confie²² : "Je ne vois plus clair, je ne vois plus ce que je fais." Dans ses mémoires le peintre carpentrassien évoque cette fidélité en ces termes : "je connais Henner depuis cinquante ans en chiffres ronds, pendant lesquels nous n'avons cessé de nous fréquemment voir ou écrire²³. Les belles carrières parisiennes s'honorent de sincères amitiés.

• Joseph Eysséric

Comme son maître Jules Laurens, le peintre-géographe Joseph Eysséric effectue son premier voyage à Paris en 1876, à l'âge de seize ans, en compagnie de son oncle Gustave. Issu d'un milieu cultivé et aisé, il tient de cet oncle ancien marin reconverti en riche industriel-

¹⁸ Lettre de Durand-Gréville à J. Laurens, 19 janvier 1890.

¹⁹ J. Laurens, *La Légende des ateliers*, Carpentras, J. Brun, 1901, page 46.

²⁰ Lettre de J. Bellel à J. Laurens, 18 janvier 1897.

²¹ Lettre de J.J. Bellel à J. Laurens, 6 mars 1882.

²² Lettre de J. Henner à J. Laurens, avril 1892.

²³ J. Laurens, *La Légende des ateliers*, Carpentras, J. Brun, 1901, page 458.

inventeur du berlingot, sa passion pour les voyages. Joseph Eysséric parcourt l'Europe, les Etats-Unis, accomplissant un tour du monde sur les cinq continents en 1894-95 et une exploration de la Côte d'Ivoire en 1897 entravée par une captivité dans un village Gouros. A son retour, il loue un atelier dans la capitale. Cela satisfait pleinement son père, qui dans une lettre du 13 mars 1901 l'encourage à s'intégrer dans le milieu artistique : "Tu pourras maintenant t'occuper presque exclusivement de faire connaissance avec le plus d'artistes possible, grâce aux nombreuses relations de notre ami Jules".

Dès les années 1880, Jules Laurens, comme son frère l'avait fait pour lui, introduit son élève J. Eysséric auprès de ses amis de "*La petite Vache*" lui facilitant son entrée dans la vie parisienne. "Mais vertuchoux ! Pourquoi est-il si timide ?" dira l'un d'eux²⁴.

Pour élargir ses connaissances, Joseph Eysséric fréquente à Paris quelques peintres avignonnais élèves de J. Laurens, P. Saïn, R. Devillario, Bénoni-Auran. Benoni-Auran semble être à l'origine de la rencontre entre le peintre carpentrassien et Henri Matisse. En effet, lorsqu'il se rend à l'atelier de Matisse le dimanche 12 février 1898, il a déjà été présenté au maître.

Cette rencontre précède une trentaine d'autres jusqu'en 1929, date à laquelle Joseph Eysséric se retire à Carpentras pour y finir ses jours. Le 8 avril 1902, le peintre carpentrassien organise une soirée à son atelier parisien. Les peintres avignonnais R. Devillario, Bénoni-Auran, Gaudibert, retrouvent Sergent et Matisse. Le Champagne et les jeux de piano à quatre mains agrémentent la soirée.

Joseph Eysséric et Henri Matisse se retrouvent aussi aux réunions de l'Association des peintres paysagistes au café de la Rotonde le 5 mai, à la Grenouillère le 2 juin 1920 et rentrent ensemble à pied.

En possession d'autres documents, cette relation amicale d'une trentaine d'années reste à découvrir plus amplement.

C'est également le cas de son amitié avec Edgar Degas, pour laquelle nous avons cette fois un peu plus d'informations. Mais, le fait que cet artiste se soit lié à plusieurs peintres carpentrassiens, nous permet d'aborder cette relation à part.

• Degas et les peintres carpentrassiens

Si des écrits existent sur l'amitié entre Evariste Bernardi, vicomte de Valernes, et Edgar Degas, tous ont occulté le fait que cette relation a rapproché le maître des autres artistes carpentrassiens, Joseph Eysséric et Paul Gauteri marquis de Saint-Paulet.

Evariste de Valernes, né à Avignon en 1817, vit en grande partie à Carpentras, où il meurt en 1896. Possédant un petit château et un domaine terrien important dans le Comtat Venaissin, le jeune homme se consacre à une carrière artistique. Après son mariage en 1839, il séjourne à Paris. Il travaille alors deux années dans l'atelier de Delacroix.

Dans les années 1840-1845, au cours de séances de copie de grands maîtres au musée du Louvre ou de Lyon (les avis divergent), l'artiste vauclusien fait la connaissance du jeune Edgar Degas. Leur amitié débute véritablement vers 1855, lorsque le 21 août Degas se rend au domicile de "M. Valernes au 18, rue de Seine", visite qu'il note dans son carnet²⁵.

La peinture romantique pratiquée par de Valernes évolue vers le réalisme, sous l'influence de Edgar Degas qui le conseille avec une certaine exigence, regrettée plus tard : "Ici, je viens vous demander pardon (...) d'avoir été au cours de nos longs rapports d'art, ou

²⁴ Lettre de C. Toepffer à J. Laurens, 18 décembre 1894.

²⁵ Paris, Bibliothèque Nationale : cabinet des estampes, Dc. 327.d. réserve 4°; carnet n°3 de Degas, mardi 21 août 1855.

d'avoir semblé être dur avec vous²⁶". En 1865 et 1868, Degas exécute deux portraits de son ami, l'un tête nue et l'autre en chapeau haut de forme assis au côté de l'artiste (en autoportrait) actuellement au musée du Louvre (pour la préparation de ces tableaux, Théodore Reff pense discerner dans le carnet n°3 de Degas, une esquisse d'homme de profil de gauche ressemblant à De Valernes).

Les années parisiennes d'Evariste de Valernes sont synonymes de misère, bien qu'il obtienne une commande²⁷ de tableaux religieux durant les années 1862, 1863, 1865, 1868, pour trois églises du Gers et une de Dordogne. En 1863, il reçoit une commande du duc de Luynes pour "*un Christ en croix*". Le tableau est d'une composition si hasardeuse qu'il est refusé au salon. Devant son insuccès aux expositions et face à la critique, de Valernes se laisse influencer par Edgar Degas et reconsidère ses cadrages, ses tons, tout en gardant ses fonds bordeaux. En 1868, il expose au salon "*La convalescente*", inspiré sensiblement des tons (bleu et jaune), du cadrage et de la disposition des personnages, du tableau "*La famille Bellelli*" de Degas. Mais, l'accueil déchaîné de la critique et la mort de sa femme l'éloignent pour toujours du "système" parisien des Beaux-arts. Bien que dans une dernière quête picturale il abandonne ses sujets religieux pour représenter des fleuristes et peindre au côté de son ami Degas, les modèles de danseuses présentes dans l'atelier, il ne soumettra plus ses tableaux au suffrage d'un jury.

Il sympathise avec le jeune marquis de Saint-Paulet, natif de Carpentras, venu lui aussi à Paris et qui occupera la fonction de vice-président de la Société des artistes indépendants en 1905. Découragé, de Valernes s'installe à Carpentras, dans une maison de la rue Sadolet appartenant au peintre Joseph Eysséric.

Grâce aux fréquents voyages du marquis de Saint-Paulet dans la ville comtadine, Degas s'enquiert auprès de lui de la santé morale de son ami.

De Valernes y mène une existence modeste grâce à une commande de la bibliothèque pour un portrait du docteur Barjavel et aux subsides familiaux; Il ne fera jamais état de cette pension, privilégiant l'image de "l'artiste abandonné et rejeté par les siens". C'est également une manière de se convaincre d'avoir atteint son idéal d'artiste-peintre à part entière. N'appelle-il pas Edgard Degas son "très cher ami et collègue" ?

Loin d'éprouver un quelconque désintéret pour son ami, Degas poursuit avec lui une correspondance régulière, toute à leur amitié sincère et tendre, le saluant d'un "je vous embrasse bien affectueusement". Le marquis de Saint-Paulet prend une place importante dans l'amitié entre les deux hommes. A Degas qu'il rencontre souvent et à de Valernes qu'il retrouve à chacun de ses retours à Carpentras, il donne des nouvelles de l'un et de l'autre : "Votre ami M. le marquis de Saint-Paulet est venu, il y après d'un mois me voir et me parler longuement de vous. J'irai un mercredi (son jour) lui rendre sa visite²⁸". Degas confie son ami aux bons soins du marquis : "Le beau temps va venir enfin, vous allez vous refaire un peu, sortir au bras de M. de Saint-Paulet, quitter un peu votre grotte²⁹". Depuis 1884, de Valernes est atteint de névralgie cérébrale, responsable d'une lente paralysie de la main droite en particulier. Degas devine que son ami va bientôt le quitter et lui écrit : "Quand le moment viendra, rappelez-vous de me le faire savoir afin que j'aie vous tenir compagnie³⁰". L'été, lorsqu'il lui rend visite à Carpentras, il insiste pour qu' Evariste de Valernes accepte de

²⁶ M. Guérin, *Lettres Degas*, Paris, Grasset, 1945, 3ème édition, page 178 : CL VII, lettre de Degas à De Valernes, 26 octobre (1890)

²⁷ Paris, Archives Nationales F21 186 : Commandes et acquisitions d'oeuvres d'art.

²⁸ M. Guérin, *Lettres Degas*, Paris, Grasset, 1945, 3ème édition, page 183, CL IX lettre de Degas à de Valernes, 6 juillet 1891.

²⁹ M. Guérin, *Lettres Degas*, Paris, Grasset, 1945, 3ème édition, page 176, CL VI lettre de Degas à de Valernes, dimanche sans date (1890).

³⁰ Lettre de Degas à Valernes du 26 octobre 1890.

séjourner quelque temps à Paris, lui assurant de trouver "un pied à terre chez votre vieil ami, vous le savez bien". Mais, rien n'y fait, et sans avoir revu Paris, de Valernes s'éteint le 5 mars 1896 à Carpentras. Averti, Degas se rend aussitôt à son chevet : "Avant-hier, brusquement il est parti pour Carpentras à la nouvelle de la mort de M. de Valernes. Je ne l'ai pas vu et j'ignore quand il reviendra"³¹.

Degas fut le seul et unique ami d'Evariste de Valernes, le seul auquel il faisait une confiance illimitée. Ainsi, à l'occasion de sa venue à Carpentras en janvier 1891, de Valernes modifie son testament pour lui confier le soin de veiller aux intérêts de sa succession : "J'ai pensé que les conseils de mon ami Degas pouvaient servir à faire un choix dans mon atelier parmi mes tableaux, dessins, aquarelles, lithographies de Delacroix et autres qui ne serait peut-être pas sans profit pour la famille du Laurent d'Oiselay et M. Emile Avon mes légataires particuliers". Par crainte que son legs au musée de Carpentras ne soit pas accepté contre la somme de 7000 francs, il propose qu'après son décès et "l'arrivée de mon cher Degas à Carpentras une vente sera faite de ces travaux (...) et je conserve le ferme espoir que les intérêts de mes héritiers seront sauvegardés surtout si mon ami Degas vient m'appuyer de son autorité dans le monde des arts à Paris"³².

Degas a vraisemblablement fait la connaissance d'un troisième peintre carpentrassien, Joseph Eysséric, peut-être lors d'une visite estivale vers 1890, ou chez Evariste de Valernes, dont il est le propriétaire du logement et le témoin testamentaire.

Joseph Eysséric et Edgar Degas se fréquentent à Paris après 1890 et jusqu'en 1907.

Dès 1897, il déjeune à l'appartement de Degas lequel l'emmène ensuite visiter son exposition. Au cours d'un autre dîner, il fait la connaissance du frère d'Edgar. Peu à peu, il pénètre le cercle familial de Degas.

Toujours est-il qu'au cours d'un dîner le 26 mars 1902, Degas présente sa nièce à Joseph Eysséric. L'ambiance est chaleureuse et gaie. On n'en oublie pas pour autant la politique des Beaux-arts en France, son budget et son enseignement. Degas prône l'étude du modèle vivant et celle de la nature en dernière.

Admiratif du maître, Joseph Eysséric se rend souvent à son atelier et l'observe dans l'exercice de son art. En mars 1909, il assiste au modelage des statuettes de nues et de danseuses. Joseph Eysséric se rend souvent à son atelier et l'observe dans l'exercice de son art. En mars 1909, il assiste au modelage des statuettes de nues et de danseuses.

"Avant hier, j'ai enfin vu Degas chez lequel j'étais allé déjà deux fois sans avoir la chance de le rencontrer. Le maître était en train de modeler une statuette (danseuse nue) ; on s'adonne à la sculpture pour ménager sa vue qui s'en va de plus en plus ! Dans l'atelier, il y a aussi quatre ou cinq statuettes, en terre glaise ou en "pastilline" à divers états d'achèvement, avec des recherches de mouvements divers, très intéressantes"³³.

Pendant ces visites, J. Eysséric note avec soin les propos de l'artiste. A un dîner en tête à tête le 31 janvier 1907, Degas affirme³⁴ au peintre carpentrassien que "le dessin n'est pas une science exacte, c'est une manière de penser ... le dessin n'est pas la forme. C'est une manière de la voir (ou de l'exprimer). Manière personnelle..." Et puis, il développe sa perception de l'instruction, source à ses yeux, de "déclassement", "d'avertissement" ? Au contraire, il souhaite que les paysagistes débutants apprennent leur art "d'après nature". Il entame même une comparaison entre anciens et modernes : "Portraits de peintres anciens :

³¹ H. Loyrette, *Degas*, Paris, Fayard, 1991, Lettre d'Albert Bartholomé à Paul Lafond, 7 mars 1896.

³² Annexe du testament d' E. de Valernes, 10 janvier 1891.

³³ Lettre de J. Eysséric à J. Belleudy (écrivain d'art, préfet honoraire et trésorier-payeur général à Chartres), 2 avril 1909. Ces statuettes sont visibles au Musée d'Orsay, R.F. 2077 à 2099.

³⁴ Carnet de J. Eysseric n°47, fol. 32.

petite palette indique la méthode employée pour peindre ; par la débauche de couleurs au hasard... Depuis David on ne sait plus le métier de peindre ... au hasard ; on est "sincère"..."

Cette amitié amène Joseph Eysséric à recevoir les griefs de son maître Jules Laurens : "Pourquoi les Degas et consorts qui n'exposent pas boudent-ils ainsi le grand public et n'ont-ils affaire qu'aux marchands ? C'est de la dignité... au rebours³⁵".

Le monde change, le "système" des Beaux-arts aussi.

La présentation des relations parisiennes des peintres provençaux n'est pas exhaustive. Les amitiés nouées ne se limitent pas au monde pictural. Bonaventure Laurens par sa passion pour la musique se lie avec les plus grands musiciens de son temps, Stephen Heller, Schumann, Mendelssohn, Listz... Jules Laurens fréquente Adolphe Thiers durant les années où il n'est pas en charge du pays, l'amitié de Joseph Eysséric avec Eugène Garcin, ministre de la Justice, facilite ses démarches de voyage. Le peintre emmènera son neveu lors de son tour du monde.

Certes, leur vie est riche en événements, mais ils doivent leurs amitiés aux arts et à la fascination que procure le talent. Tolstoï n'a-t-il pas écrit que "les artistes, sont une caste privilégiée comme les prêtres".

³⁵ Lettre de J. Laurens à J. Eysséric, 13 mars 1901.

**LES INONDATIONS DANS LA
VALLÉE DE LA SIAGNE,
UN PHÉNOMÈNE
CONTEMPORAIN ?**

**J.-M. CASTEX, A. DAGORNE,
J.-Y. OTTAVI**

L'artificialisation du littoral entraîne une rétraction de l'espace libre et des espaces à risque sont occupés. Or, de graves inondations ont touché le département des Alpes-Maritimes ces dernières années. En débordant de leur lit, le Var, la Siagne, le Loup ont causé beaucoup de dégâts aux réseaux routier, ferré ainsi qu'aux implantations humaines (zone d'habitat, zones artisanales ou industrielles, etc). Au moment où l'Etat lance la mise en route des plans de prévention des risques prévisibles, il est apparu intéressant de se rafraîchir la mémoire à la lumière du passé afin de savoir si l'inondation est uniquement un phénomène contemporain. L'application porte sur la vallée de la Siagne. Cette ancienne ria pliocène, installée dans un fossé tectonique dominé par le massif du Tanneron a progressivement laissé la place à une plaine alluviale. Prospère au Moyen-Age (même par la riziculture), insalubre et désertée ensuite jusqu'au début du XIXe siècle, la basse plaine de la Siagne est marquée aujourd'hui par l'importance des activités agricoles mais aussi par l'existence de zones d'activités artisanales et/ou industrielles. En bordure de la mer, les transformations du rivage sont liées au tourisme : remblais, ports de plaisance, aménagement de golfs. C'est l'histoire récente de cette région qui est évoquée au regard de la gravité des récentes inondations et dans une perspective de meilleure évaluation du risque. ¹

• La problématique

C'est un lieu commun de parler de l'artificialisation du littoral de la Côte d'Azur où le phénomène de littoralisation est très accentué comme le montre l'image-satellite de la région. Les espaces libres étant de plus en plus réduits, des espaces à risque font l'objet d'emprises à des fins commerciales, artisanales ou autres. La survenue récente de quelques inondations rappelle à l'homme qu'il doit apprendre à composer avec le risque ; encore faut-il que le risque soit connu.

Ainsi, le 26 juin 1994, de forts abats d'eau tombent en amont de la commune d'Auribeau-sur-Siagne entraînant l'inondation des points les plus bas de la vallée. 270 déclarations de sinistre émanent des particuliers : glissements de terrain, ravinements, érosion de berges, maisons inondées (après création d'embâcles), revêtement de routes détruits, ponts privés coupés, 450 voitures emportées ; les quartiers les plus touchés sont le vallon de l'Auriol, les quartiers de Pierrenchon, du Bayle et du Moulin Vieux, des Condamines et du Carel. A l'aval de la Frayère d'Auribeau entrée en crue, le lit de la Siagne a doublé sa surface et le niveau s'est élevé de 4 m. Le seul coût des interventions de l'Office National des Forêts s'élève à 463 200 F.

Le 5 novembre 1994, le niveau des eaux du Var s'élève de 1,5 à 4,3 m avec débordements à partir de 3m atteignant un débit de pointe de 3000 m³/s. ; le bilan est lourd ; des routes coupées, des ponts emportés, la voie ferrée de Digne coupée en plusieurs endroits, des seuils ruinés, le centre administratif départemental, le marché d'intérêt national, l'aéroport, les sous-sols etc. inondés. Coût : 1 milliard de francs pour une crue dont la durée de retour semble inférieure à 100 ans.

Le 12 janvier 1996, un important épisode pluvieux survenant sur un sol saturé (240 mm en trois jours sur le pays grassois dont environ 149mm le 11 janvier à Grasse et 161mm à Saint-Vallier-de-Thiery le même jour) entraîne un accroissement des phénomènes de ruissellement et l'inondation d'une grande partie de la vallée de la Siagne en aval d'Auribeau. Bilan des inondations : le CD 109 (Mandelieu-Pegomas) coupé à la hauteur du Gavelier, l'échangeur de Mandelieu-ouest et l'aéroport de Cannes-Mandelieu fermés, le niveau de la Siagne s'étant élevé de 1,20 m ; le camping de l'Argentière, la zone industrielle et des maisons particulières ont été inondés nécessitant des évacuations. Le pont de Pegomas présente des fissures. Les dégâts sont estimés à 10 millions de francs dont 6 pour la voirie départementale.

¹ Cette communication du laboratoire d'analyse spatiale de l'université de Nice-Sophia-Antipolis a été présentée en octobre 1996 à Nice au congrès du comité des travaux historiques et scientifiques (section géographie, thème : l'artificialisation du littoral) ; l'article paraîtra dans les *Actes du congrès*, éditions du CTHS. Nous remercions le CTHS d'en avoir autorisé la publication dans *Recherches Régionales*, Nice.

L'énumération est volontairement limitée mais en 5 ans, c'est à 25 milliards de francs que l'on évalue les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles en France.

Ces trois catastrophes naturelles survenues à quelques mois d'intervalle posent le problème de l'occupation des espaces à risque et de la connaissance de l'histoire des inondations dans le secteur littoral azuréen (incluant au sens strict, les communes à façade littorale ou, au sens large, les communes situées à l'intérieur des trois schémas directeurs). Est-ce un phénomène uniquement contemporain ou ces basses plaines ont-elles connu par le passé des épisodes semblables ? La réflexion ici porte uniquement sur la basse vallée de la Siagne, en gros au sud du pont de Pegomas. Sur un fond simplifié de la carte IGN à 1 : 25 000 (édition 1992, feuille 3643 Est Cannes-Grasse), est porté approximativement le champ d'inondation tel qu'il a pu être reconstitué d'après les coupures de presse, les indications des riverains et les données des mairies de Mandelieu-la Napoule et de Pegomas (Fig. 1). La planche photographique 1 montre l'état des lieux après l'inondation (avec des morceaux de plastique accrochés aux branches des arbres qui balisent le niveau atteint par les eaux) et la nécessité de programmer des travaux de nettoyage. Environ 60 ateliers ou industries ont été sinistrés dont une trentaine à la zone industrielle des Tourrades et 6 à Mandelieu 2000, une vingtaine dans la zone industrielle des Mimosas. 95 % des entreprises du parc d'activités de la Siagne étaient sinistrées. En février 1996, les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de la Roquette-sur-Siagne, de Pegomas et de Mandelieu-la Napoule (la Napoule est rattachée à Mandelieu depuis 1836) étaient classées « en catastrophe naturelle ».

• La basse vallée de la Siagne, une ancienne ria pliocène

La plaine alluviale triangulaire s'étend sur une largeur de 750 m au nord et atteint 3 500 m près de la mer (Fig. 2 et photo. 2). Celle-ci est dominée à l'ouest par le massif gneissique de Tanneron (426 m au Grand-Duc) dont elle longe le pied du nord-ouest au sud-est puis grossièrement du nord au sud, à la sortie de la commune de Pegomas. A l'est, une bordure moins élevée est faite de collines qui témoignent d'un remblaiement argileux pliocène (altitude maximum de 60 m) ou de la présence du socle (altitude 180 m) ou de sa couverture triasique (altitudes comprises entre 100 et 130 m). Elle occupe une dépression creusée au Pontien (Bonifay E, Ginsburg L., 1970), ria pliocène remblayée ensuite du Quaternaire ancien à l'époque actuelle. El Hamwi (1990) a pu prouver une migration du paléotalweg d'est en ouest, creusé au Pontien à - 375 m, au Würm à - 175 m (à l'aval de la RN 7), le cours actuel étant le plus occidental. Le dernier surcreusement fluvial (Würmien) a été suivi d'un remblaiement d'argiles vaseuses à l'aval, de sédiments gravelo-sableux à l'amont, l'ensemble étant surmonté d'un niveau superficiel gravelo-sableux à passages argileux de 10 à 20 m d'épaisseur. Les hautes terrasses d'alluvions anciennes (pré-würmiennes, à 74 m au dessus de Minelle) attestent d'une importante sédimentation torrentielle sur le flanc sud du Tanneron. Sur le flanc est de ce dernier, les sommets des affleurements pliocènes ont été modelés en glacis dont des fragments sont isolés par de larges vallons à fond plat, remblayés d'alluvions récentes (vallon de Salomon à la Fènerie) au débouché des vallons fortement encaissés en V dans le massif. Ces ruisseaux alluvionnent encore beaucoup et sont prolongés par des cônes de déjection (la Fènerie), parfois très aplatis (le Cottage). Les collines pliocènes de la rive gauche présentent également des versants et des vallons où dominent les espaces plans, régularisés encore par le façonnement en champs aménagés ou en terrasses de culture. Ces formes emboîtées, planes et faiblement inclinées, favorisent l'écoulement laminaire de l'eau lors des orages. Le contact entre la plaine et les eaux du golfe de la Napoule se fait par un cordon de dunes de 300 m de large. Sa traversée par la Siagne, le Riou de l'Argentière, le Béal, la Frayère, assurée aujourd'hui, était autrefois plus incertaine : de nombreux alignements boisés, parallèles à la côte en arrière du cordon littoral, témoignent des lits successivement abandonnés par les cours d'eau.

La Siagne coule en contrebas de ce lit majeur d'environ 10 km² de surface, s'encaissant dans 3 m de terres argileuses et 7 m de sables (sondage S 60, mairie de Mandelieu). En amont de son point d'infléchissement vers le sud, son cours est sinueux, le lit mineur affecté de méandres parfois abandonnés (Boutéou, Fig. 2) et la base du versant de Tanneron offre un tracé qui atteste de son recul face aux divagations anciennes du fleuve (Cabrol, Combetorte). A la limite de Pegomas, Mandelieu, la Roquette-sur-Siagne et Cannes, la Siagne était déviée vers l'est et, son cours sinueux, difficilement reconnaissable aujourd'hui, le devient à partir du pont d'Avril, Vieille Siagne grossie à l'aval par le Béal, canal de dérivation des eaux de la Siagne vers l'ancien moulin de l'Abadie. Le lit actuel de la Siagne, abandonné au cours du Moyen-Age et réoccupé en 1806 seulement, était devenu un exutoire pour les eaux des vallons descendant du Tanneron et appelé le canal de la Mayre ou encore grande ou vieille Mayre. Son cours simplifié et canalisé aujourd'hui, devenait particulièrement sinueux au sud de la RN 7 et, entre le cône du ruisseau de la Théoulière (lotissement du Cottage) et le cordon dunaire, il traversait et alimentait un secteur marécageux : l'Etang. Le Béal, la Frayère, le Riou, pouvaient rejoindre ou abandonner la Siagne ou la mer dans cette zone à l'écoulement incertain en raison de la difficulté à traverser le cordon littoral en période d'étiage ou après des épisodes d'engrassissement de ce cordon en automne (phénomène classique de lido barrant une lagune sur les côtes méditerranéennes).

En définitive, la plaine de la Siagne est peu étendue, peu perméable, dotée d'anciens obstacles naturels à l'écoulement à proximité de la mer et d'anciens bras abandonnés peu profonds. Elle peut recevoir les apports transversaux de nombreux vallons dont le profil en long devient plat à l'approche de la plaine (et qui, donc, sont aisément inondés) ; ces apports peuvent éventuellement mêler leurs crues à celle du fleuve. Un étude technique déjà ancienne (SURHCA de 1935 et 1941) opposait en amont et en aval d'Auribeau, un bassin versant de 410 et de 140 km², une pente de 35 et 2m/km, un débit moyen de 8m³/sec. et des débits possible de 450m³/sec. pour un lit majeur ne pouvant écouler "sans inondations riveraines dommageables" que 120 m³/sec. (dont 60 pour les crues du bassin-versant inférieur). La fig. 3 reproduit l'hydrogramme 1992/93 de la Siagne à Pegomas.

• La basse vallée de la Siagne, une zone principalement vouée à l'agriculture

Cet ensemble comporte deux parties :

La plaine agricole stricto sensu, limitée au sud par l'autoroute A8, à l'ouest par la retombée du massif de Tanneron découpée par une série de petits affluents très pentus, à l'est par le CD 9 et le Béal et au nord par le bourg de Pegomas débordant un peu le pont Périssol qui traverse la Siagne. Cet ensemble (dont la zone septentrionale est visualisée par les photographies 3 A et 3 B) couvre une surface d'environ 396 ha réparties entre les communes de La Roquette-sur-Siagne (173 ha soit 44 % de la surface communale), Pegomas (39 ha soit 10 % de la surface communale), Cannes 69 ha soit 17 % de la surface de la commune et Mandelieu-la Napoule (115 ha soit 19 % de la surface communale). Dans cet espace, la SAU (Surface Agricole Utile) ne représentait en 1988 (DDAF) que 55 % de la surface totale et les activités agricoles étaient réparties de la manière suivante : 60 % en maraîchage (cultures de plein champ et sous-abri en tunnels), 23 % en vergers et 17 % en horticulture, pépinières et plantes à essence. En 1988, les 45 % restants concernent les surfaces non agricoles (21 % de surfaces construites, 14,6 % de friches et 10,9 % de routes, rivières, etc.). La majeure partie de la vallée de la Siagne est classée en zone non constructible mais conformément aux classements du SDAU de 1977, la zone industrielle des Mimosas sur la commune de Pegomas a été aménagée sur d'anciennes gravières et la zone du Gavelier est en cours de transformation (Mandelieu-la-Napoule). On ajoutera que sur les 55 exploitations de cette basse vallée de la Siagne, 43 ont une surface inférieure à 5 ha et 80 % des exploitations sont en faire-valoir direct.

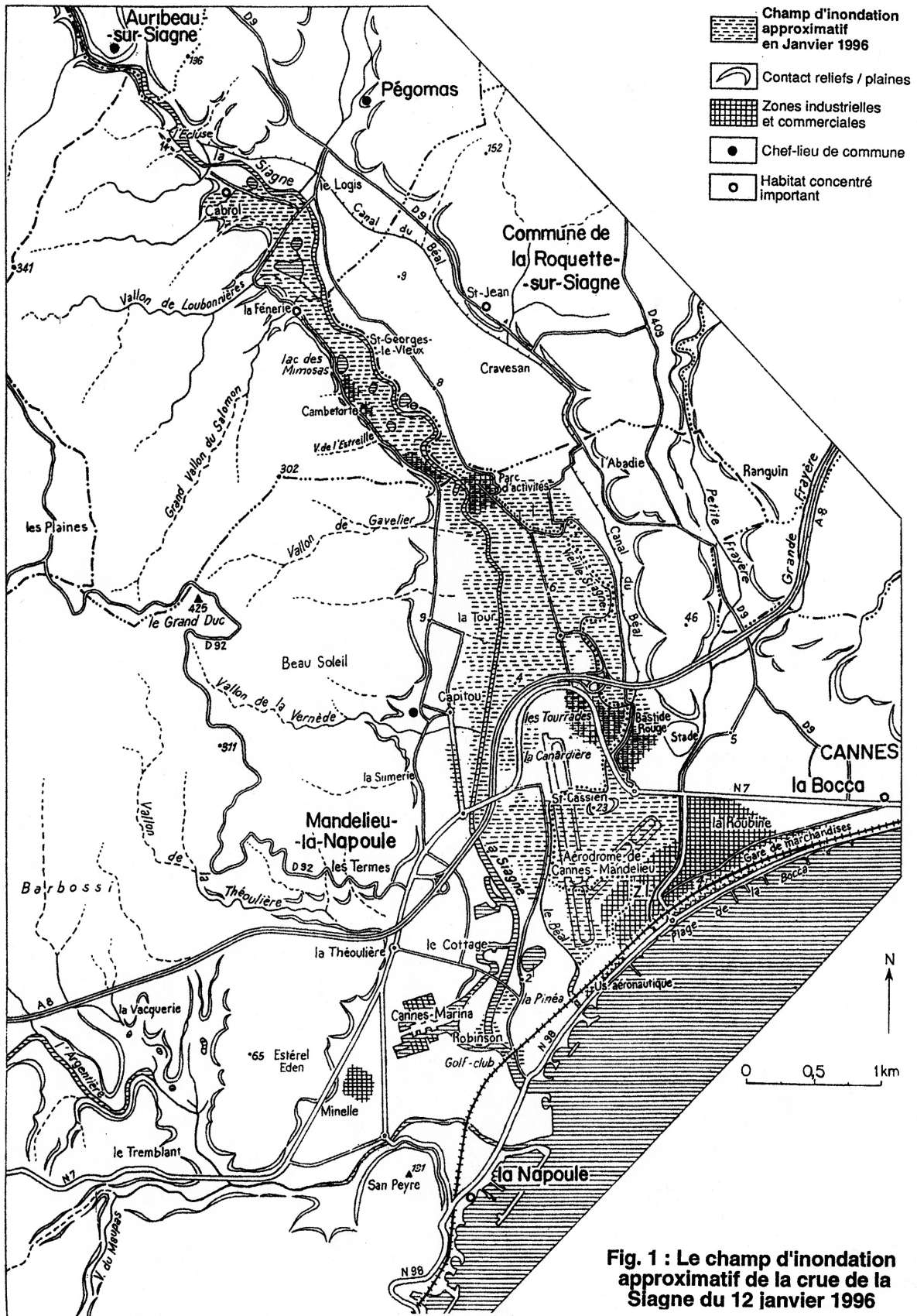
Au sud de l'autoroute, la vallée est occupée par l'aéroport de Cannes-Mandelieu dont la piste a été prolongée jusqu'à l'autoroute (d'où le tracé en omega pris par la RN 7) le golf de Cannes en bordure de la mer, des structures d'accueil touristique : les marinas de Cannes, les constructions de Mandelieu sur le cône de déjection de la Théoulière, le port Inland ; en bordure de la mer s'étendent les bureaux de l'Aérospatiale et des restructurations ont été faites sur le domaine maritime : création de plages alvéolaires, de terre-pleins destinés à abriter des constructions vouées à l'habitat, le port de La Napoule et le port-abri du Béal, les plages alvéolaires et les épis destinés à retenir les sédiments littoraux.

On peut noter que si la plaine agricole, le lit majeur de la Siagne, a été quasiment recouverte par l'eau ainsi que l'aéroport de Cannes-Mandelieu, les territoires affectés au golf ont joué le rôle d'une grosse éponge à l'aval de la Siagne. Fondé en 1891 par le Grand Duc Michel de Russie, le golf de Cannes-Mandelieu est aujourd'hui géré par le groupe Lucien Barrière Côte d'Azur. Le golf de Cannes est en deux parties (Photographies 4 A et 4 B) : la partie ouest entre le Riou de l'Argentière et l'embouchure de la Siagne et la partie est entre la Siagne et le Béal, le transfert entre les deux parties étant assurée par un petit bac qui permet d'aller des trous n° 2 et 12 aux n° 3 et 13. Les terrains du golf n'ont pas été inondés mais, l'eau était en sub-surface et l'image infra-rouge noir et blanc de l'IGN le montre nettement : les fairways apparaissent en teinte très blanche, preuve de la proximité de la nappe phréatique (les fairways sont des espaces où le gazon est tondu à une longueur de 20 à 30 mm) ; entre les fairways, le gazon des greens est rasé à 2 à 5 mm tandis que celui des roughs est plus long, entre 8 et 15 cm, sous les pins parasols centenaires. La localisation des bunkers, espaces sableux dépourvus de végétation est apparente sur le cliché pris avec une émulsion panchromatique au même moment. Les deux parcours de golf à 9 et 18 trous sont reportés sur le cliché en infra-rouge par des traits discontinus ou continus qui partent du Club house central marqué par un gros point. En deux points cependant, des débuts d'inondation ont été notés, près du pont ferroviaire qui enjambe l'Argentière et près du petit bac qui traverse la Siagne. Très vite l'eau a baissé. L'entretien de ce golf demande de grandes quantités d'eau et il n'est pas possible de pomper dans la nappe phréatique, saumâtre à moins de 50 cm.

• La basse vallée de la Siagne, un territoire bien transformé depuis un quart de siècle

La plaine agricole a vu des constructions nouvelles s'édifier en bordure de la Siagne notamment, des hangars se construire dans la zone industrielle de Pegomas à l'emplacement d'anciennes gravières qui apparaissent en eau sur les clichés aériens enregistrés peu après les inondations de janvier 1996 ; une zone commerciale s'est mise en place sur le territoire de Cannes. Ces transformations sont résumées par la fig. 4 réalisée d'après des clichés aériens de 1970, 1986 et 1995.

Au sud de l'autoroute A8, l'une des transformations spectaculaires est la mise en place en 1973 des marinas de Cannes, à l'emplacement de l'ancien champ de course, après dragage d'un bras de Siagne (Fig. 5). En rive gauche, près du petit lac, a été aménagé le premier port en sec des Alpes-Maritimes ; Port Inland accueille exclusivement les bateaux à moteur de longueur inférieure à 11,50 m, entreposés sur des racks (unités de stockage) et mis à l'eau en moins d'un quart d'heure par des élévateurs. Quant au port de la Napoule, les aménagements ont commencé au début de 1968 et étaient achevés en mai 1969. Cet espace portuaire comprend un plan d'eau protégé de 10,8 ha et 3 ha de surface de quais et de terre-pleins. 779 postes sont disponibles. A cela s'ajoutent les 520 postes à quai disponibles dans le port de la Rague à la limite de Mandelieu-la Napoule et Théoule-sur-Mer. Les constructions sur le terre-plein empiété sur l'infralittoral datent des années 1974. La piste de l'aéroport a été récemment agrandie et une station d'épuration mise en place.



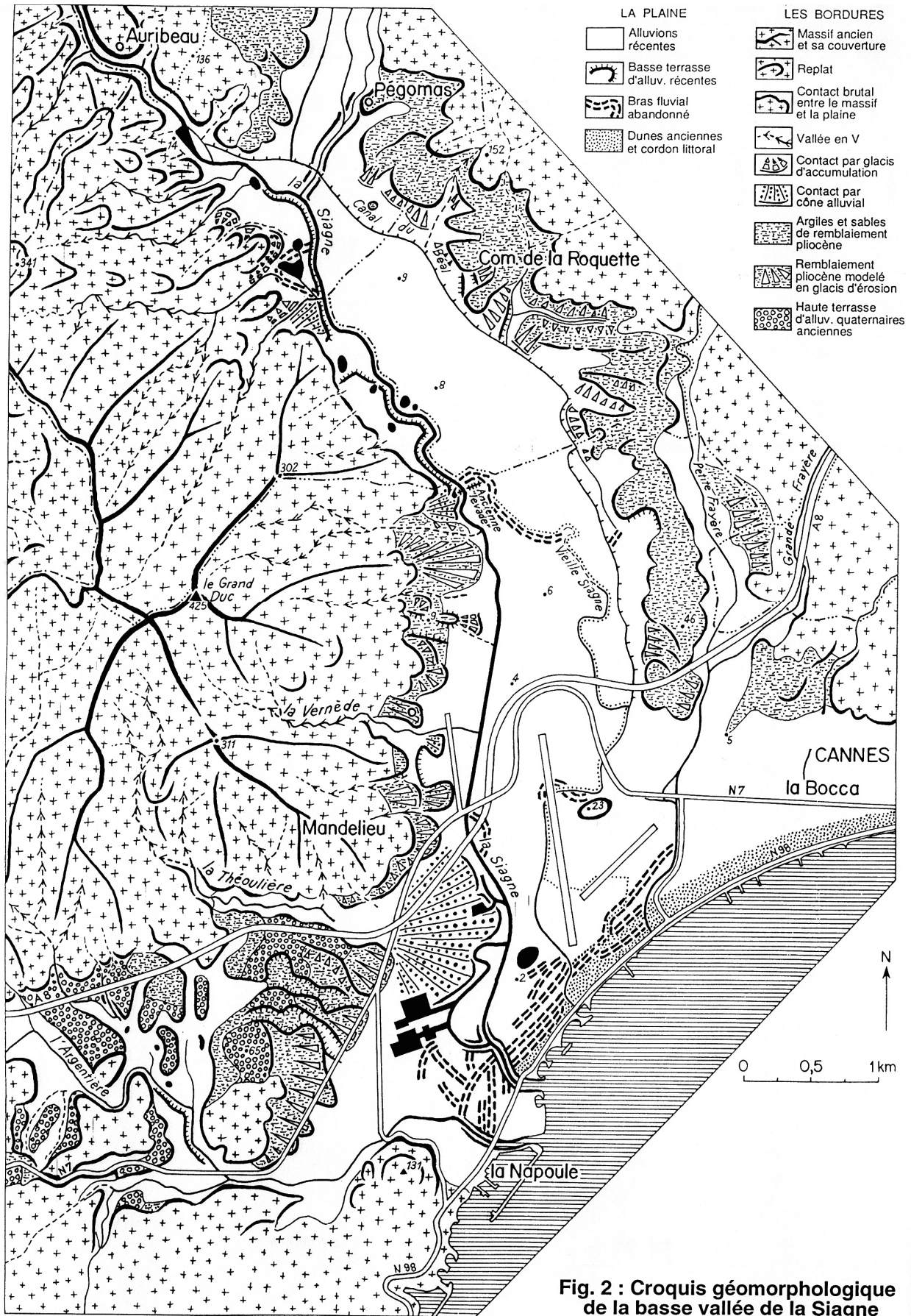


Fig. 2 : Croquis géomorphologique de la basse vallée de la Siagne

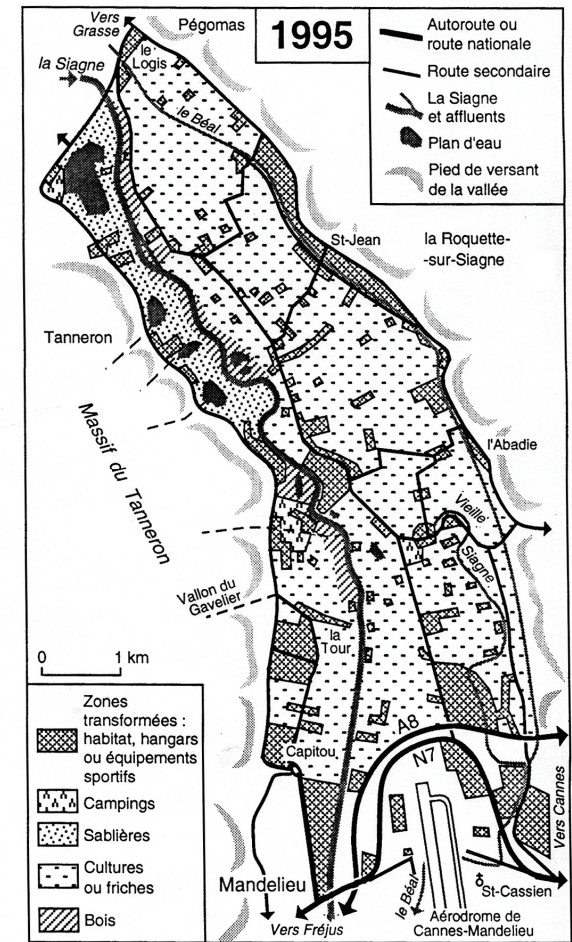
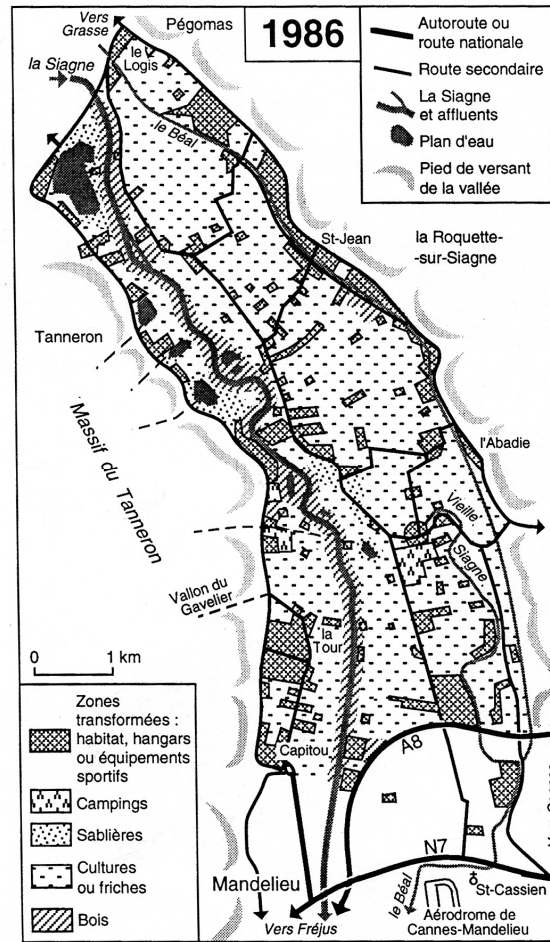
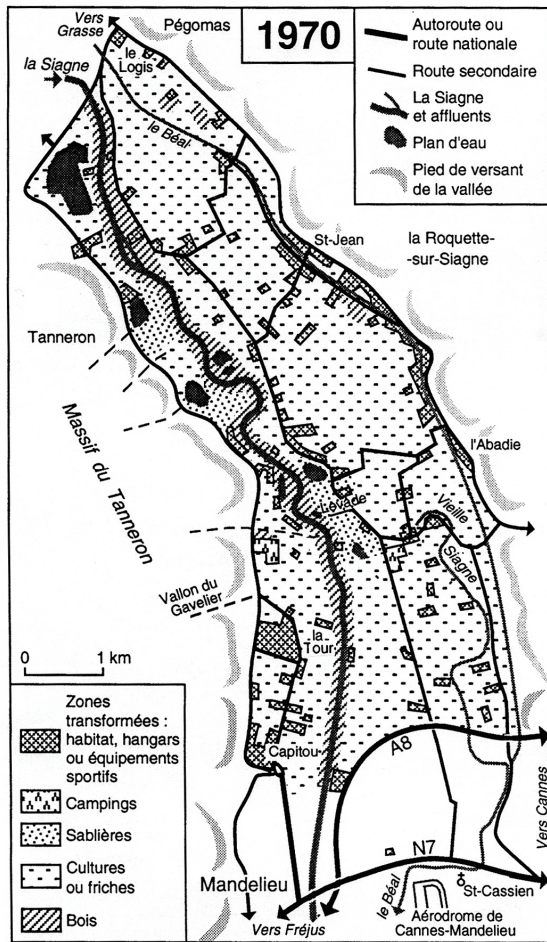


Fig. 4 : l'évolution de l'occupation du sol dans la plaine agricole de la Siagne, depuis 1970.

• **La Siagne, une rivière à cours capricieux et aussi objet d'enjeux des propriétaires ou l'apport de l'histoire....**

L'ancienne route romaine, la via Aurelia, joignant les localités d'Antipolis (Antibes) à Cannes (Ægitna) et à la Napoule (ad Horrea) longeait le littoral tandis que la via Julia passait plus au nord par Vence et Auribeau (Horrea belli). Cette voie aurélienne passait au pied d'un petit mamelon, lambeau de terrasse alluviale, le mamelon d'Arluc (Ara-luci) où campa en 155 avant J.-C. le consul romain Quintus Opimius chargé de refouler les Oxybiens, les Décéates et autres tribus ligures et de les déposséder de leur influence maritime. Sur cette colline s'éleva d'abord un temple païen dédié à Vénus puis, ce sacellum fut remplacé par un sanctuaire voué à saint Etienne puis à saint Cassien. De l'autre côté de l'Apron, ancienne Siagne, le massif de San Peyre, le Sant-Peyre fut d'abord couronné par le temple de Mercure détrôné ensuite par saint Pierre, tandis qu'une éminence voisine était consacrée à Mars (Mons Martis ou Mons Martini) avant d'être couronnée par un oratoire consacré à saint Martin. Mars, Mercure et Vénus furent donc les premiers protecteurs de cette basse vallée de l'Apron (Siagne ancienne). L'environnement était bien différent d'aujourd'hui : en 1880, Ch. Lenthéric écrit : « La Siagne traversait jadis un espace entièrement boisé ; les défrichements, les incendies, les abus du pâturage en ont fait un véritable torrent. Son débit est devenu fort irrégulier, ses inondations beaucoup plus fréquentes, ses atterrissements ont augmenté d'une manière très sensible »...et plus loin « et la partie inférieure de son cours, sur trois à quatre kilomètres de développement, serpente dans une plaine d'alluvions récentes dont le niveau est à peine plus élevé que celui de la mer, et lui est sur quelques points inférieurs. C'est la plaine de Laval. Au cours de l'histoire récente, un lido sablonneux a fermé le golfe et la Siagne a comblé la lagune communiquant avec la mer par des graus. La Siagne s'est divisée en deux bras dont l'un est presque atterri ».

Le cours primitif de l'ancienne Siagne suivait la ligne de plus grande pente (une dénivellation de 8,7 m était observée entre la Levade et la mer sur 5 km) et différait peu du cours actuel relativement rectiligne. Sans que l'on puisse préciser la date, le lit a ensuite pris une direction sud-est à partir de la Levade ; cette levée de terre orientée ouest-est, oblique par rapport au cours de la Siagne, longue de 120 m et large de 55 m, plantée de peupliers selon les indications de l'état de section du cadastre napoléonien de 1847, est un véritable lieu stratégique puisque situé à l'endroit où la bordure du massif du Tanneron passe d'une orientation nord-ouest-sud-est à une direction nord-sud ; ce site ne présente pas de formations pliocènes en surface ; il est occupé par un ancien gué, devenu chemin, et se trouve au contact des quatre communes de la plaine : Pegomas, Mandelieu, La Roquette-sur-Siagne et Cannes. La Siagne allait ensuite rejoindre la mer après avoir reçu les eaux du Béal des Moulins amenant l'eau des moulins seigneuriaux de l'Abadie et longé la butte de Saint-Cassien (anciennement castrum Arluc). Une véritable anarchie hydrographique s'est alors installée amenant parfois le lit à des altitudes supérieures à la plaine en raison de l'importance de l'alluvionnement et de l'incapacité de la rivière à l'évacuer...d'où des travaux d'endiguement nécessaires pour éviter les inondations catastrophiques. La digue de la Levade entretenue par le chapitre de Grasse protégeait les terres de Mandelieu mais la Siagne la défonçait parfois (10 fois entre 1651 et 1679).

Constant Bianchi historien cannois, a décrit de façon exhaustive les péripéties de ces « siècles d'insalubrité de la plaine de la Siagne » dans un article de 1973 dont nous nous sommes inspirés (C. Bianchi, 1973). Au début de l'année 1604, un conflit éclate entre le monastère de Lérins, seigneur de Cannes et propriétaire éminent des terres situées sur la rive gauche de la Vieille Siagne et le chapitre de Grasse, seigneur de Mandelieu et propriétaire éminent des terres situées sur la rive gauche et incluant une partie du versant occidental du Tanneron ; l'économe du monastère avait fait couper les saules d'une iscle (terrain d'alluvions colonisées par les buissons dans le lit de la rivière) et creuser un fossé dans l'isclé en question pour détourner le lit de la rivière vers l'ouest ; ceci eut pour effet de faire empiéter le domaine de Lérins (Cannes) sur celui du chapitre de Grasse

(Mandelieu). Le monastère fait argument du changement de lit de la Siagne empruntant un cours oriental tandis que le chapitre soutenait que la rivière était dans son lit et « canal naturel où a flué depuis un temps immémorial ».

Au XV^e siècle, le riz était cultivé : un acte d'habitation d'Auribeau fait état de la dîme du riz et celui-ci aurait été cultivé dans la plaine de Laval, sur les territoires de Cannes et de la Roquette, sans doute en contrebas du Béal, canal de dérivation des eaux de la Siagne qui coulait de l'Ecluse (Pegomas) aux moulins de l'Abadie (Cannes) ; des conflits surgirent entre les tenants des terres des deux côtés, les Grassois se plaignant « des brumes infestes nées de l'irrigation des rizières ». De même, en 1608; d'autres protestations émanent des habitants de Mouans et pourtant cette culture s'est poursuivie jusqu'à la fin du XVII^e siècle, jusqu'à une interdiction définitive en 1719 par le lieutenant général de la sénéchaussée de Grasse (C. Bianchi, 1973). La grande route de Marseille au Var, construction des États de Provence, traversait la Siagne par une chaussée ou levade composée d'arceaux et de terre-pleins ; en effet, la grande route d'Italie traversant la plaine de Laval était souvent coupée au moment des grandes pluies d'automne et de printemps par les débordements de la Siagne et les apports des vallons du Tanneron. Le comblement des arceaux de cette levade est significatif de l'alluvionnement dans la plaine de la Siagne. Une chronologie de ces crues serait intéressante à établir. L'expert du cadastre de Mandelieu écrivait en 1811 : « Son territoire est fréquemment submergé par les eaux de la Siagne et par celles des torrents qui descendent des montagnes et qui les couvrent presque entièrement pendant plusieurs mois de l'année ». La consultation des ouvrages historiques (E. de Marande, 1988, Cohen-Scali A., 1932, etc.) et des documents des séries M et S déposés aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes, permet de relever quelques jalons pour le XIX^e siècle : octobre 1812, 1821, décembre 1823 à Cannes, 1833 (année de crue de 4 m à Auribeau (in *Projet de....*, 1865), 1856, novembre 1858, 1862 (méandre de Bouteou à Pegomas recoupé, (in *Règlement....*, 1863), 1864, 25 octobre 1882 à Cannes, etc. A la fin du XIX^e, l'aval extrême de la plaine de la Siagne est une lagune pratiquement comblée fermée par un lido sableux aux lieux-dits l'Étang, Petite Roubine, Grande Roubine, Roubine (Fig. 5) et, par tempête, il arrive que la largeur de l'embouchure soit réduite à 6 m et sa profondeur à 0,50 m (*Projet de....*, 1865). Ces caractères apparaissent bien sur les cartes présentées par C. Bianchi (1973) et par l'architecte et historien cannois V. Raymon (dans l'article d'Ernest Hildesheimer consacré aux pêcheries de la Napoule et de Mandelieu, 1953).

COURS PRIMITIF

FIN XV^E S.

XVII^E S.

MILIEU XVIII^E

1820

1852

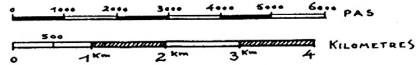
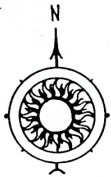
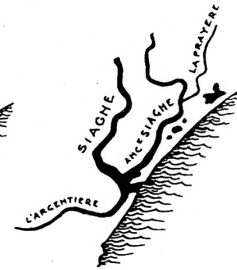
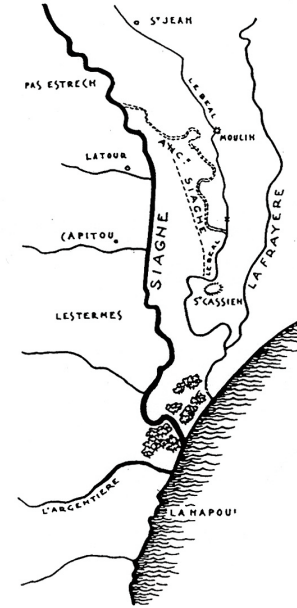
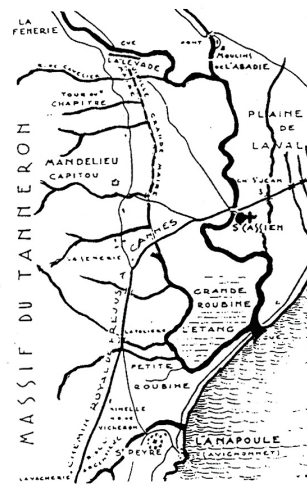
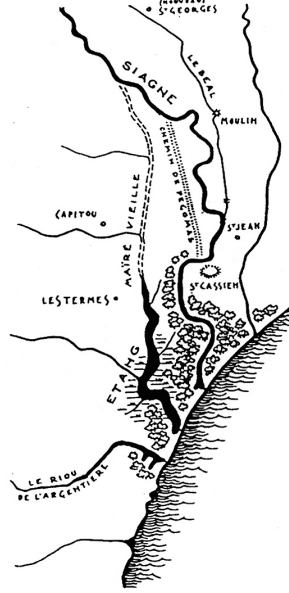
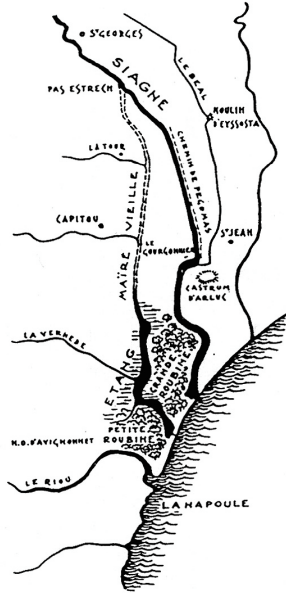
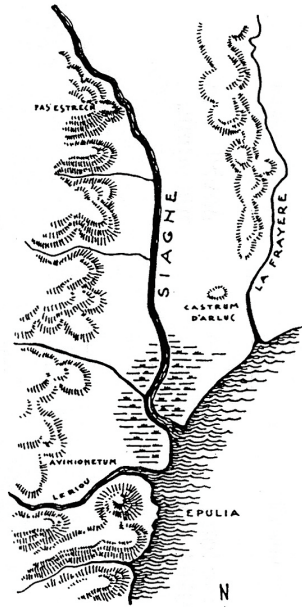


Fig. 5 : Les différents cours de la Siagne
 (d'après les travaux de E. Hildesheimer & V. Raymon (1953) et C. Bianchi (1973))

Toujours selon C. Bianchi, à l'entretien de la levade par le chapitre de Grasse, s'ajoutait la nécessité d'évacuer les eaux en provenance du Tanneron et l'entretien des mairies, vallats, garonnes et autres canaux. Pour évacuer toutes ces eaux, fut creusée la grande maire, un grand canal coïncidant avec l'ancien lit de la Siagne et destiné à amener les eaux vers l'étang d'aval. Il arriva par la suite que la digue de la levade cédant, la Siagne reprit son ancien cours ou changea et la maire (ou mayre) put être comblée. Au XVIIe, il était fait obligation aux emphytéotes d'entretenir la "grande maire" dont le tracé fut changé en 1743, son niveau étant trop élevé pour accueillir les eaux de la Siagne et du Gavelier. Par la suite, un projet de canal de la Siagne fut envisagé avec prise d'eau à la limite des communes d'Auribeau et de Pegomas et passant par les terres de la Fènerie. Rien ne fut fait. Durant toute cette période, aux problèmes d'écoulement des eaux dans la plaine, se superposaient les conflits liés au droit de pêche en aval où le cordon littoral avait tendance à boucher l'issue de la lagune et de l'étang où les eaux de l'Argentière se déversaient aussi momentanément. Le chapitre avait besoin d'une communication avec la mer pour pratiquer la pêche à la bourdigue et l'abbé de Lérins entendait user de son droit de pratiquer la pêche au cannat en tendant des filets fixes barrant le cours de la rivière et des procès s'en suivirent.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la plaine de la Siagne était inhabitable. Si la culture du riz a cessé au début du XVIIIe siècle, l'insalubrité n'a pas baissé pour autant et le paludisme a décimé les populations, peut-être en raison du développement du cordon littoral qui obstruait l'évacuation des eaux douces en mer. Une enquête sur le réaffouagement de 1608 fait état d'une plaine désolée bordant un étang d'eaux croupissantes mal drainées vers la mer ce qui « rend de grandes vapeurs et engendre mauvais air » (C. Bianchi, 1973) ; rares sont les habitants issus de la région et la mortalité est forte bien que le chapitre de Grasse ait tenté d'attirer des emphytéotes mais « l'air est mal sain dans le dict terroir a occasion qu'il est bas où les rosées et nèbles s'y arrestent et empêchent aulcunement les bleds d'y bien germer » lit-on pour le terroir de Pegomas. La plaine de Laval est évidemment totalement vide (Cannes). Les seigneurs de la Napoule, les barons de Villeneuve-Tourrettes, ont tenté des opérations de peuplement et notamment Gaspard de Villeneuve en 1623 qui avait amené une soixantaine de chefs de famille de Triolle de la rivière de Gênes. En 1698, le secteur est encore plus désert et un autre échec de Villeneuve, en 1709, l'amène à céder son fief à D. de Montgrand en 1719. Les expériences de peuplement de ce seigneur ne sont guère plus concluantes et en 1775, le seigneur passe une convention avec un négociant marseillais lui donnant le droit de défricher à son gré sans payer de taxes pendant quatre ans ; nouvel échec. Durant cette période, le chapitre de Grasse ne s'est guère préoccupé de peupler sa terre de Mandelieu. Cependant, on constate que, plus les populations sont éloignées de l'étang, mieux elles résistent aux miasmes et la population d'Auribeau ou de la Roquette est nettement plus importante. La fig. 6 fournit l'état des lieux dessiné par les cartographes au XVIIIe siècle (carte de Cassini).

La Siagne reprend son ancien cours dès 1806, selon Pellegrin cité dans un règlement de police des eaux de 1918 (Police..., 1918) et sans doute, de façon définitive dans les années 1820 après l'aménagement d'une prise d'eau pour irriguer les terres voisines par J. Court de Fontmichel qui avait acquis les terres du chapitre en 1791, lors de la mise en vente des biens nationaux ; ces travaux de retour à l'ancien lit furent aidés peut-être (?) par une nouvelle crue de la Siagne crevant le barrage de la levade. Les deux lits de la Siagne furent ensuite utilisés et pendant le XIXe siècle, la branche orientale prit le nom d'ancien lit de la Siagne puis de petite Siagne et enfin, de vieille Siagne.

Au milieu du XIXe siècle, on note dans la plaine de rares constructions isolées, des cabanes plutôt ; les hommes sont regroupés au village Capitou, édifié au milieu du XVIIIe ; il domine la zone marécageuse et est à l'abri des débordements de la Siagne submergeant fréquemment une grande partie de la plaine de Mandelieu. L'expert du cadastre de Mandelieu écrivait en 1811 : «cette commune est composée de 5 à 6 petits ménages qui forment son chef-lieu et d'autant de bastides environ, toutes très isolées. La population est de 49 habitants». L'eau s'étalait dans le secteur de la grande et de la petite Roubine et les eaux s'écoulaient lentement vers l'étang de la Napoule. On

comprend très bien la quasi absence de l'habitat dans la plaine : risque d'inondation et insalubrité en faisant un foyer de méphitisme important amenant à changer les douaniers tous les six mois ; pourtant la plaine est fertile. Ces inondations défavorisent la plaine aux dires de l'expert de 1811 : «pour échapper au danger des maladies qui les menacent, ces cultivateurs étrangers ne se rendent jamais que longtemps après le soleil levé et se retirent avant le coucher du soleil, (...) en sorte que leurs jours se composent tout au plus de 6 à 7 heures de travail. Encore ne viennent-ils qu'avec beaucoup de peine et en se faisant payer très chèrement».

En 1852 un décret institue un syndicat pour assainir la plaine sur les territoires de Cannes et de Mandelieu « pour perdre ses miasmes » ; mais les projets partiels d'endiguement achoppent souvent sur les réticences face au coût des travaux incombant aux riverains. Le curage de la Vieille Siagne n'est pas réalisé régulièrement. Près de Saint-Cassien est créé un champ de courses en 1868 et les courbes de population remontent, le paludisme étant éradiqué. La voie ferrée en remblai bloque l'écoulement des eaux en cas d'inondation.

Au début du XXe siècle, disparaît la bifurcation de la Levade et la branche disparue n'est plus alimentée que par les eaux du canal des anciens moulins, le Béal, dont elle prend le nom ; le Béal passe aujourd'hui sous le prolongement de la piste de l'aéroport. A la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle, les projets d'ensemble ne se réalisent pas, tel le projet de dérivation des eaux de la Siagne à partir des Gabres d'Auribeau (projet..., 1865) qui, destiné à alimenter en eau Cannes et une partie du littoral (d'Antibes à Fréjus), aurait conduit à réaliser un barrage important, susceptible de régulariser le régime et écrêter les crues. Le projet, repris en 1937 puis en 1941 n'aboutit pas (SURHCA, 1935) ; l'aménagement de prises d'eau bien en amont dans la Siagne et le Loup l'avait emporté. Cependant, les demandes d'autorisation de prises d'eau pour l'irrigation étaient instruites par les services préfectoraux afin que le plan d'eau ne fût pas relevé dangereusement lors des crues. La hauteur des ponts (chemin de fer, route nationale) tenait compte des nécessités de l'écoulement lors d'une forte crue. La surveillance des berges menacées par la migration des méandres était soutenue : maintien à 35 m de la largeur du lit mineur, alignements maintenus ou corrigés après une crue, renforcement des levées (d'abord par des pieux et fascines, puis en terre, enfin par des enrochements). La fig. 7 extraite de la carte marine montre l'existence d'un champ de course à l'emplacement des marinas actuelles.

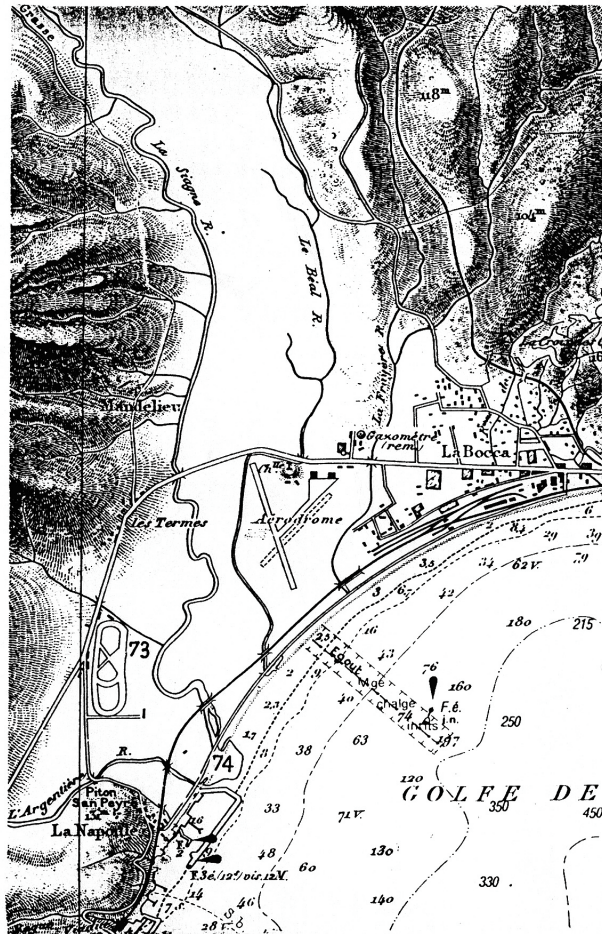
• Le risque «inondation» dans la première moitié du XIX^e siècle

L'analyse des documents anciens : écrits et cadastres, a montré que les débordements de la Siagne ne sont pas uniquement un phénomène contemporain. Ainsi, si l'on prend l'exemple de la zone industrielle des Mimosas particulièrement sinistrée en janvier 1996 (Pegomas), on constate sur le cadastre napoléonien que l'occupation du sol y était uniquement rurale. La carte de l'utilisation du sol à 1/25 000 (Fig. 8) réalisée à partir des plans cadastraux des états de section de 1811 à 1847 pour les quatre communes étudiées, fournit de nombreux renseignements sur le lit de la Siagne et l'aléa "inondation" au milieu du XIXe siècle. L'information concerne en premier lieu directement le lit mineur des cours d'eau. La Siagne venait lécher le pied du massif du Tanneron au débouché du vallon de Cabrol (Pegomas) et un méandre s'approchait du vallon des Loubonnières à proximité du coude actuel de la D 109. Ce méandre sera recoupé par la Siagne en 1863 et le nouveau lit subsiste actuellement. Ces deux secteurs sont très touchés lors de crues importantes. Dans le secteur de Combetorte, compris entre la Fènerie et la Levade, des lits plus proches du pied du massif peuvent être distingués grâce aux alignements de peupliers et de prés, au sud-ouest du lac des mimosas et à l'emplacement de la zone industrielle actuelle de Pegomas (Fig. 9). La division de la Siagne en deux bras est nette ; le parc d'activités de la Siagne (Mandelieu) en occupe l'espace intermédiaire ; la Levade figure nettement, longée au sud par un chemin. Les deux Siagne diffèrent dès lors sur plusieurs points :



Fig. 6: La vallée de la Siagne au 18^e siècle (carte de Cassini)

Fig. 7 : La basse Siagne avant l'implantation des marinas.
Il existait alors un champ de course.
(Doc. carte marine SHOM)



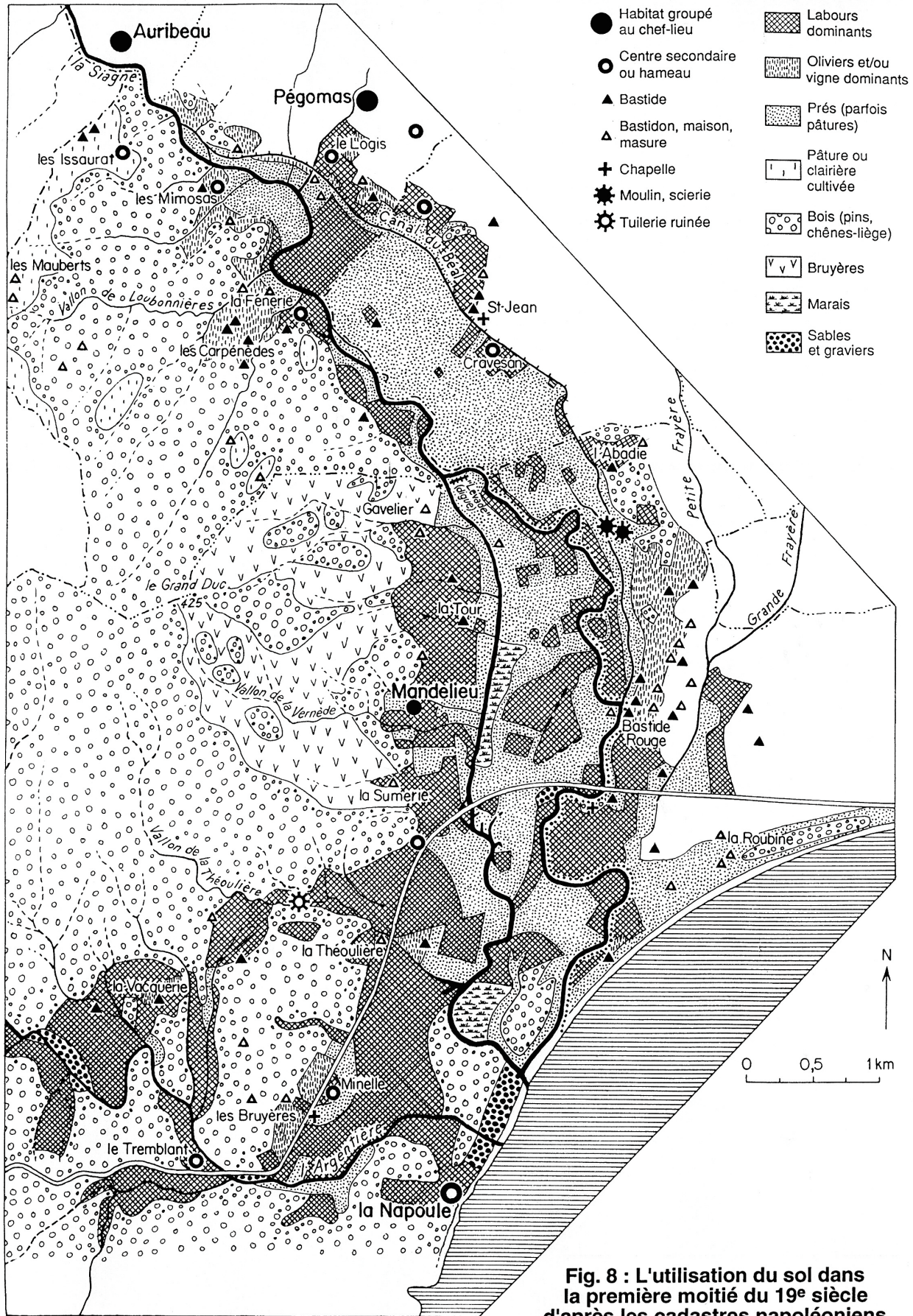


Fig. 8 : L'utilisation du sol dans la première moitié du 19^e siècle d'après les cadastres napoléoniens

A l'est, la Vieille Siagne est sinueuse, bordée sur 50 à 100 m de terres labourables, sans doute peu inondables : faut-il y voir des cultures réalisées sur des levées alluviales naturelles qui résultent des crues renouvelées pendant des siècles ?

A l'ouest, le lit retrouvé par la Siagne au pied du Tanneron est rectiligne jusqu'à l'ancienne route Aix-Var (Nationale 7) ; il n'est bordé que par des prés inondables et non pas par des terres labourables, ce qui peut indiquer que la Siagne a peu alluvionné et a eu tendance à creuser son lit.

D'avantage à l'aval, dans le secteur de la boucle de l'autoroute et de la RN 7, s'étendaient des marais à l'est du Capitou et des prés vers lesquels se dirigeaient des portions de lit abandonnées appelées « courants » dans l'état de section (la Canardière).

Au sud de la RN 7, la Siagne dont le cours actuel a été simplifié et canalisé, contournait en dessinant des méandres le cône de déjection de la Théoulière et, sur la rive droite, présentait la trace de bras d'affluents du Riou « l'Étang » ou « Petite Roubine » et sur la rive gauche, des lits abandonnés du Béal orientés nord-est-sud-ouest vers la zone marécageuse de la Grande Roubine. Les méandres du Béal étaient beaucoup plus importants. Le cours d'eau recevait environ 1000 l/sec. du canal du même nom lorsque fonctionnaient moulin et scierie de l'Abadie mais avait tendance à se combler sans qu'il soit possible, à cette époque, de persuader les riverains de le curer. En aval, il coulait en arrière du cordon littoral puis rejoignait la Siagne vers l'ouest mais ce cours était, en réalité, peu fixe et pouvait rejoindre la mer.

Ces mêmes documents cadastraux donnent des renseignements indirects sur les limites des zones inondables au milieu du XIXe siècle dans la mesure où elles n'étaient pas labourées mais cultivées en prés ou laissées en pâture. L'expert chargé de la réalisation du cadastre de la Roquette-sur-Siagne en 1818 décrit ces prés ainsi : « la rivière Siagne qui, au premier aspect, paraît au voyageur devant féconder la partie du terrain qu'elle avoisine, ne fait que la détériorer par ses débordements dans le temps des fortes crues : car les foins des prairies situées près de là ne sont jamais plus mauvais que lorsque les débordements dont nous avons parlé ont lieu... » ; les prés étaient divisés en trois classes dont la première semble échapper aux inondations (quartier de Saint-Georges-le-Vieux), la seconde présente « un terrain moins gras que la première classe, plus sujet aux inondations et donnant dans les différentes parties du foin entremêlé de joncs et autres plantes qui le déprécient » ; la troisième est « presque toujours située près de la rivière Siagne, qui, dans ses débordements les plus ordinaires enlève non seulement le foin mais dégrade la propriété et, sur terrain très compact, où les eaux pluviales séjournant trop longtemps, en rendent la qualité fort mauvaise ».

A Pegomas, les plus basses terres situées en amont du pont actuel, c'est-à-dire dans la plaine de Cabrol, étaient en prés et donc inondables. A la Fènerie, les prés occupent les fonds de vallon où peut monter la crue des Loubonnières, de la Fènerie, du Salomon. La bande étroite de terres, située en rive droite, de la Fènerie à la Levade (Fig. 9), a subi des déplacements du lit de la Siagne ou les débordements des ruisseaux du Tanneron (l'Estreilla, par exemple). A la Roquette-sur-Siagne, la plaine était entièrement inondable, à l'exception du lieu-dit Saint-Georges-le-Vieux et de Cravesan (cône de déjection). A Mandelieu et Cannes, comme il l'a été dit ci-dessus, l'existence d'un ruban de terres labourables de part et d'autre de la Vieille Siagne, permet de penser que les débordements ne submergeaient pas les rives immédiates ; mais, depuis le XIXe siècle, elle recevait moins d'eau, du fait de la bifurcation réalisée en amont et le lit avait tendance à se combler.

La plaine est en prés entre les deux bras de la Siagne et, sur la rive droite de celle-ci, sur les plus basses terres des quartiers du Gavelier, la Tour, Capitou, dans l'axe des vallons qui descendent du Grand-Duc (425 m), en avant et entre les basses pentes qui sont des vestiges de glacis taillés dans les marnes pliocènes ou de cônes de déjection. Sur la rive droite encore, des prés occupent les plus basses pentes du cône de la Théoulière, et des bois de pins couvrent la zone de divagation du Riou vers la Siagne (petite Roubine).

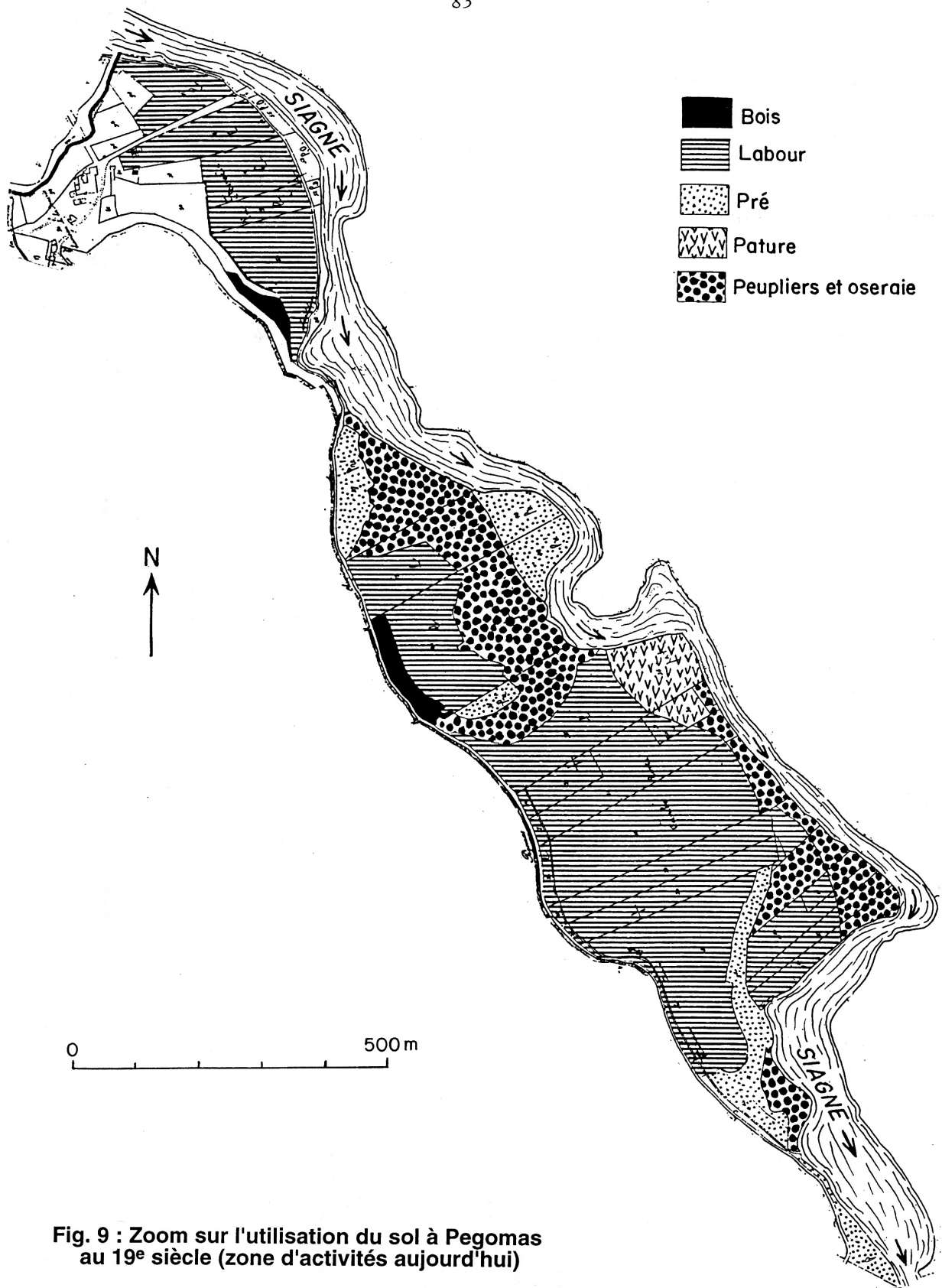


Fig. 9 : Zoom sur l'utilisation du sol à Pegomas au 19^e siècle (zone d'activités aujourd'hui)

En terres labourables étaient classées les rives du Béal au sud de la butte de Saint-Cassien (aéroport actuel) ainsi que son cours inférieur. Prés et zone inondable se retrouvent dans le secteur intermédiaire entre les deux cours d'eau et des bois de pins (la Pinea) dans leur zone de confluence à l'arrière immédiat du cordon littoral. En prés étaient classés l'axe d'écoulement de la Frayère jusqu'au méandre du Béal et la Roubine de la Bocca, lagune au sens propre de 1 km de longueur, en arrière du cordon littoral, à l'emplacement actuel de la gare de marchandises de la Bocca.

• Et l'avenir ?

Dans cette plaine agricole jusqu'en 1950, se développèrent les constructions et déjà des inondations avaient entraîné l'élaboration d'une étude en 1962. A cette époque, il avait été proposé de réaliser un recalibrage de la Siagne, pour lui permettre d'absorber un débit allant jusqu'à 500m³/sec. Ces préconisations sont restées en l'état. Après les inondations de 1994, le dossier a été repris par le CETE d'Aix-en-Provence en prenant comme débit maximum, un débit de 550m³ (soit nettement plus que les valeurs enregistrées par la DIREN de 1984 à 1993, fig. 3). Les aménagements préconisés ont été estimés à 200 millions de francs (hors acquisitions foncières) et 130 millions pour le Riou de l'Argentière et consistaient à creuser un canal de 50 m de largeur près de la Siagne, à encadrer la Siagne et le canal par des digues situées à plus de 50 cm par rapport à la hauteur de l'eau susceptible d'être atteinte par la crue centennale, à créer une zone tampon de 2,5 ha entre l'autoroute A 8 et le parc d'activités de la Siagne, à recalibrer le lit du Béal à 15 m de large et à récupérer la Frayère pour des débordements partiels.

Les ouvrages de franchissement ont-ils toujours été correctement dimensionnés ? Les pentes des ravins qui dévalent du Tanneron sont fortes et les buses sont rapidement obturées par l'abondance des sédiments sableux provenant de la décomposition des gneiss. Quand les buses sont bouchées, l'eau passe par dessus le revêtement de la route. Les berges ont-elles toujours été bien entretenues ? Les constructions faites n'étant pas susceptibles d'être détruites, faudra-t-il endiguer la rivière avec des murs de 3 à 5 m de hauteur, réguler la crue en amont par des barrages-réservoirs ? Les décisions ne peuvent être prises que collectivement par toutes les communes riveraines regroupées dans le cadre du syndicat de défense contre les inondations de la Siagne (Cannes, Mandelieu, la Roquette et Pegomas). Ce syndicat qui devrait être élargi aux 13 communes riveraines de la Siagne a déjà investi 1,5 million de francs depuis les inondations de début 1996 et 3,5 millions de francs de dépenses vont être engagées dans de nouvelles actions (*Nice-Matin* du 25 septembre 1996).

Au niveau gouvernemental, dans le cadre de la réalisation d'un plan décennal de lutte contre les inondations et les autres risques naturels, il est prévu de mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte fiables avec l'achèvement d'une couverture radar du sud-est de la France, de suivre l'occupation des bassins-versants, de préserver des zones tampons, d'expansion des crues pour les cours d'eau ; enfin, les plans de prévention des risques prévisibles (loi de février 1995) prévoient, dans les décrets d'application, de faciliter les procédures d'expropriation dans les zones menacées.

En conclusion, l'analyse des situations actuelles observées gagne à être complétée par deux types de recherches d'histoire et de géographie : le croquis géomorphologique peut éclairer la logique des formes et de la répartition des lits affluents, méandres, cônes de déjection, formes de pied de versant et de leur rôle lors d'une crue d'inondation. Par ailleurs, la carte de l'utilisation du sol dans la première moitié du XIXe siècle, faite à partir des levés détaillés du cadastre napoléonien (coupures à l'échelle de 1 : 2000 à 1 : 5000), permet de connaître la distribution et la forme des parcelles ordinairement inondables notées marais mais aussi peupleraies ou prés, avant les révolutions technique et urbaine de l'époque contemporaine ; les cartes d'état réalisées depuis les

années 1955-60 grâce aux couvertures aériennes viennent opportunément compléter ce document initial en offrant une vision diachronique de l'occupation du sol de la plaine de la Siagne. Certaines données anciennes présentent un intérêt d'actualité : inondables, s'ils n'ont pas été aménagés, demeurent les méandres et lits abandonnés, les secteurs aux méandres autrefois divagants, ceux parcourus par les ruisseaux du Tanneron, le lit majeur dans toute sa largeur en contrebas des cônes de déjection. En d'autres termes, il peut être intéressant de comparer le risque inondation 1996 au risque connu de 1813-1847.

Cette étude montre donc l'intérêt de replacer un phénomène récent catastrophique dans une lecture de l'histoire géomorphologique et humaine des paysages. Confucius l'avait déjà dit : « Le passé permet de comprendre le présent et de préparer l'avenir ».... La loi oblige aujourd'hui l'Etat à afficher le risque ; il reste à l'homme à composer avec le risque lorsque, l'assiette spatiale se réduisant, il cherche à étendre ses implantations dans les zones comportant un risque d'inondation...ou les limites de l'artificialisation des espaces naturels....

Sources de l'étude

Baudot (O.), et Froeschlé-Chopard (M-H) (1996) : La viguerie de Grasse au début du 17^e siècle. La Roquette et Pégomas, dans *Recherches Régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 37^e année, 1996, p. 215-224.

Bianchi (C.) : Trois siècles d'insalubrité dans la plaine de la Siagne. *Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes*, 1973, pp. 41-58.

Bonifay (E). et Ginsburg (L.) co-auteurs de la carte géologique à 1 : 50 000 de Grasse-Cannes pour les terrains tertiaires et quaternaires, 1970.

Cadastré de la commune de Mandelieu : documents préparatoires. Tableau de classification des propriétés foncières, 1811. Archives départementales des Alpes-Maritimes sous-série 3 P.

Cadastré de la commune de Cannes : plans, 2 Mi 28/029 (1818) et états de sections : 3 P 266 (1819) conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Cadastré de la commune de Mandelieu : plans, 2 Mi 28/079 et états de section : 3 P 700 (1809-1837) conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Cadastré de Pégomas : plans : 2 Mi 28/090 (1847) et états de section 3 P 1062 (1848) conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Cadastré de la Roquette-sur-Siagne : plans 2 Mi 28/108 et états de sections : 3 P 1184 (1818) conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

CETE-Nice : Désordres occasionnés par les intempéries du 26 juin 1994 et de janvier 1996. Rapports demandés par les mairies.

CETE-Aix : Etude de la basse vallée de la Siagne. Journées de l'ARPE, Nice, 1996.

Cohen-Scali (A.), Les inondations de 1882 à Cannes dans les *Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes et Arrondissement de Grasse*, 1932-33, pp. 57-70.

DDAF-Nice, Service de l'aménagement rural, du développement et de l'environnement : Révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Cannes-Grasse-Antibes, Basse vallée de la Siagne. Les structures agricoles. Propositions d'affectation des sols. Rapport, 1988, 21 p.

El Hamwi (K.), *Contribution à l'étude géologique et hydrogéologique de la basse vallée de la Siagne* (Alpes-Maritimes, France). Application de la méthode géoélectrique. Thèse de sciences, Nice, avril 1990.

Hildesheimer (E.), *Les pêcheries de la Napoule et de Mandelieu*. Doc. textes et mémoires pour servir à l'histoire de Cannes et de sa région, Cannes, 1953, pp. 40-112.

Lenthéric (Ch.), *La Provence maritime*. Ed. Plon Paris, 1880, 540 p., 5 cartes.

Marande (E. de), *Mandelieu-la-Napoule, jadis, naguère et aujourd'hui*, 1988.

Projet d'aménée d'eau à Cannes à partir de la Siagne. Rapport des Ponts et Chaussées de juin 1865. Archives départementales des Alpes-Maritimes, 7M 424.

Rapport de police des eaux, 23 février 1918. Archives départementales des Alpes-Maritimes, 7S 123, le Béal.

Régaldie (N.) et Allari (P.), *Evolution de la basse vallée de la Siagne*. Mini-mémoire inédit de géographie, 1989, 22 p. 3 cartes h.t.

Règlement d'eau. Service hydraulique des Alpes-Maritimes, 24 août 1863. Archives départementales des Alpes-Maritimes, 7S 86.

Société d'Utilisation des Réserves Hydrauliques de la Côte d'Azur (SURHCA), Rapport technique pour un projet de barrage à Auribeau-sur-Siagne. Archives Départementales des Alpes-Maritimes, 7M 470.

BRANCOLAR

UN QUARTIER A GEOMETRIE VARIABLE

1867-1914

LAURENT GAUCI

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M. Schor**

Le rattachement de Nice à la France en 1860 met fin à cinq siècles d'appartenance savoyarde. Cette date marque l'intégration de la ville à l'une des principales puissances économiques et politiques du continent européen. Les instances dirigeantes du Second Empire ont alors la volonté ferme de faire du Comté de Nice une partie intégrante de l'espace national.

En 1864, la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille est prolongée jusqu'à Nice. Elle désenclave ainsi une petite ville, déjà station d'hiver internationale depuis le début du siècle. La ville connaît, avant son rattachement, un succès anglais d'importance qui contribue à faire sa réputation. En effet, les Britanniques, souvent poitrinaires et phtisiques, viennent s'y reposer et profiter du cadre méditerranéen.

L'arrivée du chemin de fer va favoriser et faciliter l'accès d'une population européenne aisée à cette capitale d'hiver. Entre 1864 et 1874, le nombre d'arrivées en gare de Nice passe de 106 000 à 310 000.¹

La saison s'étend de novembre à avril et se concentre en février et en mars. La clientèle est composite : aristocrates, bourgeois et grands bourgeois français, anglais, russes, allemands, suisses...

Léon Pilatte, ancien consul à Nice, dans une lettre à Alphonse Karr, républicain exilé à Nice après la proclamation du Second Empire, journaliste et horticulteur, donne un aperçu des charmes de la cité et de ses alentours, tels qu'ils peuvent apparaître aux visiteurs :

"Allez à Nice ! Allez-y par le télégraphe électrique si vous pouvez ! Climat charmant, situation délicieuse dans une baie nommée non sans raison la baie des Anges, le soleil d'Italie, à une demi-heure de marche la fraîcheur de la Suisse, et des soirées, des nuits plus belles que celles de Naples ! Véritable Paradis."²

A partir de 1860, le développement urbain et la population vont croître, notamment après 1876. La ville se compose alors de deux parties distinctes : la plus petite, le coeur historique de la cité, comprenant le port et quelques quartiers populaires alentours entre le Paillon et la colline du Mont Boron, et, la plaine qui s'étend sur la rive droite du Paillon enchâssée dans un demi-cercle de collines. Cette dernière sera, en toute logique, le site privilégié de l'essor urbain.

Nice se compose en fait de quartiers spécialisés, où plutôt, se développe par la création de quartiers qui se spécialisent en fonction de leur situation, de leur accessibilité et de la politique municipale.

Les touristes délaissent les anciens quartiers de la rive gauche, jugés insalubres et inconfortables, pour aller sur la rive droite. Peu à peu, face à la croissance de la ville, les collines préservées deviennent des sites d'élection pour l'aristocratie et la bourgeoisie locale ainsi que pour les résidents européens : Cimiez-Brancolar au centre, le mont Boron à l'est, le plateau du Piol au nord-ouest et les Baumettes à l'ouest³. Ce sont là des zones de verdure situées à quelques minutes du centre de la ville et de ses nombreuses activités divertissantes : Carnaval, batailles de fleurs, théâtres et spectacles, casino municipal, opéra, courses, tennis, golf, expositions, cercles, salons... Les hivernants et Niçois aisés établissent sur ces zones des villas et jardins, résidences secondaires pour les uns, résidence d'hiver pour les autres.

Le quartier de Brancolar est l'une des unités administratives de la cité de Nice dans laquelle domine une population bourgeoise et aristocratique. Cet espace est caractérisé par

¹ Bordes (Maurice), *Histoire de Nice*, Privat, Toulouse, 1976, page 53

² Bertaut (Jules), *Côte d'Azur*, Hachette, Paris, 1931, page 83

³ 1Fi30, plan de la ville de Nice et banlieue dans la limite de l'octroi, avec indication des principales villas entre 1892 et 1899. Archives municipales Nice.

des traits physiques, une structure foncière et une voirie typiques de la périphérie collinaire de la ville.

L'étude ci-après, porte sur le quartier de Brancolar entre 1867 et 1914.

Le cadre chronologique correspond pour son point de départ, 1867, à l'édification de la principale villa qui deviendra l'un des phares mondains du quartier : le château Valrose. Mille huit cent soixante-sept est proche également de la date de l'établissement de l'une des sources majeures concernant l'espace : le cadastre « napoléonien », établi en 1872. L'étude s'arrête en 1914, date à laquelle le quartier et l'ensemble auquel il se rattache connaissent une nouvelle vague de changements majeurs : transformation de l'hôtellerie en fonction d'accueil et début, après 1918, de l'ère des allotissements. Cela correspond en fait à une césure importante dans le développement du quartier, ainsi qu'à une surabondance des sources.

L'étude retrace donc, sur près de cinquante ans, l'évolution structurelle, lorsque cela est possible, du quartier de Brancolar, et donne ses caractéristiques principales, tant pour ce qui concerne sa population, qu'une partie de ses activités. Une partie de cette étude privilégie l'évolution des limites du quartier et le sentiment d'appartenance de sa population.⁴

ESPACES ET STRUCTURES

L'étude du quartier de Brancolar a pour fondement une délimitation administrative de son espace. Il est donc nécessaire, avant d'analyser les structures du quartier, de définir son espace au sein de la ville ainsi que de donner ses caractéristiques morphologiques principales.

Le quartier a une superficie de 80 hectares, 38 ares à 11 ares près.⁵ Il semble que ce soit une superficie moyenne pour un quartier périphérique.

Brancolar se situe au nord de la ville de Nice. Pour la période étudiée, il est juste en deçà de la limite de l'octroi. C'est un quartier périphérique, considéré comme élément organique de la banlieue par l'administration jusqu'au début du XXe siècle. Eloigné du centre, ce qui en fait d'ailleurs l'un de ses attraits, il n'est qu'à une dizaine de minutes de l'artère principale de la ville : l'avenue de la Gare. Son statut de quartier de banlieue⁶ est justifié : peu urbanisé à la différence de certains quartiers adjacents comme Saint-Maurice à l'ouest et le bas Carabacel au sud, sa voirie est inégalement développée. Il faut attendre 1881 pour qu'un boulevard d'envergure soit ouvert en sa partie est.

Situé sur la colline niçoise centrale dite "de Cimiez", véritable bras de terre plongeant dans une plaine alluviale, le quartier repose sur des poudingues pliocènes à l'ouest et au centre, sur des éboulis de pierrailles à l'est. Il comprend sur son flanc ouest une petite bande composée d'alluvions qui créent une dépression provoquant la formation d'un vallon, coupant ainsi le quartier sur cette partie.

D'un point de vue climatologique, il comprend tous les aspects d'une zone de type collinaire. La partie est du quartier est typique d'un climat de crête, ensoleillement maximal et exposition importante aux vents, toutefois, atténuée par un relief et une végétation qui modèrent les courants latéraux, alors que les parties centrales et ouest sont significatives des climats collinaires abrités des flux occidentaux, ici assez violents.

Le quartier de Brancolar est sur un site en quelque sorte privilégié. La colline, à l'écart du développement naturel de la ville basse, présente des pentes, parfois difficiles

⁴ Cet article constitue un exposé des points originaux du mémoire de maîtrise sur *Brancolar 1867-1914, un quartier bourgeois et aristocratique en voie d'urbanisation*, Université de Nice Sophia-Antipolis, juin 1997.

⁵ Les chiffres avancés proviennent de l'étude des relevés des états de sections : 1G2, n°3, Cimiez, propriétés bâties et non bâties de 1872 (Archives municipales de la ville de Nice).

⁶ 2Mi, Recensement de population de la ville de Nice, canton ouest n°5 à 23 (Archives municipales de la ville de Nice).

d'accès à l'est qui l'ont préservée de l'urbanisation. Le quartier se situe à une altitude qui varie entre 0 mètre, pour le vallon, et 120 mètres environ pour les hauteurs. Il est fait de pentes traversées par quelques chemins ruraux qui desservent les propriétés. Emile Négrin en trace dans son guide le portrait suivant :

"Le quartier montueux de Brancolar, compris entre le hameau de Saint-Barthélémy et le bureau d'octroi de Cimiez, présente presque partout la campagne."⁷

Les origines du nom du quartier de Brancolar demeurent inconnues. Il est seulement possible d'affirmer que le nom de Brancolar est ancien dans la langue niçoise et qu'il signifie chanceler, selon les annuaires des Alpes-Maritimes.

L'existence du quartier n'est pas récente, il est déjà présent sur le cadastre sarde de 1808. Ses limites sont, pour cette époque, difficiles à définir. De très rares chemins traversent un bloc, regroupant plusieurs quartiers, auquel il appartient sur les plans cadastraux. Cet ensemble est composé exclusivement de terres de culture et de pacages. La voirie est alors presque inexistante.

Si ce n'est la dominante agricole, le lien avec le cadastre de 1872 est difficile à établir. Le quartier a dû connaître un engouement de la part de la bourgeoisie et de l'aristocratie locale et française ainsi qu'internationale, qui a provoqué l'acquisition de la majorité des terrains privilégiés en vue de l'établissement de villas. La ville de Nice, cité touristique du littoral méditerranéen en plein essor a offert, à une population hétéroclite exigeante, des espaces dont Brancolar fut probablement l'un des principaux.

Brancolar, bien qu'à la périphérie nord de la ville, est entouré par de nombreux quartiers⁸. Il a des frontières communes avec cinq d'entre eux :

Carabacel au sud-ouest (quartier à dominante bourgeoise en sa partie nord et populaire en sa partie sud).

Cimiez au sud-est (quartier de la haute aristocratie et de la grande bourgeoisie à partir de 1882, dont le nom est probablement dérivé de celui de la cité antique voisine : Cemenelum).

Cap de Croix à l'est et au nord-est (quartier à dominante bourgeoise).

Saint-Maurice au nord-ouest et à l'ouest (quartier populaire avec quelques éléments bourgeois).

Fuancauda, assez petit, à l'ouest (quartier populaire dont le nom est dû à la découverte d'une source chaude, ce que le nom niçois signifie d'ailleurs).

Les limites de Brancolar sont assez bien définies par des chemins ruraux classés et non classés pour les parties est (chemin de Cimiez), nord (chemin de la Galère et chemin du Vallon de Saint-Pons) et ouest (chemin du Vallon des Fleurs) alors qu'au sud, elles sont matérialisées par de simples limites de propriétés. (Principalement celle du Baron Von Derwies et celles des frères Gioan).

Indépendamment des voies limitatives, le quartier a trois artères principales. Deux sont déjà présentes en 1867 : le chemin de Brancolar et le chemin rural de Valrose n° 30⁹. Ces deux artères ouvrent et desservent véritablement le cœur du quartier. Seul le centre de la partie est ne comporte pas de voie. En fait, en 1881, deux sociétés foncières : la Foncière

⁷ Négrin (Emile), *Promenades à Nice 1869-1870*, Nice, 1870, page 275. Cimiez est un quartier situé à l'est de Brancolar, Saint-Barthélémy n'est pas adjacent à Brancolar mais à Saint-Maurice qui lui est voisin de Brancolar à l'ouest.

⁸ Voir le plan représentant les voies et voisins du quartier. Il a été élaboré à partir de la confrontation des sources cadastrales et divers documents figurés.

⁹ Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Nice, n°3, 1867 (Archives municipales de la ville de Nice).

Lyonnaise et la Société Immobilière et de Construction de Nice percent, avec l'accord du conseil municipal, un boulevard long de 2 400 mètres, classé chemin vicinal n° 33¹⁰, dont le dernier segment traverse Brancolar. Cette voie a pour nom le Boulevard de Cimiez. Elle constituera la voie urbaine la plus large et la mieux équipée du quartier¹¹.

Le quartier compte également quelques voies secondaires et un nombre important de chemins privés, menant aux habitations, assez difficiles à définir, excepté pour 1872, date d'élaboration du cadastre.

La principale voie secondaire est la rue des Lilas raccordant le chemin de Brancolar à l'avenue des Acacias. La deuxième voie secondaire est l'allée des Palmiers qui relie dans la partie sud du quartier le chemin de Brancolar au chemin de Valrose. Les autres voies secondaires sont privées et moins longues.

Il est possible d'affirmer, qu'excepté le boulevard de Cimiez, véritable création, les futurs chemins et avenues du quartier sont, à l'origine, des voies privées qui seront par délibération du conseil municipal enregistrées comme chemin et plus souvent comme avenue témoignant ainsi de l'urbanisation du quartier et par la même de son intégration à la ville.

Il est assez difficile de chiffrer les dimensions du quartier, seules les longueurs des voies peuvent fournir des renseignements numériques. Or, devant la pauvreté de ceux-ci les chiffres avancés ne peuvent être qu'approximatifs. La longueur maximale du quartier serait comprise entre 1 800 et 2 100 mètres et la largeur entre 1 300 et 1 700 mètres.

Toutes les voies prennent leur origine dans un quartier situé en contre bas, Cimiez et Carabacel, Brancolar constitue en fait le quartier d'aboutissement de plusieurs d'entre elles : notamment du boulevard de Cimiez, du chemin de Valrose et du chemin de Cimiez.

Les chemins ont une largeur facilement quantifiable. Les largeurs sont toutes comprises entre 3 et 6 mètres¹², certaines voies verront leur largeur étendue à 9 mètres. Le boulevard de Cimiez fait figure d'exception avec 20 mètres dès sa création¹³.

Après les présentations historiques et géographiques, l'ébauche d'une définition très formelle du quartier, le premier point d'analyse réel, afin de découvrir en profondeur l'espace, porte sur les structures foncières du quartier.

L'étude des structures foncières pour la fin du XIXe siècle et le début du XXe dépend d'une source incontournable par la qualité de ses informations : le cadastre de 1872. Cette source est d'autant plus précieuse que les autres (plans municipaux, plans d'architectes, plans régulateurs, permis de construire, dossiers de voirie, annuaires...) sont rares, voir même inexistantes pour les plans, ou n'apportent que peu d'informations sur l'état des structures foncières et de leur évolution.

Le cadastre demeure ainsi par la précision de ses renseignements un élément privilégié pour appréhender l'espace. Toutefois, il présente un caractère figé, car il donne une photographie ponctuelle d'un espace et ne permet pas, ou avec d'extrêmes difficultés, d'en suivre l'évolution. L'absence de plan de référence mis à jour régulièrement montre les limites de son exploitation. Qui plus est, il présente des difficultés pour ce qui concerne son maniement. Son exploitation implique de manipuler plusieurs milliers de chiffres ce qui occasionne des erreurs.

¹⁰ Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Nice, n° 14, 1880-1882 (Archives municipales de la ville de Nice).

¹¹ Plan non inventorié des Archives municipales de la ville de Nice, daté entre 1884 et 1894, établi par la Société Immobilière et de Construction de Nice.

¹² Chiffres émanant de la confrontation des différents dossiers de voirie qui concernent les chemins du quartier.

¹³ O 11205, ouverture du boulevard de Cimiez 1882-1884. (Archives municipales de la ville de Nice).

Le quartier présente un caractère rural prononcé. Sa surface de 80 hectares, 38 ares et 7 centiares se décompose de la manière suivante¹⁴.

Nature de la surface	Etendue			Pourcentage de la surface totale
	hectare	are	centiare	
Bois	4	15		5,1 %
Orangers	3	87	05	4,8 %
Orangers/oliviers		59	20	0,7 %
Oliviers	23		85	28,6 %
Oliviers/terre	3	26		4 %
Oliviers/vignes		97	80	1,2 %
Oliviers/terre/vignes		95		1,1 %
Vignes	23	93	37	29,7 %
Terre	8	42	10	10,4 %
Terre arrosable	2	9	80	2,6 %
Terre/vignes	2	50		3,1 %
Pâture		12	55	0,1 %
Jardins		83	20	1 %
Passages			7	0 %
Chemins privés ¹⁵	1	18	45	1,47 %
Total	75	90	44	94,42 %

Le quartier est couvert à 94,42 % d'un tissu de végétation.

L'olivier, la vigne et les terres labourables constituent à eux seuls près de 71,1 % du paysage. On retrouve avec la vigne, 29,7 %, et l'olivier, 28,6 %, deux des plantes caractéristiques de l'économie des régions méditerranéennes. Les bois, seuls espaces sauvages par essence, sont peu représentés : 5,23 %. Cela témoigne de la domestication et de la mise en valeur des sols. Les pâtures sont inexistantes : moins de 0,2 %. L'élevage n'est donc pas développé. D'ailleurs, aucune vacherie n'est présente à Brancolar à la différence des quartiers adjacents, comme Saint-Maurice et Cimiez¹⁶. Les jardins sont très minoritaires avec 83 ares et 20 centiares. Ils montrent que si l'espace est domestiqué, il est peu acclimaté. Cet avis est toutefois à nuancer, car les relevés cadastraux ne sont pas suffisants pour décrire avec minutie l'espace d'une propriété, ils en donnent simplement les tendances. Il est de plus difficile de dire dans quelle mesure les parcelles sont exploitées par les habitants.

¹⁴ Les chiffres avancés proviennent de l'étude des relevés des états de sections : 1G2, n°3, Cimiez, propriétés bâties et non bâties de 1872 (Archives municipales de la ville de Nice).

¹⁵ Les chemins publics ne sont pas pris en compte dans les relevés cadastraux car ils ne sont pas imposables.

¹⁶ 7M135 *Vacheries de Nice* (Archives départementales des Alpes-Maritimes).

Les données précédentes sont à mettre en parallèle avec le nombre de parcelles de chaque type de couverture du sol, afin d'avoir une idée réelle des structures foncières du quartier.

Le quartier est, en fait, bien loin d'être structuré en grandes étendues d'oliviers, vignes, orangers... Il présente la structure inverse : une juxtaposition de petites parcelles dont les plus grandes, souvent d'oliviers, de vignes et de terres, n'excèdent pas 1 hectare 50 ares.

Dans le tableau suivant, qui précise le nombre de parcelles et leur taille moyenne par nature de sol, les chemins privés et les passages ne sont pas pris en compte.

Nombre de parcelles en fonction de la nature des sols

Nature de la surface	Etendue totale			Nombre de parcelles	Taille moyenne des parcelles		
	h.	a.	c.		h.	a.	c.
Bois	4	15	00	21		19	76
Orangers	3	87	05	26		14	88
Orangers/oliviers		59	20	4		14	80
Oliviers	23	00	85	88		26	14
Oliviers/terre	3	26	00	8		10	75
Oliviers/vignes		97	80	1		97	80
Oliviers/terre/vignes		95	00	1		95	00
Vignes	23	93	37	66		36	26
Terre	8	42	10	36		23	39
Terres arrosables	2	09	80	9		23	31
Terre/vignes	2	50	00	10		25	00
Pâture		12	55	3		4	18
Jardins		83	20	7		11	88

Il ressort que compte tenu du nombre de parcelles, près de 278, l'espace se décompose en une complexe juxtaposition de parcelles de nature différente.

Les cultures qui occupent une grande surface, telles que celles d'oliviers et de vignes, sont comme les petites cultures, réparties en un nombre important de parcelles. Cependant leur superficie par parcelle demeure légèrement supérieure, 26.14 ares pour les oliviers et 36.26 ares pour les vignes, à celle des petites surfaces comme les bois, 19.76 ares, orangers, 14.88 ares, jardins, 11.88 ares et pâtures.

Même si le tableau ne met en évidence que des moyennes, il est notable de voir que parmi treize types de parcelles différentes, seulement trois ont une moyenne de plus de 30 ares : oliviers/vignes, oliviers/terre/vignes et vignes. Les deux premiers types de parcelles ne sont pas significatifs car ils ne sont présents qu'à l'unité.

Les surfaces bâties occupent 5,4 % de l'espace. Elles présentent une grande diversité de formes :

Nature de la surface	Taille			Nombre	Réprésentation par rapport à la surface totale
	h.	a.	c.		
Réservoirs		32	22	40	0,4 %
Citernes			37	6	0 %
Puits		4	11	30	0,05 %
Maisons	3	26	69	75	4,06 %
Serres		11	9	5	0,1 %
Bâtiments ruraux		43	2	41	0,5 %
Hangars ruraux		11	41	8	0,14%
Chapelles		1	19	2	0,01 %
Kiosques			17	1	0 %
Ruines factices		2	55	1	0,03 %
Bassins		1	5	1	0,01 %
Escaliers			5	1	0 %
Ecuries		1	19	1	0,01 %
Fours à pains			1	1	0 %
Aires			9	2	0 %
Total	4	37	46	215	5,4 %

Les maisons sont au nombre de 75. Elles constituent près de 80 % de l'espace bâti. La taille moyenne des maisons est de 4 ares et 35 centiares.

Les bâtiments ruraux sont au nombre de 41, chiffre normal dans une zone campagnarde. Ils servent essentiellement au stockage des outils et récoltes.

Le nombre de puits, réservoirs et citernes est important, 76. Il correspond aux besoins non négligeables de l'arrosage des cultures dans un climat méditerranéen.

Les puits sont présents dans la mesure où les nappes phréatiques existent. Ainsi une même propriété possède sept puits, soit 23 % du total des puits du quartier. Les propriétés sans puits possèdent en général des réservoirs ou des citernes. Il est à remarquer que la propriété de Paul Von Derwies¹⁷, deuxième par sa surface, possède un réservoir de 10 ares. Il représente 31 % de la surface totale des réservoirs..

Il est difficile de faire une étude valable des maisons du quartier à partir des informations cadastrales. Leur nature fiscale fournit des renseignements très pauvres. Il est

¹⁷ Von Derwies (Paul) (1825-1881) est un aristocrate russe, proche du tsar qui a fait fortune en construisant et en exploitant les principales lignes de chemin de fer de Russie. Il fait construire en 1867 une luxueuse "villa-château" à Brancolar qui deviendra sa résidence d'hiver.

précisé uniquement la surface au sol de la maison et le nombre de portes et fenêtres. Il est peu aisé d'établir la capacité d'accueil des maisons.

Pour donner un ordre d'idée de la diversité des tailles des maisons, la plus grande, au sol, appartenant au Baron Von Derwies, est de 21 ares et 70 centiares. Elle présente une porte cochère et cent quarante portes et fenêtres. La plus petite est de 0,2 ares, et présente une porte.

L'espace se divise en cinquante-huit propriétés très disparates par leur surface.

Nombre de propriétés par surface

Surfaces exprimées en ares	1-5	6-10	11-50	51-100	101-150	151-200	201-300	301-500	501 +	Total
Nombre de propriétés	9	3	17	5	4	9	5	3	3	58

Un nombre important de propriétés, près de 15 %, a une petite surface. Il s'agit souvent de propriétés d'un seul lot : une maison ou une vigne ou une terre ou encore un escalier. Dix-sept propriétés, soit 29 %, sont comprises entre 10 et 50 ares. C'est le type même de la parcelle moyenne. Elles se composent le plus souvent d'une vigne, d'une parcelle d'oliviers et d'orangers ou de terre ainsi que d'une petite maison. En fait, 50 % des propriétés, soit vingt-neuf concentrent des surfaces moyennes. On trouve encore un nombre important de propriétés d'un à deux hectares, treize, au delà, le nombre de parcelles par surface est dans l'ensemble décroissant.

La part la plus importante des terres du quartier, environ 76 %, est possédée par seulement la moitié des propriétaires. Les classes supérieures détiennent d'ailleurs la majorité des grosses parcelles.

Les onze propriétaires les plus importants, soit 18 % du total des propriétaires, possèdent 60 % des terrains. Parmi ceux-ci, six sont étrangers (trois Russes, deux Anglais, un Suisse). Ils possèdent près de 36 hectares, 47 ares et 67 centiares, soit 28 % du quartier. La propriété la plus étendue représente à elle seule 11 % du quartier. Cela spécifie la place tenue par les étrangers dans les possessions foncières du quartier.

Les grosses parcelles sont détenues par des nobles et des rentiers dans la plupart des cas. Ils possèdent les plus grandes propriétés. Les Français, après étude de l'ensemble des parcelles, ont 45 % des grandes propriétés et la majorité des petites et moyennes.

L'analyse du cadastre a permis d'esquisser une photographie précise du paysage et de ses structures. Il est par contre moins aisé de cerner les changements morphologiques de l'espace de Brancolar.

Le quartier de Brancolar connaît à l'approche du XXe siècle un développement important qui intègre complètement le quartier à la cité.

Le quartier connaît à partir de 1906, au moins, un changement de statut, signe de l'extension progressive de la ville, qui fait sortir Brancolar de la zone de "banlieue".¹⁸ Plusieurs voies privées sont d'ailleurs transformées en avenues par la municipalité.

Ce changement de statut est la conséquence de l'augmentation générale de la population de la ville de Nice sur l'ensemble de son territoire. Brancolar voit ainsi son taux d'habitants à l'hectare presque quadrupler en l'espace de 34 ans (3,2 en 1872 ; 5 en 1886 ; 12,7 en 1906).

¹⁸ 2Mi20 Recensement de population de Nice, canton ouest.

Le nombre d'habitants par hectare, en 1906, demeure encore faible pour un quartier qui n'est plus compris dans la banlieue. Cela implique que le paysage bien que modifié demeure toujours à dominante campagnarde.

Il est difficile de quantifier la croissance en terme d'habitations. Après étude des constructions nouvelles portées au cadastre, il est possible d'affirmer que le nombre de maison à Brancolar s'élève à 126 en 1897, alors qu'il était de 75 en 1872. Il est fort probable que les habitations aient atteint en 1914 un nombre compris, compte tenu de l'évolution de la population et du nombre de constructions nouvelles et de destructions, entre 160 et 210 maisons.

Dans la pratique cette croissance va transformer le quartier et singulariser progressivement des zones qui n'apparaissaient pas en 1872.

L'étude des mutations des terrains permet de dégager pour les propriétés deux évolutions distinctes : à l'ouest une division importante des propriétés, à l'est et au centre la préservation des grandes parcelles, ainsi que l'acquisition d'une partie des terrains par des entreprises foncières pour construire un boulevard de prestige qui modifie profondément les dynamiques de l'espace.

Les mutations des propriétés, font ressortir que de 1867 à 1914, donc sur quarante-deux années, la division des parcelles est assez élevée. Les changements de propriétaires sont fréquents : en moyenne entre 2,5 à 4 par propriété. Les divisions des parcelles varient beaucoup. Les grandes propriétés de l'est et du centre du quartier sont préservées alors que les propriétés moyennes et petites de l'ouest se segmentent, augmentant ainsi la densité des constructions.¹⁹

Si le quartier ne comporte en 1872 que des villas classiques, luxueuses et quelques maisons, il acquiert en plus de quarante ans des structures à vocation commerciale variées : pour la zone est, l'association de deux sociétés immobilières²⁰ avec la municipalité permet la création, en 1882, d'un boulevard dont l'extrémité se trouve sur Brancolar. Elles ont entrepris de mettre en valeur, par une opération foncière d'envergure, la colline de Cimiez, peu urbanisée à l'époque et présentant les caractéristiques indispensables à la réussite d'un tel projet.

Les sociétés ont acquis les terrains nécessaires au percement du boulevard ainsi que les terrains adjacents afin de contrôler leur mise en valeur.

Le boulevard est classé par la municipalité "zone luxueuse".²¹ Plusieurs hôtels sont alors édifiés : avant 1893, l'Hôtel-Pension-Vitali ; en 1893, le Grand Hôtel de Cimiez ; et en 1897, le plus luxueux d'entre eux, l'hôtel Régina.

La partie centrale du quartier est composée essentiellement de villas de prestige : Valrose, Liserb, Montebello, Mezzomonte... situées entre le boulevard de Cimiez et le chemin de Brancolar, qui ne subissent presque aucun changement. Leur structure reste stable de 1872 à 1914.

La zone ouest connaît des changements importants qui vont dans un sens différent de ceux de la partie est.

Le nombre d'habitations croît sensiblement comme on l'a vu précédemment. La superficie des parcelles diminue. Les nouveaux propriétaires inscrits sur les registres des

¹⁹ 1G2 n°15 à 18 propriétés non bâties, Archives municipales de Nice.

²⁰ La Société Immobilière et de Construction, basée à Nice, et la Société Foncière Lyonnaise, filiale du Crédit Lyonnais basée à Paris.

²¹ SC 20653, Eclairage des rues, caniveaux, trottoirs. Archives départementales des Alpes-maritimes.

mutations du cadastre appartiennent à des catégories socio-professionnelles inférieures à celles des propriétaires des vastes parcelles du centre et de l'est.

La zone est à trois hôtels de standing alors que la zone ouest n'en compte pas un seul. Elle compte, par contre, sept lieux de consommation et de vente divers : restaurant, bar, buvette, tabac, jeu de boule et un vélodrome, à la pointe nord-ouest, pour lequel les sources restent muettes.

Après avoir étudié l'évolution des structures foncières, il faut aborder un autre élément de l'espace : ses infrastructures.

Le boulevard de Cimiez représente l'unique création de voie moderne pour le quartier de Brancolar. Son percement en 1882 résulte en fait de l'association de deux entreprises foncières et de la municipalité d'Alfred Borriglione.²² Dans le projet de mise en valeur foncière de la colline de Cimiez les élus locaux voient un moyen "de créer dans une situation exceptionnelle une des plus belles promenades de Nice.[...] Monsieur le maire constate que la réalisation de ce projet aura pour effet de doter la ville d'une promenade magnifique sans que la municipalité ait à supporter une grande dépense."²³

La construction est réalisée selon un cahier des charges bien établi. Les matériaux sont tous de grande qualité²⁴ et les modes d'exécution des travaux sont pleinement définis.

Le boulevard est en fait long de 2400 mètres, dont les 200 à 300 derniers mètres sont situés sur Brancolar, large de 20 mètres, et doté de trottoirs, caniveaux et égouts.

Les égouts de Brancolar sont assez modernes, notamment après l'action de la municipalité d'Honoré Sauvan.²⁵ Bien qu'une partie du réseau du quartier soit remis à neuf lors des travaux de 1908-1910, ce quartier, à dominante bourgeoise et aristocratique, est pourvu très tôt d'un réseau d'égouts efficient²⁶ qu'il suffit ensuite d'adapter à la croissance de la population.

Pour ce qui concerne l'éclairage de Brancolar il est permis de supposer que le gaz fut utilisé peu après son arrivée à Nice.²⁷ L'étendue du réseau d'éclairage est par contre difficile à définir. Les artères principales et les alentours des riches villas devaient seuls en être pourvus.

Les sources sur l'arrivée de l'électricité sont par contre plus explicites. En 1895, l'usage de l'électricité est attesté sur le boulevard de Cimiez par le fonctionnement du tramway et de l'ascenseur de l'hôtel Régina, deux ans après l'installation de la première centrale électrique en 1893. Après avoir étudié l'ensemble des structures foncières et des infrastructures, il est intéressant d'essayer de comprendre de quelle manière le quartier est considéré par l'administration et comment les habitants le perçoivent.

Avant d'analyser l'identité du quartier de Brancolar, il est nécessaire de donner une définition stricte du quartier : "Division administrative d'une ville, partie d'une ville ayant sa physionomie propre et une certaine unité;"²⁸ l'étude du quartier doit donc, à partir d'un champ territorial restreint dont les limites préalables sont administratives, tenter de définir un site, ses articulations internes et externes, ses activités ainsi que son identité. Le choix de l'échelle est simple : le quartier apparaît comme un élément particulièrement cernable des structures

²² Maire de Nice de 1878 à 1886.

²³ Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Nice, n°14, 1880 à 1882. Archives municipales de Nice.

²⁴ O 11205 Ouverture du Boulevard de Cimiez. Archives municipales de Nice.

²⁵ Maire de Nice de 1896 à 1912, il lance un projet à l'échelle de la ville de rénovation et de création du réseau d'égouts, à partir de 1905, pour remédier à une situation problématique en matière d'hygiène.

²⁶ Avant 1885 pour les voies principales.

²⁷ le 23 avril 1854.

²⁸ *Le Grand Robert*, tome VII, page 939.

urbaines. Les villes se découpent, s'appréhendent et singularisent leurs éléments organiques par quartier.

Pour Brancolar la manière dont le quartier est traité par les différents services administratifs présente des caractéristiques singulières au regard du traitement réservé aux autres quartiers.

Le quartier de Brancolar n'apparaît pas textuellement à travers les sources. Il n'existe aucun dossier ni aucun plan de Brancolar au sens strict du terme. Des parties du quartier se découvrent toujours intégrées à un autre quartier. Quel que soit le dossier de voirie : plan régulateur, plan des services topographiques, construction et amélioration du réseau d'égout et éclairage, Brancolar n'apparaît pas en tant que tel.

Indépendamment des plans cadastraux et des plans d'ensemble de la ville de Nice où le quartier est bien défini, il n'a été trouvé qu'un seul plan sur lequel il figure en intégralité. Il s'agit d'un plan non inventorié des archives municipales, établi par la Société Immobilière de construction de Nice, dont le titre ne mentionne pas Brancolar mais : "Cimiez, Carabacel, avenue de la Gare prolongée".

S'il a bien une existence administrative à travers le cadastre et les recensements de population, il semble que pour les autres services de l'administration il soit laissé de côté.

Un élément de réponse explique l'absence de Brancolar des dossiers administratifs. Au regard des sources le quartier est segmenté en deux parties. La première, à l'ouest, est intégrée à l'espace du quartier Saint-Maurice et la seconde, à l'est, est intégrée à celui du quartier de Cimiez.

Quel que soit le dossier de voirie, le quartier est toujours divisé en deux blocs. Pour les plans régulateurs la zone comprise entre le boulevard de Cimiez et le chemin Valrose est intégrée au quartier de Cimiez et l'autre partie est intégrée à celui de Saint-Maurice.²⁹

Cette segmentation peut-être en partie expliquée par la perception que les habitants ont de leur quartier.

Le référent qui donne la première définition du quartier, pour la période étudiée, est le cadastre de 1872.

Ses concepteurs ont divisé l'espace afin de faciliter la recherche des propriétaires. A cet effet, "le géomètre de concert avec le maire, opérait ce fractionnement (en sections), en s'attachant notamment aux habitudes et aux convenances locales.³⁰ Les sections sont ensuite elles-mêmes divisées en sous-sections et en lieux-dits. "Le lieu-dit correspond à un ensemble de parcelles auxquelles les habitants ont coutume d'appliquer une certaine appellation."³¹

Le quartier de Brancolar doit donc correspondre à un espace auquel la population, celle y vivant particulièrement, accorde une identité propre. Le problème de cette définition réside dans le fait qu'elle demeure figée. L'épreuve du temps peut ne plus faire correspondre la définition avec la réalité. Ce n'est donc pas un invariant. Cette définition est de plus mise à mal dans un quartier en pleine croissance qui voit les dynamiques de son espace changer.

D'après les éléments recueillis, deux zones du quartier de Brancolar se singularisent entre 1872 et 1914 : Brancolar-Cimiez et Brancolar-Vallon des Fleurs.

Pour la partie Brancolar-Cimiez à l'est, le quartier reste probablement le même jusqu'au percement du Boulevard de Cimiez en 1882. La partie sur laquelle s'effectue l'établissement du boulevard est en fait le sommet ouest de la colline de Cimiez. Le boulevard relie alors directement la partie haute de Brancolar aux quartiers de Cimiez et Carabacel. Il désolidarise cette zone du reste du quartier.

²⁹ 01Fi238 plan régulateur du quartier de Cimiez 1882, 01Fi237 plan régulateur du quartier Saint-Maurice.

³⁰ Maurin (André), *Le cadastre en France*, Editions du C.N.R.S., Marseille, 1990, page 118.

³¹ Maurin (André), *Ibid.*, page 118.

Plusieurs preuves viennent appuyer ce raisonnement.

La première concerne l'établissement des hôtels sur le boulevard, dont la partie nord est située à Brancolar. Ils sont établis au point d'aboutissement du boulevard avec les arènes de Cemenelum.³² Pour l'un de ces hôtels, le nom même est une preuve flagrante : le Grand Hôtel de Cimiez, construit en 1893. Le plus grand bâti en 1896, l'Excelsior Régina, revendique dans toutes ses publicités le lien avec Cimiez : menus, cartes postales, affiches.³³ En fait, il y a confusion entre la colline de Cimiez, sur laquelle Brancolar est établi, et le quartier de Cimiez.

Ces hôtels se sont affiliés logiquement à la colline de Cimiez, à son boulevard et à sa ville antique. Il faut du reste ajouter qu'ils n'auraient jamais vu le jour sans le percement du boulevard.

La seconde concerne les dossiers de voirie qui incluent systématiquement et en toute logique la partie haute de Brancolar, la fin du boulevard principalement, dans le quartier de Cimiez. Le quartier de Cimiez se définit d'ailleurs par son boulevard et ses rues adjacentes.

La dernière preuve est extraite du dossier de permis de construire de la villa Montebello, située à proximité du chemin de Valrose. En 1910, son propriétaire veut faire des modifications. Il adresse la demande d'autorisation au maire. Dans sa lettre son architecte situe la villa Montebello au quartier de Cimiez.³⁴

Les preuves accumulées laissent à penser que les parties centrales et est de Brancolar sont intégrées à Cimiez par la population à partir du percement du boulevard en 1882. Cette zone s'étend du chemin de Cimiez au chemin de Valrose. Cela correspond à près de la moitié de la surface du quartier de Brancolar.

La zone ouest, Brancolar-Vallon des Fleurs est plus complexe à cerner.

En effet, une partie de la population de Brancolar se rattache au quartier du Vallon des Fleurs, or ce quartier n'a aucune existence administrative. Ce n'est qu'un lieu-dit. Le "quartier du Vallon de Roses et en fait une partie du quartier Saint-Maurice.

Les habitants de l'avenue des Acacias demandent en 1903 à la ville d'agrandir une partie de l'avenue. Les propriétaires se définissent comme "propriétaires au Vallon des Fleurs."³⁵ Cela ne pourrait être qu'un lieu-dit, faisant référence à l'ancien nom de l'avenue des Acacias, mais leur demande est enregistrée comme suit : "Les habitants du quartier du Vallon des Fleurs sollicitent depuis longtemps, de l'administration municipale..."³⁶

A cela, il faut ajouter qu'une partie des hivernants qui réside habituellement sur la colline de Cimiez ne doit pas tenir compte de la division en quartier de la colline. Ils viennent séjourner sur la colline de Cimiez ou à la périphérie de Nice.

En fait, ces exemples témoignent de l'extrême complexité de l'opération qui consiste à vouloir suivre dans le temps le sentiment d'appartenance d'une population à un quartier et l'évolution de ses limites morphologiques.

Le quartier de Brancolar est donc en 1867 un quartier rural. Il est constitué, dans l'ensemble, de villas s'étendant sur de grandes parcelles. La nature de sa couverture végétale présente une relative homogénéité : oliviers, vignes, terres labourables, et orangers. Ces parcelles sont de tailles variables. Les propriétés sont composées en majorité de parcelles de nature différente.

³² Ruines de l'ancienne cité romaine de Cemenelum.

³³ Voir pour les illustrations le livre *Hôtel Régina* de Moreau G.-J et C. Serre, Nice, 1996, 95 pages..

³⁴ Pc 224, n°424, villa Montebello. Archives municipales de Nice.

³⁵ 10004 avenue des acacias, acquisitions diverses, 1896-1908.

³⁶ *Ibidem*.

Le quartier va connaître, entre 1872 à 1814, une urbanisation progressive qui va l'intégrer à la ville et transformer ses structures.

Sa croissance se matérialise par une augmentation du nombre de propriétaires qui ont dans l'ensemble un statut social assez élevé et par la spécialisation du quartier en zones.

Ses infrastructures sont multiples. A l'est, un boulevard de prestige a été construit à la suite d'une mise en valeur foncière. Pour le reste, les avenues et les chemins sont dans l'ensemble convenablement équipés.

Après avoir étudié l'espace, fruit des activités et des transformations de l'homme, l'analyse suivante porte sur la population du quartier.

LA POPULATION

L'étude de la population constitue un moyen privilégié d'analyser les structures du peuplement et de descendre à l'échelle de l'homme.

Le quartier connaît entre 1867 et 1911 une croissance impressionnante, typique des zones en voie d'urbanisation.

Il faut préciser que les recensements représentent des données partielles, parce qu'ils figent sur une année une population en constante évolution et parce qu'il leur est difficile de prendre en compte une population hivernante, flottante par définition. Celle-ci doit probablement faire doubler ou tripler la population du quartier.

Evolution de la population totale du quartier et de ses étrangers³⁷

Années	Population du quartier	Evolution en % par rapport à l'année précédente	Etrangers	Evolution en % par rapport à l'année précédente
1868	262		³⁸	
1872	199	75 % ³⁹	40	
1876	171	85 %	13	32,5 %
1881	319	186 %		
1886	405	126 %	55	
1891	552	136 %	180	327 %
1896	572	103 %	116	64 %
1901	537	93 %	61	52 %
1906	1023	190 %	311	509 %

Le quartier connaît une croissance de 390 % entre 1868 et 1906. Sa croissance moyenne, par année de recensement, est de 110 %.⁴⁰

³⁷ 2Mi20, n°5 à 23, Recensements de la population de Nice, canton ouest. Il est à noter que le dénombrement de 1911 n'est pas retenu car son exploitation pose problème. Pour plus de détails voir Laurent Gauci, Brancolar 1867-1914, un quartier à dominante bourgeoise et aristocratique, mémoire de maîtrise, Université de Nice-Sophia-Antipolis, Juin 1997.

³⁸ Données lacunaires ou absentes des dénombrements.

³⁹ Lorsque l'évolution est négative, le pourcentage est inférieur à 100.

⁴⁰ Par souci de netteté le graphique a été réalisé par ordinateur. Il comporte une petite erreur d'échelle qui fausse peu les courbes. L'écartement des années de recensement est le même pour chacun d'eux. Or pour les trois

L'évolution connaît deux fléchissements, en 1872, avec 199 habitants et, en 1876, avec 171. Cette baisse indique une régression de la croissance du quartier. Elle peut être provoquée en partie par une absence de population hivernante lors des recensements.

Le quartier connaît trois pics de croissance, 1881, avec 319 personnes, 1891, avec 405 et surtout 1906, avec 1023 habitants. Par rapport à 1901, la population de 1906 augmente de 190 %.

Lors de chaque augmentation de population le nombre d'étrangers croît sensiblement. L'accroissement général de la population est expliqué en partie par des arrivées importantes d'étrangers.

Ainsi pour 1891 la population étrangère passe de 55 à 180 membres. Cela correspond à une croissance de 327 %. En 1906, elle passe de 61 à 311 membres, soit une croissance record de 509 %. La comparaison de la courbe d'évolution de la population totale avec celle de la population étrangère vérifie que les étrangers influencent grandement l'augmentation ou la diminution du nombre d'habitants. D'ailleurs, les courbes sont presque symétriques. La population étrangère reste toutefois très fluctuante.

Le quartier est en fait typique des zones périphériques des villes en développement. Il draine trois types de population :

- Les habitants de villages de l'arrière pays niçois attirés par le cœur économique du département, la ville de Nice, qui focalise l'essentiel du développement.

- Une population étrangère à faible niveau de vie, principalement italienne, qui vient émigrer en France pour trouver un emploi.

- Une population étrangère aisée, accompagnée le plus souvent de sa domesticité qui vient jouir de la saison d'hiver.

Comparaison de la croissance des populations du quartier de Brancolar et de la ville de Nice

Années	Population du quartier	Evolution en % par rapport à l'année précédente	Population de Nice ⁴¹	Evolution en % par rapport à l'année précédente
1868	262			
1872	199	75 %	52 377	
1876	171	85 %	53 397	100,1 %
1881	319	186 %	66 279	124,1 %
1886	405	126 %	78 478	118,4 %
1891	552	136 %	88 273	112,4 %
1896	572	103 %	93 760	106 %
1901	537	93 %	105 109	112 %
1906	1023	190 %	134 282	127,7 %
1911			142 940	106,4 %

premiers, l'échelle doit être légèrement plus petite car les recensements s'effectuent tous les quatre ans et non tous les cinq ans, comme c'est la règle à partir de 1876.

⁴¹ Laurent (Louis-Jean), *Mutation économique et développement urbain dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1914*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, Paris, 1975, n°25, page 53.

L'analyse des données et des courbes témoigne de la similitude des deux évolutions. Quelques particularités apparaissent néanmoins.

L'accroissement réel de la ville et du quartier débute en 1881. Nice connaît par rapport à 1876 une croissance de 124 % et le quartier de 186 %.

On retrouve les deux fléchissements de 1896 et 1901 ainsi que la forte augmentation de 1906.

La croissance du quartier est légèrement supérieure à celle de la ville. Elle peut être expliquée par la situation périphérique du quartier. Il est, a priori, plus à même qu'un quartier du centre ville, de supporter une forte croissance car les espaces constructibles sont plus grands, et parce qu'il peut absorber un accroissement de population important.

Après avoir cerné l'évolution générale de la population du quartier, la population étrangère apparaît comme un élément constitutif important.

La population étrangère s'avère être très fluctuante selon les années de recensement, témoignage de la grande mobilité de ses membres.

Le tableau suivant est consacré à l'analyse de l'évolution du nombre d'étrangers par rapport à la population totale du quartier.⁴²

Années	Population du quartier en nombre	Etrangers en nombre	Etrangers en % de la population du quartier
1868	262		
1872	199	40	20,1 %
1876	171	13	7,6 %
1881	319		
1886	405	55	17,2 %
1891	552	180	32,6 %
1896	572	116	20,2 %
1901	537	61	11,3 %
1906	1023	311	30 %

La population étrangère représente une part non négligeable de la population du quartier. Elle oscille selon les années entre 7,6 % et 32,6 %.

Pour 1876, on trouve moins d'un étranger pour dix Français alors que pour 1891 et 1906, on trouve un étranger pour trois Français.

Cette population présente en fait une très grande diversité de nationalités qui atteste de l'internationalisation et de la renommée de la station hivernale niçoise.

Il est à noter que 3 années de recensement, 1868, 1881 et 1886, ne sont pas représentées dans le tableau ci-après car elles ne comportaient pas de renseignements sur les nationalités.

⁴² 2Mi20, n°5 à 23, Recensements de la population de Nice, canton ouest.

Répartition des étrangers par nationalité⁴³

	1872	1876	1891	1896	1901	1906
Anglais	12	1	42	6	6	16
Suisse	7	6	17	16	8	10
Allemand	4	2	8	1	1	27
Italien	15	3	92	87	45	203
Russe	2	1	5	1		2
Espagnol			5	2		3
Américain			9			3
Belge			2	2		7
Ecossais				1		3
Autrichien					1	17
Danois						1
Turc						1
Brésilien						2
Cubain						1
Hollandais						3
Suédois						1
Hongrois						10
Monégasque						1
Population étrangère totale	40	13	180	116	61	311

Brancolar draine une population variée originaire de différents continents : le quartier comptabilise dix-neuf nationalités sur trente-quatre ans.

Il est à noter que les nationalités se diversifient.

Le nombre d'individus est très variable selon les groupes nationaux. Certains sont représentés par quelques membres isolés. Quelques nationalités n'apparaissent d'ailleurs que sur un seul recensement. Le quartier compte néanmoins plusieurs nationalités dont la présence est régulière : italienne, allemande, suisse, russe, anglaise, américaine, et belge dans une moindre mesure.

A l'exception des Italiens, les autres nationalités représentent les cinq principales familles d'hivernants de la Côte-d'Azur. Les Italiens sont présents en moyenne avec 74,1 membres par année de recensement, les Anglais avec 13,4 et les Suisses avec 10,8. Seule la population italienne se démarque sensiblement. Ils constituent un vivier de main d'oeuvre pour les hivernants en quête d'une domesticité.

⁴³ 2Mi20, Recensement de population, 1872, 1876, 1891, 1896, 1901, 1906.

L'année 1906 est celle où l'on recense le plus grand nombre de nationalités. Elle correspond à une forte croissance des communautés italienne, allemande et autrichienne contrairement aux Anglais et aux Suisses.

Les recensements de population fournissent également des informations sur les professions des habitants ce qui permet de donner une image de la répartition sociale du quartier.

Le quartier connaît sur près de 40 ans une évolution importante de la composition sociale de sa population.

Groupes professionnels recensés en 1872⁴⁴

Secteurs d'activité	Nombre d'individus	Pourcentage
Agriculteurs ⁴⁵	107	78,6 %
Bâtiment ⁴⁶	2	1,4 %
Equipement, entretien ⁴⁷	5	3,6 %
Gens de maison ⁴⁸	13	9,5 %
Rentiers	8	5,8 %
Militaire ⁴⁹	1	0,73 %
Total	136	100 %

Le groupe professionnel dominant est celui des agriculteurs, 78 %. Il se compose dans le détail de cent-deux cultivateurs, trois jardiniers et deux propriétaires. Le quartier correspond bien à une zone rurale exploitée.

Le second groupe professionnel est celui des gens de maison, nécessaire au maintien du mode de vie des huit chefs de familles rentiers.

Cette structure vérifie les conclusions de l'étude du cadastre de 1872 : Brancolar est un quartier rural, peuplé d'agriculteurs, où des rentiers habitent des villas bourgeoises occupées, pour certaines, en saison.

En 1906, le quartier achève sa transformation, pour la période étudiée.

Le recensement montre que la population bourgeoise et aristocratique est fortement présente. Néanmoins beaucoup de résidents saisonniers restent absents du recensement : on ne trouve pas trace de la nombreuse clientèle des hôtels luxueux de Brancolar.

⁴⁴ 2Mi20, Recensement de la population de Nice, canton ouest, 1872.

⁴⁵ Agriculteurs : cultivateurs, jardiniers, propriétaires...

⁴⁶ Bâtiment : maçons, charpentiers, menuisiers, tailleurs...

⁴⁷ Equipement, entretien : cordonniers, charretiers, marqueteurs.

⁴⁸ Gens de maison : domestiques, bonnes à tout faire, femmes de chambre, gouvernantes...

⁴⁹ Militaires : officier supérieurs.

Groupes professionnels recensés en 1906⁵⁰

Secteur d'activité	Nombre d'individus	Pourcentage
Agriculteurs	104	16,9%
Bâtiment	13	2,1%
Equipement, entretien	21	3,4%
Gens de maison	188	30,7%
Rentiers	62	10,1%
Cadres, libéraux, diplomates... ⁵¹	56	8,9%
Etudiants, écoliers...	22	3,5%
Textile ⁵²	50	8,1%
Alimentation ⁵³	13	2,1%
Ménagères ⁵⁴	74	12%
Illisibles	7	1,1%
Total	610	100%

Les agriculteurs sont maintenant en deuxième position. Il ne représentent plus que 16,9% des groupes professionnels. Le nombre de jardiniers augmente. Il est passé à 44 membres. Les jardiniers représentent la première profession dans le groupe des agriculteurs avec 42%, alors que les cultivateurs sont passés à 17% et les propriétaires 12,5%. Le reste des agriculteurs est composé de journaliers, fleuristes, métayers, garde champêtre et laitiers. Ces derniers logent à Brancolar, mais n'ont pas de laiterie dans le quartier.

La présence d'un nombre important de jardiniers et une nette diminution des agriculteurs rémoignent de la transformation d'une partie de l'espace foncier en jardins qui nécessitent un entretien régulier.

Le groupe le plus important est maintenant celui des gens de maison qui représentent 30,7% des actifs.

Si les étudiants et écoliers ne sont pas pris en compte, un actif sur trois est employé de maison.

Détail des professions du groupe des gens de maison, recensées en 1906

Professions	Nombre
Instituteurs	2
Dame de compagnie	1
Gouvernantes	8
Maîtres d'hôtel	5

⁵⁰ 2 Mi 20, Recensement de population de Nice, canton ouest, 1906.

⁵¹ Cadres, libéraux, diplomates : pharmaciens, consuls, négociants, architectes, ingénieurs, banquiers...

⁵² Textile : repasseuses, lanchisseuses, couturières.

⁵³ Alimentation : boulangers, bouchers ...

⁵⁴ Ménagères : femmes qui entretiennent la maison, élèvent les enfants.

Nourrices	3
Sommelier	1
Cochers	14
Valets de chambre	8
Femmes de chambre	38
Domestiques	53
Garde malade	1
Cuisinières	42
Concierges	4
Bonnes à tout faire	8
Total	188

Les professions les moins représentées correspondent aux statuts des gens de maisons les plus élevés. Les instituteurs, dames de compagnie, sommelier... sont employés souvent par la haute bourgeoisie et l'aristocratie financière dont plusieurs membres sont présents à Brancolar.

Afin de définir correctement les statuts sociaux des employeurs et des employés, il faut revenir sur la définition des termes, bourgeois et bourgeoisie, "ces mots à la fois usés par le temps et sujets à de perpétuelles déviations de sens"⁵⁵. Jean-Pierre Chaline en donne la définition suivante : "Etre bourgeois, c'est d'abord avoir, disposer de biens, de revenus qui distinguent d'emblée de la masse. Mais l'avoir n'est-il pas le moyen de paraître, c'est-à-dire de manifester son niveau social par un certain train de vie, par certaines dépenses qui classent"⁵⁶.

Les instituteurs, maîtres d'hôtels, gouvernantes, nourrices, sommeliers, et les valets de chambre ont un statut tel, que seuls des résidents qui ont un train de vie important peuvent se permettre de les employer, tels ceux relevant de la bonne bourgeoisie, de la haute bourgeoisie et de l'aristocratie financière⁵⁷. Leur nombre restreint témoigne du fait que seules quelques familles, parmi celles recensées, jouissent d'un train de vie très élevé à Brancolar.

Les autres gens de maisons sont communs à la bonne et petite bourgeoisie. Ce sont les femmes de chambre, les cuisinières, les bonnes, et les domestiques. Ces catégories représentent d'ailleurs 75% de la domesticité du quartier en 1906.

Le nombre de rentiers est assez élevé : 62, soit près de 10% des groupes professionnels. Si l'on compte les rentiers avec leurs familles, 20 à 25% de la population doit vivre de ses rentes.

Les cadres ont des professions très diversifiées qui attestent toutefois d'un haut niveau de vie : directeur de banque, juge de paix, directeurs d'hôtels (Grand hôtel de Cimiez et hôtel Régina), industriels, architectes, compositeur de musique, ministre plénipotentiaire, médecin, général de division en retraite...

⁵⁵ Chaline (Jean-Pierre), *Les Bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XXe siècle*, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, Saint-Just-la-Pendue, 1982, page 22.

⁵⁶ Chaline (Jean-Pierre), *Ibidem*, page 162.

⁵⁷ La classification de la bourgeoisie en classes sociales par Adeline Daumard dans son ouvrage *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Flammarion, Science de l'histoire, Paris, 1970, page 96.

Le dernier groupe notable est celui du textile dont l'activité représente près de 8% de la population active. L'activité est liée à l'entretien du linge des villas et des hôtels.

La grande diversité des professions est un élément qui permet de conclure à l'extension de la ville, intégrant progressivement les quartiers périphériques comme Brancolar. L'espace se transforme en un site dont la fonction première est réservée à la villégiature.

La population est composée selon les années d'un taux d'étrangers variant entre 7,6% et 32,6%. Cette particularité est commune à l'ensemble des quartiers de Nice dont la croissance est entretenue par cet apport considérable de population étrangère et de Français nés en dehors de Nice.

Les étrangers sont divisés en deux groupes. Celui des Italiens en quête de travail, poussés de leur pays par un fort taux d'accroissement naturel, et celui composé d'une pluralité de nationalités, européennes dans l'ensemble, dont les membres sont partagés entre des représentants des classes supérieures de la société et des gens de maison.

Le quartier de Brancolar, et plus généralement la colline de Cimiez, consacré en partie à la villégiature, voit se développer, dès 1860-65, de nombreux sites où une activité mondaine diversifiée s'installe.

LES ACTIVITES MONDAINES

Le quartier de Brancolar au sens strict, tel que défini par le cadastre de 1872, a plusieurs lieux d'élections réputés courus par la haute société européenne.

Ces lieux principaux, le château Valrose et les hôtels, déjà traités, souvent partiellement, par des études antérieures, ne font pas l'objet ici d'une étude exhaustive. Il leur a été préféré, développé plus loin, un site qui est resté vierge de toute étude : le salon de Madame Blanche Vuitry.⁵⁸

Le parc Valrose est l'un des plus beaux domaines de la ville de Nice par l'originalité et la grandeur de ses constructions, de style néogothique composite, et par la richesse et la profusion de ses jardins aménagés avec le plus grand soin⁵⁹.

Le baron Von Derwies, à l'origine de l'édification de ce parc, va offrir entre 1872 et 1881 une intense activité musicale et festive au château. Passionné de musique, il fit construire un "opéra privé" et entretenait un orchestre d'une cinquantaine de personnes⁶⁰. Ses soirées musicales, au cours desquelles plusieurs premières furent données, vont devenir les plus courues et les plus réputées de la ville de Nice. Plusieurs de ses réceptions demeurent parmi les plus importantes, pour la presse mondaine, de certaines années, notamment la réception en l'honneur du grand Duc Nicolas de Russie en 1881.

Si aucune villa, du quartier de Brancolar, ne peut soutenir la comparaison face à la villa Valrose, seuls les hôtels et plus particulièrement le Régina, avec leurs hôtes prestigieux dépassent par leur prestige l'aura du domaine Von Derwies.

Les trois hôtels de Brancolar, après leur édification, ont transformé la zone ouest du quartier. Ils sont présents et s'imposent dans le paysage par leurs façades, notamment le Régina qui se situe au devant des autres⁶¹. Les palaces possèdent tous un parc aménagé

⁵⁸ Madame Germain (1841-1913) née Blanche Vuitry est issue d'une vieille famille des Ardennes. Elle est la fille d'Adolphe Vuitry (1813-1885), président du Conseil d'Etat sous le Second Empire, ministre des Finances, gouverneur de la banque de France. Elle épouse en 1869, Henry Germain, député de l'opposition républicaine, fondateur du Crédit Lyonnais en 1863. elle est ambitieuse, instruite et cultivée, de formation classique. Elle meurt à Biarritz en 1913.

⁵⁹ Le domaine fait plus de 7 hectares.

⁶⁰ *Le Monde élégant*, le 13 décembre 1876.

⁶¹ La longueur de la façade principale est de 195 mètres. L'ensemble est de style haussmannien.

devant chaque bâtisse. Ils offrent toutes les activités traditionnelles d'hôtels de luxe : restaurant gastronomique, réceptions, bals, concerts...

Leur situation dans la ville de Nice, la notoriété qui les entoure et la qualité de leurs services offrent à une clientèle internationale des sites privilégiés. L'une des plus célèbres et des plus fidèles « clientes » demeure la reine Victoria d'Angleterre qui y séjourna cinq fois, entre 1895 et 1899, pour la saison d'hiver.

Pour chacune de ses venues, l'hôtel est loué dans son intégralité ou partiellement. Elle vient avec un important contingent anglais et offre ainsi aux gazettes mondaines, fort nombreuses, un intarissable sujet d'articles. Durant ses séjours une partie de l'activité du quartier se focalise sur la reine Victoria, sa suite et ses nombreuses visites.

Les hôtels demeurent pour la Belle-Epoque, la zone la plus dense en activité pour « le quartier de Brancolar » durant la saison d'hiver.

Parmi les nombreuses villas de Brancolar, dont l'activité peut se résumer à de petites réceptions et des après-midi musicales, un site se démarque : la villa Orangini, dans laquelle Madame Blanche Germain tient un salon mondain entre 1881 et 1913.

Le salon de Madame Germain semble être selon certains acteurs des lieux « le cercle mondain le plus en vue de la Côte d'Azur »⁶². Le salon se tient à la villa Orangini, sur les hauteurs de Brancolar.

Blanche Germain vient à Nice pour la saison d'hiver en janvier ou février jusqu'en mars ou avril. Elle a pour habitude de tenir à Paris un salon, rue du Faubourg Saint-Honoré, où la concurrence est loin d'être négligeable. Dès les premières années de son installation à Orangini, quelque peu esseulée, elle s'ennuie de son manque d'activité intellectuelle : « Ici, le temps est merveilleux depuis lundi dernier et la campagne est embaumée ; je jouirais vraiment de mon séjour à Orangini si j'avais un entourage tant soit peu intellectuel »⁶³. Blanche Germain va donc utiliser et mettre en place un réseau relationnel afin d'attirer à la villa des personnalités locales et des passages, dignes de son intérêt.

Les mieux aisés de la société française ont pour habitude de se réunir par petits groupes afin de se retrouver autour de sujets de discussions qui peuvent être politiques, mondains, littéraires... Un salon peut se définir de la manière suivante : « réunion périodique, suivant un rythme plus ou moins strict, d'un certain nombre d'invités, fixé à l'avance ou aléatoire, autour d'un hôte ou plus souvent d'une hôtesse, puisqu'il s'agit d'un lieu où le sexe féminin, longtemps tenu en marge des activités politiques ou culturelles institutionnalisées, exerce une évidente primauté »⁶⁴.

Un salon est un lieu informel par définition qui ne laisse pas de trace, qui ne possède pas de registre. Aussi est-il difficile de connaître la nature des conversations. La presse locale ne parle pas des réunions de la villa Orangini, ce qui renforce le caractère informel du salon. Les participants y sont conviés, s'ils sont susceptibles d'intéresser l'hôtesse, sur invitation soit directe, soit par l'intermédiaire d'un ami ou d'une connaissance commune.

Le salon de Madame Germain connaît un grand succès durant les saisons où le maître des lieux officie avec régularité, entre 1881 et 1913. Elle est, conformément à la définition, le véritable maître d'œuvre de son salon. « Celui de la villa Orangini semble un lieu d'élection, un des plus amusants, des plus intéressants, et enfin des plus intellectuels que j'ai fréquenté. La maîtresse de maison en était un des principaux attraits »⁶⁵.

⁶² Bertaud (Jules), *op. cit.*, page 276.

⁶³ Lettre 14, correspondance de Madame Germain à son mari. Archives privées de Madame Yolande Blanc.

⁶⁴ Sinirelli (Jean-François), *Histoire des droites en France*, tome 2, NRF, Essais Gallimard, Paris, 1992, page 114.

⁶⁵ Bertaud (Jules), *op. cit.*, page 179.

Madame Germain est décrite comme une petite femme énergique, très sûre d'elle-même : « Cette petite personne qui s'avance à pas menus et comme trottinants, sans nulle recherche de toilette, sous un mantelet de satin noir, un petit chapeau dont l'aigrette grise tremblait au branle nerveux de sa petite tête si fine (...) Cette petite dame de mise très simple prenait des airs de reine »⁶⁶. Elle est décrite comme une femme anti-conventionnelle et au caractère rompu, dès son plus jeune âge, aux fréquentations de personnalités importantes de l'Etat français. Pour preuve de son excentricité, elle va jusqu'à fumer dans son jardin, lors de promenades, en compagnie de ses invités à Orangini, en allant à l'encontre des règles de la bienséance.

Véritable maître de cérémonie, elle préside aux conversations en les orientant. Elle parle d'ailleurs avec une ferveur, semble-t-il distrayante. « Elle allait d'un groupe à l'autre, attisant les conversations, recueillant les nouvelles, lançant un mot drôle. Après avoir fait causer ses grands hommes, elle causait à son tour, et cela avec liberté, une franchise, une vivacité, une malice, une fantaisie prime-sautière »⁶⁷. En fait, elle dénote vis-à-vis des lourdes jouissances matérielles de la vie mondaine traditionnelle en apportant une certaine originalité et fraîcheur. Si sa singularité est indéniable, car un salon ne peut perdurer si son hôtesse est insignifiante, les témoins nuancent l'originalité de celle-ci : « Et, bien entendu, malgré ses allures frondeuses, ses boutades déconcertantes, ses propos anarchistes, son besoin presque maladif de rompre tous les cadres, elle était très conservatrice, au moins par éducation et par tradition, oscillant entre un Empire libéral et une République de Monsieur Thiers »⁶⁸.

L'étude d'une partie de la correspondance qu'elle entretient avec son mari permet d'affiner son portrait et de vérifier les témoignages des témoins du salon. Il ressort qu'elle paraît très liée à son époux avec lequel elle n'hésite pas à discuter de sujets politiques et à donner son avis, parfois tranché, sur la manière dont il traite ses affaires. Elle fait preuve d'ailleurs d'un pragmatisme qu'elle ne trouve pas chez son mari. « L'égoïsme doit être érigé en principe dans la vie publique si on veut ne pas être dupe et ce n'est pas la peine de tant me prêcher la prudence si tu ne dois pas la pratiquer pour ton propre compte »⁶⁹. « Depuis vingt ans que je te pratique, je t'ai toujours vu négliger ce qui pouvait te concerner en tant qu'homme pour te dévouer à ce que tu regardais comme l'intérêt général, en un mot, tu as des affinités avec Don Quiche⁷⁰ ».

Elle tient parfois des propos assez durs à l'égard du monde politique, qu'elle dit mépriser pour son incompetence et ses sautes d'humeurs, et dont paradoxalement elle aime à fréquenter les membres dans son salon : « Cette France stupide trouve toujours le moyen de décharger sa responsabilité sur un Napoléon, un Lehauf ou un Gambetta ; je m'étonne qu'il se trouve des hommes pour servir un pays indigne d'être bien gouverné et qui sait briser ses idoles ou ses jouets comme un enfant d'un mauvais caractère. Plus je songe aux événements et plus je me dis que sans la fièvre de l'ambition et de l'intérêt personnel on vivrait détaché des agitations politiques ; le prince Napoléon a bien qualifié notre nation d'imbéciles et de polichinelles ; tout à tout, les uns menant les autres, chacun cherche à se hausser le plus possible aux dépens de ses voisins et il n'y a d'estime et de foi pour personne. Je me soucie peu de tout cela mais sachez que je ne vous méprise pas avec le reste »⁷¹.

Blanche Germain est souvent en contradiction avec elle-même car elle dit détester le monde politique, auquel elle s'intéresse et qu'elle cotoie depuis son plus jeune âge. Qui plus est, elle adopte parfois l'attitude qu'elle méprise tant chez les politiques. A propos

⁶⁶ Bertrand (Louis), *La Riviera que j'ai connue*, Fayard, Paris, 1933, page 180.

⁶⁷ Bertrand (Louis), *op. cit.*, page 207.

⁶⁸ *Ibidem* page 213.

⁶⁹ Lettre 4.

⁷⁰ Lettre 3.

⁷¹ Lettre 26.

d'adversaires de son mari à la tête du Crédit Lyonnais, elle dit : « De moins en moins, je suis d'avis que tu fasses du sentiment à l'égard des personnes ; il faut profiter de l'occasion actuelle pour écraser Joubert et Pignatel qui seront toujours tes ennemis et user largement des journaux pour tenir en respect tes adversaires »⁷². Sa correspondance montre qu'elle est une femme opiniâtre, avisée, qui se prononce sur des sujets souvent réservés à la gent masculine.

Si un salon est un lieu informel dont il est difficile de préciser la nature et de savoir ce qui s'y raconte, en revanche il est plus aisé de connaître de manière partielle sa composition. La liste donnée ci-dessous résulte de la confrontation de l'ensemble des sources portant sur Orangini. Pour certains membres une courte biographie précise statut et activités.

Diplomates :

Lozé

Bihourd

Politiques :

Hanotaux (Gabriel) 1853-1944, archiviste-paléographe, chef de cabinet de Gambetta puis de Jules Ferry. Député de l'Aisne de 1886 à 1889. Ministre des affaires étrangères dans les cabinets Dupuy et Ribot, de mai 1894 à 1895, et, dans le cabinet Melin d'avril 1896 à juin 1898. C'est un partisan de l'expansion coloniale. Il siège depuis 1897 à l'Académie française.

Bourgeois (Léon) 1851-1925, co-fondateur et leader du Parti Républicain Radical et Radical-socialiste, membre influent de la Maçonnerie. Il est l'un des leaders de la gauche pendant plus de quarante ans. Député, sénateur, plusieurs fois ministre, président du conseil. Il obtient le prix Nobel de la Paix en 1920.

Ribot (Alexandre) 1842-1923, avocat puis magistrat, il siège au Parlement de 1878 à 1923. Il fut le leader des républicains du centre. Il appartient à dix gouvernements. Il sera plusieurs fois ministre et président du conseil (quatre fois). Il entre à l'Académie des Sciences morales en 1903 et à l'Académie française en 1906.

Constans (Ernest) 1833-1913, professeur de droit, militant républicain, haut dignitaire du Grand Orient, il est député puis sénateur de la Haute-Garonne. Il devient ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises. Son nom est associé à la défaite du parti boulangiste.

Pigalle, préfet.

Artistes et gens de lettres :

Taine (Hyppolite) (1828-1893), critique littéraire, philosophe et historien français. Il produit une oeuvre abondante, dont *De l'intelligence* (1870) et *Les philosophes français au XIXe siècle* (1857).

Renan (Ernest) (1823-1892), écrivain. Destiné à la prêtrise, il est traversé par une crise religieuse. Il doit son succès international aux qualités poétiques et originales de *La vie de Jésus* (1863) qui lui fait perdre sa chaire d'hébreu au collège de France. Il influença des hommes comme Maurras, Barrés....

Hallays (André) (1859-1930), docteur en droit, sa culture classique le porte vers la critique littéraire. Il voue sa vie à la défense de la culture et du patrimoine français.

Jolivet (Gaston)

Bellaïque (Camille) (1858-1930), musicographe. Il se consacre à la critique musicale, entre à la *Revue des Deux Mondes*. Son avis faisait autorité.

Marni (Jeanne)

⁷² Lettre 7.

Farrère (Claude) (1876-1933), colonel de l'armée, commence une carrière d'écrivain en 1902, et obtient le prix Goncourt en 1906 pour *Les civilisés*.

Adam (Paul) (1862-1920), écrivain proche à ses débuts des naturalistes, se tourne vers le symbolisme. Proche des républicains, il soutient Barrès. Il écrit deux oeuvres majeures *Mystère des foules* et *Trust*.

Chéret (Jules) (1836-1932), peintre et affichiste. Il fonde un atelier à Paris en 1881 et exécuta plus d'un millier d'affiches de style clair et élégant (*Les patineurs*, *Bal au Moulin-Rouge...*).

Coppée (François)

Boylesve (René) (1867-1926), écrivain, habitait Nice. Personnage tourmenté. Il est élu à l'Académie française en 1918. A écrit notamment *L'enfant de la balustrade*, *Parfum des îles*.

Donnay (Maurice) (1859-1945), auteur dramatique, est élu à l'Académie française en 1907. Il a écrit notamment *La bascule* (1901), *L'autre danger* (1902) et *La belle Angevine* (1922).

Charmes (Francis) (1848-1916), commence une carrière militaire qu'il arrête pour se consacrer au Lettres. Il écrit les bulletins politiques de journaux comme *Le journal des débats*. Elu à la Chambre en 1881, il a une activité soutenue.

Melchin (Eugène)

Bourget (Paul)

Bac (Ferdinand) (1859-1952), compositeur et écrivain, a écrit plusieurs ouvrages sur le Second Empire. Il arrive à Nice en 1884 où il exerce ses talents d'architecte de jardins.

De la Sizeranne (Robert)

Bertrand (Louis)

Comte de Chalus

Le Bon (Gustave) (1841-1931), médecin et sociologue français. Son livre sur la psychologie des foules le rendit célèbre. Il est l'un des premiers à mettre en lumière les mécanismes de la propagande.

Bergson (Henri) (1859-1941), philosophe. Il enseigne au lycée Henry IV, il accède en 1900 au sommet de sa carrière en occupant une chaire au Collège de France. Son ouvrage principal demeure *L'évolution créatrice* (1907).

Prévos (Marcel)

Musiciens et poètes :

Leroux (Xavier)

De Lara (Isadora)

Héglon (Mme)

Couteau (Mme)

Ecclésiastique :

Chapon (1845-1925), Evêque de Nice, ordonné prêtre en 1869, il est un prédicateur doué et sollicité. Esprit ouvert, homme engagé, il s'intègre au monde intellectuel niçois.

Militaire :

Jaurès (amiral)

Les membres du salon cités ne représentent qu'un échantillon des personnes qui le fréquentèrent. Il ressort néanmoins que sa composition est essentiellement masculine. Les membres sont, pour ceux dont la biographie a été établie, tous des personnalités du monde politique et des Lettres de la France de la fin XIXe siècle et du début XXe. Les gens de Lettres sont les plus présents.

Les personnalités occupent pour une partie de hautes fonctions politiques à la tête de l'Etat français. On compte beaucoup d'académiciens, soit certains des plus grands esprits du temps. Souvent parisiennes, ces personnalités viennent prendre leurs quartiers d'hiver à Nice où elles se retrouvent et se rencontrent dans des lieux comme Orangini.

Ferdinand Bac décrit ainsi le départ de Madame Germain et l'arrêt des activités d'Orangini : « Depuis que la villa Orangini s'est fermée, nous n'avons plus de centre de ralliement. Le dernier salon, où l'on causait encore, en Riviera, est entré dans l'histoire et même dans l'archéologie »⁷³

Ce quartier dont la fonction première est vouée à la villégiature et fréquenté par les classes supérieures de la société européenne présente ainsi l'ensemble des activités mondaines de la Belle-Epoque.

Le quartier de Brancolar, d'une superficie d'environ 80 hectares, est donc une zone rurale en 1872. Situé à la périphérie de Nice, il s'urbanise parallèlement à la croissance de la cité.

En 1872, l'espace du quartier est défini par un nombre conséquent de propriétés, 58, composées de parcelles de taille variable, de 0,5 centiares à 1,5 hectares. Elles sont couvertes dans l'ensemble de cultures méditerranéennes : oliviers, vignes, orangers...

Bien que le cadastre indique que les propriétés sont majoritairement des villas, la population s'avère être, entre 1868 et 1876, essentiellement agricole. Elle témoigne ainsi de l'exploitation des terrains. La répartition du sol est profondément inégalitaire, car près de 50 % de la surface du quartier est possédée par quelques propriétaires qui disposent d'étendues dont les plus grandes ont une superficie de 7 à 9 hectares. Ces parcelles sont la propriété d'aristocrates et bourgeois, étrangers et niçois, fortunés.

A compter de 1876-1881 et jusqu'à la fin de la période étudiée, le quartier connaît une croissance qui s'inscrit dans celle, générale, de la ville. Cette croissance provoque une modification des structures foncières par une multiplication des constructions et une sectorisation du quartier en zones distinctes : à l'ouest et au contre ouest, une division des propriétés augmente le nombre des villas et maisons construites. A l'est et au centre est, une préservation des grandes propriétés, le percement d'un boulevard d'envergure et l'édification d'hôtels de luxe, ont pour conséquence de mettre en valeur cette partie du quartier.

Durant cette période les infrastructures sont développées. Les voies assez larges, sont parfois agrandies et une artère principale est créée. Les voies desservent de manière cohérente l'espace. Les quatre principales sont d'ouest en est : l'avenue des Acacias, le chemin de Brancolar, le chemin de Valrose et le boulevard de Cimiez.

Seul le boulevard de Cimiez, dont la partie nord est située sur Brancolar, est le fruit d'une mise en valeur foncière par une entreprise étrangère aux capitaux allogènes. En fait, l'étude de l'espace conclut à une sectorisation telle que le quartier de Brancolar a ses limites profondément modifiées : à partir des années 1880, plus de la moitié du quartier de Brancolar, appartiendrait au quartier de Cimiez et une autre partie au "quartier" du Vallon des Fleurs.

La croissance du quartier se caractérise également par une augmentation de la population de plus de 390 % en trente-huit ans. Cependant, même s'il atteint le millier d'habitants en 1906, sa densité de population n'est alors que de 12 habitants par hectare.

Cette augmentation est la conséquence de la venue de personnes originaires de l'arrière pays niçois, de la France et des pays européens. La population dans son ensemble a certains traits communs avec ceux de la ville de Nice, telle que la présence d'un taux moyen d'étrangers élevé. Ce taux est de 20 % environ sur l'ensemble de la période pour Brancolar.

⁷³ Bac (Ferdinand), *Intimités de la Troisième République, la fin des temps délicieux, souvenirs parisiens*, Hachette, Paris, 1935, page 391.

Le groupe principal de cette colonie est italien. Ses membres, pour la plupart d'origine modeste, viennent en France vendre leur force "brute" de travail. Les autres groupes nationaux sont, pour les plus importants, suisses, anglais, allemands et russes. Leurs statuts sociaux sont divisés en deux groupes distincts : aristocrates et bourgeois, et gens de maison.

Au début de la période étudiée, elle est majoritairement agricole. Elle glisse ensuite progressivement vers le secteur tertiaire, si bien qu'en 1906 le nombre d'actifs, personnel de maison, est de 30 %. L'emploi de gens de maison est lié à la présence de personnes au statut social élevé et dont le train de vie nécessite une domesticité.

Cela vérifie la vocation du quartier à devenir une zone résidentielle.

Les constructions du quartier, essentiellement des villas, répondent aux désirs d'une population en villégiature. Aussi les propriétés, villa et jardins, sont-elles édifiées en fonction des goûts architecturaux d'une population exigeante. Deux sites se démarquent par leur singularité architecturale et par leur dimension : le château Valrose de style néogothique, au parc admirablement agencé, et l'Excelsior Régina Hôtel de style haussmannien, avec sa façade monumentale.

Les activités du quartier, émergeant des sources, sont essentiellement mondaines. Elles varient au gré des spécialisations des sites et des goûts des propriétaires.

Le quartier connaît trois lieux dominants : le château du baron Von Derwies, site consacré à l'art lyrique qui pouvait faire concurrence à tous les salons musicaux de la Côte d'Azur ; les trois hôtels de prestige situés à la fin du boulevard de Cimiez et auréolés par les séjours de la Reine Victoria ; un salon mondain, des plus réputés, centré autour de la personne de Blanche Germain.

Il ressort de l'étude du quartier de Brancolar plusieurs remarques d'ordre méthodologique. La monographie de quartier fonde son étude sur un découpage administratif de la ville en quartiers. Il faut s'interroger à ce sujet sur deux points : le premier, sur l'intérêt du choix de cette définition comme base de l'étude monographique. Certes, la définition constitue un référent préalable à la recherche nécessaire, mais elle doit être vérifiée : c'est à dire qu'il faut chercher à savoir si le quartier est bien défini dans ces mêmes limites tout au long de son évolution. Le second point, corollaire du premier, est de savoir si le quartier a une réalité historique autre qu'administrative. En principe ce devrait être le cas dans la mesure où les employés du cadastre segmentent la ville en quartiers cohérents dont l'identité est propre. Or, pour le quartier de Brancolar, l'existence d'un "quartier de Brancolar", autre qu'administratif est posée. Si le découpage de 1872 a peut-être correspondu à un quartier auquel les habitants accordent une réelle identité, l'évolution et les transformations rapides de l'espace auraient alors brisé son identité encore présente lors de l'établissement du cadastre. Si ce n'est pas le cas, il est difficile d'expliquer que les habitants de la partie est de Brancolar se sentent habiter le quartier de Cimiez, et ceux de la partie nord-ouest, le quartier du Vallon des Fleurs, qui n'a pour sa part aucune existence administrative.

En fait, ces remarques ne sont possibles qu'après avoir étudié dans le détail un quartier en partant de sa définition administrative. L'étude réalisée porte donc sur un quartier défini administrativement. Cela suppose que les limites morphologiques du cadre de l'étude restent celles définies par le cadastre entre 1867 et 1914. Le changement des limites et les sentiments d'appartenance ont toutefois été précisés.

Il était possible d'étudier Brancolar, au sens strict, en suivant l'évolution de ses limites. Cela aurait posé un problème, car par exemple, comment être totalement sûr des nouvelles limites du quartier, et comment étudier sa population lorsque celle-ci est recensée par quartier, à la définition administrative intangible.

Les deux méthodes sont possibles et posent pour chacune des difficultés. En fait, il existe plusieurs réalités historiques difficilement superposables. Cet exemple est néanmoins spécifique des zones en voie d'urbanisation.

**LA VIGUERIE DE GRASSE
AU DEBUT DU
XVII^e SIECLE**

**-13-
CIPIERES ET CAUSSOLS**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLE-CHOPARD**

Registre des Archives communales de Grasse CC40

(f° 497 r°)

Cipières.

[Le 5 juillet, dimanche,

M. le conseiller Boisson quitte Vence en compagnie des experts et se rend à Cipières où il se loge à l'enseigne du Cheval blanc, logis tenu par Antoine Maurel.

Il a donné congé pour huit jours à M. Viallis, expert, qui doit se rendre à Roquebrune pour affaire urgente.

Assignation des consuls de Cipières, le 6 juillet 1609, par le sergent royal de Grasse, parlant à la personne de Foulques Flory, consul.]

Peu après comparaissent Foulque Flory et Pierre Mallet, consuls qui disent avoir désigné pour sapiteur Foulques Flory.]

• Dires des consuls de Cipières (f° 499 v°)

..."Attendu qu'ils n'ont aucunes commodités considérables, d'autant qu'ils se treuvent au jourdhuy endebtés envers plusieurs créanciers de quarante mil escus, n'ayant le corps de leur communauté aulcung revenu, d'autant que les fours et mollins apartiennent au seigneur dud. lieu, auquel ils payent le droict de moulture à raison du vingt setain, et le droict de fournage au cinquante uniesme. Estant outre ce partie du terroir de Cipières subject au droict de tasque à raison du quinzain et du neufvain, et celui de Coussouls au huittain. Et pour le dixme, disent aussi que les habittans dud. lieu le payent, sçavoir de toute sorte de grains, au douzain ; du vin et du chanvre, au vingtain ; et du bestail menu, au quinzain. Payent encor à leur seigneur, à qui la plus grand partie de leurs maisons et terroirs sont serviabes, le droict de lods à raison d'un sol pour florin. Et bien qu'il y aye de bestail menu aud. lieu de Cipières, ils le tiennent tout à mégerie de gens de la ville de Grasse, comme encores partie de leur gros bestail, ayant seulement faculté de le faire depaistre dans leurdict terroir. Lequel ils cultivent par moitié avecq les estrangiers qui les aident à ce faire, estant fort incommode d'eau, d'autant que celle de leur fontaine ne leur est donnée pour arrouser leurs prés et jardins que depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin, appartenant les aultres jours de la semaine entièrement au seigneur dud. lieu pour l'arroustage de ses prés, nous supliant avoir esgard à leur extrême pouvreté causée puis les derniers troubles, laquelle nous fera plustost diminuer qu'augmenter leurs feus, dont ils nous requièrent acte.

• Contredit des consuls de Grasse (f° 501 r°)

Au contraire, led. Bertrand, consul, au nom de la communauté de Grasse, nous a remonstré n'y avoir lieu de s'arrester aux considérations des incommodités avancées per lesd. consuls de Cipières, d'autant que les habittans possèdent une grand'estandue de terroir dont partie est réduct en prés, jardins et chenebviers ; l'autre très fertile à porter grande quantité

de grains et légumes. Estant oultre ce peuplé de noyers, poiriers, pruniers, chaines et de vignoble. Et le restant dud. terroir, très bon au pasturage pour toute sorte de bestail, où est le principal revenu desd. habittans, possédans deux cens trentaniers bestail à leyne, oultre grand nombre de chèvres, pourceaux, juments et mullets, desquels, oultre leur usage, ils en font de riches vantes, comme ils font aussi de toute sorte de grains qu'ils vendent, par dessus leur provision, aux marchands de la rivière de Gennes, n'estant Cipières loing de la mer que quatre lieues. Oultre ce, est à considérer que lad. communauté possède un espaceux devens, peuplé de grands chaisnes, dans lequel, oultre le pasturage et glandaige dont les habittans jouissent pour leur bestail, mesmes dans les bois du seigneur, ils y sèment grande quantité de grains. Jouissans oultre ce, lesd. habittans, du terroir inhabité de Coussols, fort fertile en bleds et abondant en pasturages, attendu les prairies qui s'estendent de toutes parts, arrosées de maintes fontaines qui suffisent seules à entretenir grande quantité de toute sorte de bestail. A quoi nous supplient faire aussi considération pour le regect prétendu sur led. lieu de Cipières, et requis acte.

[Le conseiller Boisson donne acte aux parties de leurs dires et reçoit le serment du sapiteur.

Il convoque le greffier de la communauté, Me Jean Pons, notaire royal, et se fait présenter le livre terrier de Cipières et celui de "Coussols" dont il est aussi greffier. Il consulte également les "casernets" des trésoriers.

Le terroir de Cipières est "allivré" à 462 deniers et demi. Celui de Coussols est allivré séparément à 203 deniers. "Faisant valoir" chaque denier 40 florins.

Les experts vont visiter le quartier dict le Bausset, et de là continuent aux quartiers dits des Mollières, Laissine. Le soir, ils font leur rapport :

Terre labourable :	86 ch. 6 pan.	à 50 E la ch.	4 330 E
Autre terre :	49 ch.	à 25 E la ch.	1 225 E
Autre terre :	31 ch. 4 pan.	à 10 E la ch.	314 E
Vigne :	100 fos.	à 3 E la fos.	300 E
Prés :	11 sch.	à 40 E la sch.	440 E
Total :			6 609 E

[Le 7 juillet,

sur le matin, le conseiller accompagne les experts aux quartiers de la rivière, de Combes et de la Vignasse. Après s'y être arrêté quelque temps et avoir reconnu la diversité du terroir, il rentre à Cipières où il convoque "les plus apparants". Il entend Joseph Lambert, ménager, rentier du sieur duc "Dumaine", qu'il interroge sur les droits seigneuriaux. Il ne peut entendre personne d'autre car les gens sont absents.

Les experts ont visité particulièrement les quartiers de la Rivière, des Combes, de la Caux et de la Vignasse.

Terre labourable :	25 ch. 6 pan.	à 50 E la ch.	1 280 E
Autre terre :	27 ch. 6 pan.	à 25 E la ch.	690 E
Autre terre :	15 ch. 2 pan.	à 10 E la ch.	152 E
Vigne :	50 fos.	à 3 E la fos.	150 E
Total :			2 272 E

[Le mercredi 8 juillet,

les experts partent à 6h du matin au quartier des Plans. Le conseiller demeure en ville, où il a convoqué deux ou trois des mieux instruits et des plus aisés. Il entend Etienne Pons, baille et lui seul. Il semble avoir attendu vainement les autres.

Rapport des experts :

Terre labourable :	63 ch. 5 pan.	à 25 E la ch.	1 587 E 30 S
Terre légère :	39 ch. 9 pan.	à 8 E la ch.	319 E 12 S
Total :			1 906 E 42 S

[Le jeudi 9 juillet,

le conseiller sort avec les experts. La visite commence au quartier de (Lerune) et (Callarnet).

"Pour ce que le ciel commençoit à donner de la plueye, nous sommes retirés aud. lieu de Cipières". Les experts ont continué et font ensuite leur rapport :

Terre labourable :	5 ch. 7 pan.	à 40 E la ch.	228 E
Autre terre :	18 ch. 1 pan.	à 8 E la ch.	144 E 48 S
Total :			372 E 48 S

[Le vendredi 10 juillet 1609,

les experts se rendent aux quartiers dits des Pennes, de Jaullie, de la Pinée, de Panaires et de Valmeyanne.

Terre labourable :	12 ch. 8 pan.	à 40 E la ch.	512 E
Autre terre :	50 ch. 1 pan.	à 30 E la ch.	1 503 E
Autre terre :	49 ch. 7 pan.	à 25 E la ch.	1 242 E 30 S
Autre terre :	45 ch.	à 8 E la ch.	360 E
Total :			3 617 E 30 S

[Le samedi 11 juillet,

les experts se rendent aux quartiers de l'Entrefourme (ou fourmie ?), de Lemne (ou Lerune ?), et Corréon.

Le conseiller est resté en ville. Il entend Honoré Aubert. Peu avant souper, les experts font leur rapport :

Terre labourable :	14 ch. 8 pan.	à 30 E la ch.	444 E
Autre terre :	15 ch. 1 pan.	à 25 E la ch.	317 E 30 S
Autre terre :	18 ch.	à 8 E la ch.	144 E
Les jardins qui sont autour du village :			
	2 409 c ²	à 10 S la c ²	240 E 54 S
"heu esgard qu'ils ne s'arrosent poinct"			
Total :			1 206 E 24 S

[Le 12 juillet, dimanche.

Le 13 juillet,

il ne reste plus à visiter qu'un petit quartier de Cipières, appelé des Pomeirets. Les experts y consacrent la matinée. L'après-midi ils font le prisage des maisons. Rapport :

Terre labourable :	30 ch.	à 8 E la ch.	240 E
Maisons :	10 plus apparentes	à 230 E chaque	2 300 E
	20 des moyennes	à 100 E chaque	2 000 E
	80 petites	à 25 E chaque	2 000 E
	30 étables	à 15 E chaque	450 E
Total journée :			6 990 E

• Teneur du rapport général de l'extime du lieu et terroir de Cipières (f° 511 r°)

"Nous (etc...) avons veu et visitté led. Cipières, lieu assis à la montaigne sur ung thor ou petite colline adhérant en pente du cousté de midi, sans fort ne murailles, fors la maison seigneuriale relevée sur led. village, appartenant à la dame duchesse de Mayenne, dame dud. Cipières. Oû y a église parrochiale, servie ordinairement de deux prebstres, et led. lieu composé de cent soixante maisons ou environ, les aulcunes ruinées et réduictes en casal, peuplé de quatre à cinq cens personnes de communion, gens robustes et de labour. Veu aussi et visitté, et encore passagé le terroir dud. Cipières, confrontant du levant, terroir de Courmes, rivière du Loup en mitan ; du midi, terroir de Gourdon et Coussouls ; du couchant, terroir de Canaux ; et vers septentrion, terroir de Gréoullières, aussi la rivière du Loup en mitan. Consistant principalement en terre gaste, devens et autre terre inculte, et la moingdre partie en culture et laburage. Bien peu de vignoble, prés et quelques petits jardins contre du village, monstré particulièrement, quartier par quartier, et indicqué par Foulquet Flory, premier consul dud. lieu. Et après avoir sommairement aprins les commodités et incommodités dud. lieu, et que led. terroir de culture a esté arpanté par led. Bonnet ayant donné les mesurages et quantités sumantes, et heue entre nous deubve conférence, extimé... »

Terres :

	151 ch.	à 8 E la ch.	1 208 E
	46 ch. 6 pan.	à 10 E	466 E
	204 ch. 9 pan.	à 25 E	5 122 E et demi
	64 ch. 9 pan.	à 30 E	1 947 E
	18 ch. 5 pan.	à 40 E	740 E
	112 ch. 2 pan.	à 50 E	5 610 E
Total :			15 093 E et demi

« faisant la charge de la terre légère de plus d'estandue que la moyenne, et la moyenne de plus que la bonne, sellon qu'il a esté observé aux précédantes extimations ».

Vignes :

150 fos. (100 c²) à 3 E la fos. 450 E

Prés :

11 sch. (900 c²) à 40 E la sch. 440 E

Jardins :

2 409 c² à 6 S la c² 240 E 54 S

Maisons :

« ...et quand aux batiments (détail ci-dessus)...
revenant iceulx bastiments à la somme de

6 750 E

« heu esgard à la quallité du village, finalement extimé le devens de la communauté et toutes aultres commodités, mesmes la faculté de depaistre tant aud. terroir qu'à celui de Coussouls, et encor au pré du seigneur, après le foing mayens coupé, en payant quand à ce ung sol pour grosse beste à bast, et les asenines deux liards chacune jusques à Noël, à la somme de dix neuf mil vingt cinq escus trante six sols, ayant esgard à la portion de trois cens huit trentaniers bestal lanut et cabrun que lesd. habittans tiennent presque tout à mégerie, heu esgard encor au bestail arant qu'ils tiennent, suffisant à la culture dud. terroir, et aussi aux mullets et juments qu'ils possèdent de présent, ensamble à la faculté du seigneur de pouvoir faire depaistre au devens de plano de lad. communauté de cipières à l'esgal d'ung particullier, faisant en tout la somme de quarante deux mil escus de trois livres pièces... »

[Cette somme de 42 000 livres est obtenue de la façon suivante :

Au prix du terroir, soit :

Terres labourables	15 093 E et demi
Vignes	450 E
Prés	440 E
Jardins	240 E 54 S
Bâtiments	6 750 E
Total :	22 974 E 24 S

Les experts ajoutent le bétail et les paturages estimés à

19 025 E 36 S

ce qui donne le chiffre rond de

42 000 E]

« ...Déclarant aussi que, procédant à lad. extime, nous avons heu esgard tant au droit de dixme, du bled et légumes au tresain, du bestail menu ou nadons au quinzain, et du vin au vingtain, comme aussi aux droicts seigneuriaux, moulure au vingt quatrain et trentain, fourmage au cinquaintain, fournille des fours à cuire pain fournie par les habittans, entretien de la prise des eaux du mollin à bled, lods, sences, tasques au quinzain de la Pinée, caucadures au quartorzain l'hors que le seigneur leur fournist des juments, port du bled d'icellui sieur à Callas ou barri vieil de Nice, et agneau paschal qu'ils lui payent annuellement par chascung

troupeau de bestail menu, sans avoir touché au domaine dud. seigneur ne rien comprins de ce qu'il possède, ne extimé les bastiments ruinés ou casaulx, ni les bastiments des champs, ni avoir imputté aulcunes debtes de la communaulté, comme il a esté routjours observé par nous, ainsi faisons notre rapport au deub de nos consciences et l'avons signé.

[Fait à Cipières le treize juillet seize cens neuf. Signé Clementis, Blancard, Brun, Gassendi et Bonnet, f° 515 v°]

[Le mardi 14 juillet,

les experts entreprennent la visite de « Coussouls ».

Ils s'acheminent dès le matin, en compagnie de Foulques, sapiteur, led. terroir étant distant de Cipières d'une lieue. Ils commencent l'arpentage « du côté des preries » et ne peuvent l'achever avant la fin du jour, étant obligés de se retirer à Cipières « pour l'incommodité du logement ». Ils ne peuvent faire leur rapport, « pour n'avoir recueilli leurs mémoires dont partie estoit entre les mains d'aucung d'eulx qui s'estoient esbergés pour ce soir dans une grange ».

Le mercredi 15 juillet,

les experts retournent arpenter « le restant du terroir dud. Coussoux et visitte entière d'icellui ».

A leur retour, ils déclarent avoir achevé leur visite et remettre leur rapport.]

• Teneur du rapport général du terroir inhabité de Coussouls (f° 517 v°)

« Nous (experts etc.)

nous sommes acheminés du lieu de Cipières au terroir de Coussols, confronte vers levant terroir de Gordon ; du midi, terroir de la Malle ; du couchant, terroir de Canaulx ; et vers septentrion, terroir dud. Cipières, et y applicqués avec Pierre Bonnet, maistre arpenteur du lieu de Viens, aussi à ce commis, avons du jourdhier à ce jourd'hui veu, visitté et passagé led. terroir cult et incult de Coussouls... »

Terre en semence :	183 ch. 2 pan.	à 35 E	6 412 E
--------------------	----------------	--------	---------

Autre :	152 ch. 8 pan.	à 20 E	3 056 E
---------	----------------	--------	---------

Prés :	167 sch. (900 c ²)	à 25 E	4 175 E
--------	--------------------------------	--------	---------

« en partie arrosables et l'autre partie non, et lhors qu'on coupe de premier foing, le demeurant du temps tels prés sont à butin »

Terre gaste, pâturages, herbages :			4 357 E
------------------------------------	--	--	---------

Total :			18 000 E
---------	--	--	----------

« à laquelle somme avons extimé led. terroir et commodités de Coussouls, tenu et possédé la plus part par les habittans dud. Cipières et partie par ceulx de Grasse, l'ung et l'autre terroir de mesme seigneurie et directe de la dame duchesse de Mayenne, estant les consuls dud. Cipières consuls dud. Coussouls, ayant heu esgard au droict de lods et vantes en cas d'alliérations, dixme au tresain, tasque au neufvain, et caucaduras au quatorzain lors seulement que le seigneur leur fournist du bestail, et que les possédans biens aud. Coussouls sont tenus faire pourter le bled du seigneur dud. Coussouls aud. Cipières à leurs despens, sans avoir aprécié aulcune bastide ne rien comprins du domaine ne des trois devens du seigneur, ni imputté aulcunes debtes. Ainsi faisons notre rapport, sellon dieu et nos consciences... »

Du septiesme jour du mois de juilhet mil six cens neuf, au lieu de Cippières et dans la maison d'Anthoine Maurel, hoste dud. lieu, par devant nous, Gaspard Boisson etc..., constitué en personne Joseph Lambert, mesnager de ce lieu de Cippières, aigé de soixante cinq ans possédans en biens dix mil livres, lequel etc...,

A dict que le lieu de Cippières et terroir inhabité de Coussouls appartiennent à monseigneur le duc du meine, estant les consuls dud. Cippières aussi consuls dud. Coussouls dont le terroir est jougant. Et pour Cippières, dict estre composé d'environ quatre à cinq cens personnes de communion. Led. village n'est enclos de murailles, assis sur la pente d'une montagne, l'air y estant bon et sallubre, et les eaux aussi. Vrai est qu'elles sont..... et eslougnées du village, qui donne de l'incommoditté aux habitans, et mesmement en hivert. N'ayant aulcune commodité d'aulcung puis dans led. village estant les habitans d'icellui grandement subjects et pouvres pource que les fourts et mollins appartiennent au segneur, auquel ils payent le droict de moulure au trantain, estans tenus outre ce d'entretenir le béal desd. mollins, le droict de fournage au cinquantain. Et pource que la terre dud. Cippières et maisons dud. village sont soubz la dirette dud. segneur, en cas d'alliènnation ils lui payent le droict de lods au trezain, outre qu'il y a quelques maisons et pièces sensables. Lui payent encor le droict de caucade à raison du quatorzain lors que les habitans ne peuvent fouller leurs grains avec leur propre bestail, auquel cas seulement ils sont exempts dud. droict de caucade. Outre ce sont tenus lesd. habitans de pourter le bled qui prouvient de son revenu aud. lieu, à leur propres coust et despans, au lieu de Callas ou au barri vieux de Nice, suivant les entientes transactions, ce qui charge aultant les habitans que feroit ung droict de tasque. Payent encor lesd. habitans, le jour de Caresme prenant annuellement, ung trentenier de brebis, ung agneau ou ung chevreau, sans estre tenus d'en payer davantaige ores qu'on aie plus grande quantité de bestail. Et pource qui est du dixme, a dict que les habitans le payent, sçavoir des bleds et légumes, à raison du trezain ; du bestail menu demurant tout le long de l'année aud. terroir, à raison du quatorzain, et pour ceulx que n'y demeurent que la moitié de l'année, au trentain. Et pour ce qui est du vin, à la raison du vingtain, ne recuilhant autres fruitcs aud. terroir pour raison de quoi ils soient tenus payer aulcung dixme.

Enquis sur la bonté et estandue de leur terroir, et fertillitté d'icellui, pasturage et devens,

A dict que leur terroir contient environ une leue d'estanduee à travers, estant bourné du cousté de levant de la rivièrre du Loup, laquelle ne leur donne aulcune commoditté pour l'arrosage de leur terroir, pour estre trop basse. Lequel terroir n'est propre que pour y semer du bled et pour le pasturage. Aussi on n'y voit aulcungs olliviers ne figuiers, moins aultres arbres pour rappourter quelque proffict, fors quelques noyers ainsi qu'on voit en plusieurs autres lieux de la Viguerie de Grasse. Estant led. terroir d'asses bon rapport, faisant ung sestier communément cinq à six, et la labourage d'asses grande estanduee, dans lequel, heu esgard au dixme, on y peult recuilhir environ deux mil charges de grains et cent charges légumes. Bien dict que led. terroir est fort pénible pour estre montagneux et fort néssessiteux d'eaux, qui est la cause que le bestail du labourage en souffre beaucoup, estans constraintcs d'aller à l'abrevoir bien loing, et perdre souvant une partie de leur journée. Et quand au vignoble, dict que la terre n'est propre, pour estre le pays froict. Aussi tout ce qui peult recuilhir en icellui sont environ cent charges, don le vin est vert et ne suffict aux habitans qui sont constraint d'an aller achepter aux lieux circonvoisins qui en ont. Et pour ce qui est du pasturage, dict que

le devons et la plus part des preys appartiennent au seigneur du lieu, dans lesquels devons le gros bestail seulement des habitans y peut aller depaistre, la saint Jehan passé, en payant ung soul pour chascune beste. Estant véritable que le corps de la Communaulté, par permission du seigneur, a fait ung devons pour avoir du bois pour le chauffage des habitans, lequel peut avoir environ demi leue d'estanduee, y pouvant dans icellui faire depaistre toute sorte de bestail, estant la terre propre à ce et capable de pouvoir nourrir environ six cens trenteniers de bestail. N'ayant les habitans moyen, à présent, d'en nourrir plus de trois cens trenteniers, et ce en mégerie, qu'ils prennent presque tout des habitans de la ville de Grasse. Comme aussi des vaches et de beufs, qui peuvent estre en nombre de cent cinquante bestes. Et quelques bestes rossatines. Et pour les prerries qui sont aud. lieu de Cippières, dict qu'il n'y peut avoir environ vingt souchoirées, don le foin prouenant d'iceulx n'est bastant à entretenir le bestail. N'ayant les habitans aulcung jardinages qui soient d'aucune utilité, fors d'un peu d'herbes pour leur mesnage. Et pour le corps de la Communaulté, dict qu'il n'a aulcunes foires ni franchises, moings facultés de faire bois ou depaistre sur les terres de leurs voisins. Estant affouagé à cinq feus. Ne sachant dire combien ce monte le cadastre. Bien dict que le lieu de Cippières est engagé d'environ quarante mil escus.

Enquis sur l'estanduee du terroir de Coussouls, bonté et fertillité d'icellui, affouagé à part à demi feu,

A dict que led. terroir de Coussouls, séparé de celui de Cippières, a demi leue d'estanduee soict au long ou au large, n'estant propre que au labourage et pasturage, estant arrosé de plusieurs fontaiens que y découlent. N'y ayant aulcung vignoble, moings aulcung arbres, fors quelques chaines pour estre led. terroir froict. Dans lequel terroir les possédans biens y peuvent recuilhir, heu esgard au dixme, environ mil charges bleds. Estans tenus envers le seigneur dud. Cippières aux mesmes charges et droicts que ceux dud. Cippières. Et par dessus encor payent ils la tasque, à raison du neufven. Et sont tenus outre ce de porter à leurs despans le bled que led. seigneur y recuilh ou prend pour ses droicts dud. Coussouls en ce lieu de Cippières. Estant la terre dud. Coussouls de mesme rapport que celle dud. Cippières, ung sestier bled en produisant cinq à six. Dans lequel terroir de Coussouls le seigneur de Cippières y'a deux petis devons, dans lesquels les possédans biens aud. lieu peuvent fere depaistre leur bestail de labourage sans rien payer. Concistant la troisieme partie dud. terroir en prerries, parties desqueles s'arrosent par les fontaines que y sont, et l'autre non. Lesquelles abondent en foin néssaires pour le bestail du labourage dud. Coussouls, mais encor pour tout celui de Cippières où ils en portent la plus grande partie. Lequel terroir est possédé, la plus part, par les habitans de Grasse qui payent les charges à raison d'ung demi feu. Et les impositions qui se font ce payent aussi au trésorier du lieu de Cippières, qui est trésorier commun de l'ung et l'autre lieu, ainsin que sont les consuls. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture c'est sousigné.

[Signature, f° 228 v°]

Du huictiesme dud. mois de juilhet, au lieu que dessus etc... constitué en personne Me Estienne Pons, bailhe de ce lieu de Cippières et originere d'icellui, aigé de cinquante ans, possédant en biens trois mil livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Cippières est ung petit lieu enclos dans les montagnes, concistant en cent quatre vingts maisons ou environ, et quatre cens personnes de communion. Le village estant tout ouvert. N'ayant aucune fontaine dans icellui, ni aulcung puis, fors celle qui est au bas de la montagne sur laquelle led. village est assis. Laquelle en tamps d'yvert est fort incommode aux habitans pour estre fort rigoureux pour la citation du lieu. Appartenant led. lieu de Cippières, avec le terroir inhabité de Coussouls, au seigneur duc du meine, sous la

directe duquel sont led. lieu de Cippières, son terroir et celui de Coussouls. Auquel ils payent, en cas d'alliénation, le lods à raison du trezain, le droict de caucade, lors que les habitans ne peuvent fouler leurs bleds par leur propre bestail, au quatorzain ; le droict de moulure au vingt septain ; et le droict de fournage au cinquaintain, d'aultant que les fourts et mollins appartiennent aud. seigneur, n'ayant la communauté liberté d'en pouvoir fere. Et outre ce, sont lesd. habitans tenus de porter à leurs propres coutes et despans une journée dud. Cippières tous les grains que le seigneur a de rante tant aud. Cippières que à Coussouls, lequel ils appellent droict de mandaterie. Et pource que au lieu de Cippières il y'a prieuré qui entretient en l'église dud. lieu ung curé et ung segondère, ils lui payent le dixme de toute sorte de grains et légumes au trezain ; du chanvre et du vin, au vingtain. Et des nadons au quatorzain, si dépaissent tout le long de l'année aud. terroir, et au trantain y dépaissant la moitié d'icelle, duquel dixme le Chapitre de Grasse en perçoit la moitié. Estans outre ce lesd. habitans tenus de donner à leur seigneur ung chevreau ou ung nadon pour chescun troupeau de bestail qu'ils nourrissent, quels qu'ils soient, proueu qu'ils ne soient moingdre de trante bestes, auquel cas ils ne lui en doibvent point. Comme aussi ils ne payent aulcung dixme des aultres fructs, comme ollives et figes, d'aultant que leur terroir n'en produict point.

Enquis de l'estanduee bonté et fertillitté de leur terroir labourable et pasturages,

A dict que le terroir dud. Cippières a environ une leue d'estanduee, concistant en montagnes et vallées, dans lesquelles il n'y anulle eau coullante qui les arrose, fors la rivière du Loup qui les sépare de celui de Greaulières, l'eau de laquelle est si basse qu'elle ne leur proffite à rien. N'estant led. terroir de Cippières propre pour le vignoble ou pour les olliviers ou figiers, pour estre trop froict et montagneux, ains seulement pour y semer de bleds et pour le nourrigaige. Estant la terre asses propre et fertile, randant ung sestier de bled, en une commune saison, quatre ou cinq. Dans laquelle terre labourable les habitans y ont vingt cinq araires travailhants, outre ce que les brassiers sèment avec la bêche parmi la pente des collines et des montagnes. Le tout pouvant revenir ensemblement à quatre cens charges de toutes sortes de grains. Et pour le surplus dud. terroir, dict qu'il consiste le plus en terres de pasturages et en devens, dans laquelle terre on y peult nourrir cinq ou six cens trentenirs de bestail, outre de juments et de vaches, ce que les habitans ne peuvent fere présant, attendu leur pouvretté, et bien qu'ils en aient à présent environ trois cens tranteniers, outre quelques vaches et beufs. Dict qu'ils le tiennent en mégerie, la plus part de gens de la ville de Grasse, ainsin que les contracts en peuvent fere foi. Et quand au vignoble dud. Cippières, dict ne valloir guères, attendu la cituation du lieu. Aussi ils n'en perçoivent au plus hault que soixante ou quatre vingts charges de rasins qui ne peuvent murir et qui ne suffisent pas aux habitans dud. lieu pour un mois, qui sont constraints de s'aller prouvoir en la citté de Vence, lieux du Bar et de Châteauneuf. Et quand aux prerries, a dict aussi que, obsté ce que le seigneur y possède, les habitans dud. lieu n'en ont pas plus de douze souchoirées, dont le foin qui en provient n'est neullement considérable. Comme l'ansaicte de leurs jardins qui, outre leur petitesse, ils n'ont ni eau ni arbres fructiers, ains seulement quelques herbes potagères qui s'arrosent de l'eau du ciel. N'ayant le corps de lad. Communaulté aulcune foires ni franchises, ni les habitans aulcune faculté sur la terre de leurs voisins. Estans engaigés d'environ quarante mil escus, ores que tout leur terroir ne soict affouaigé qu'à cinq feus, et leur livre cadastre composé de cinq cens deniers, faisant valloir chescun denier quarante florins. Estans tenus, outre ce, au paiement des deniers du roi et du pays.

Enquis de l'estandue, quallité du terroir inhabité de Coussouls,

A dict que Coussouls est terroir séparé de celui de Cippières, et affouagé à part pour demi feu, duquel le sieur duc dumeine est seigneur aussi. Et les consuls et trésorier dud. Cippières sont consuls dud. Coussouls. Les possédans biens aud. terroir estans tenus aux

mesmes droicts envers leur seigneur et au mesme dixme que les habitans dud. Cippières, et outre ce payent la tasque de leurs grains, aud. seigneur, à raison du neufvain, à laquelle les habitans dud. Cippières ne sont tenus. Estant led. terroir de la contenance d'environ demi leue en long, propre pour bleds et pour preriées, pour estre arrosé de maintes fontaines. Dans lequel il n'y a nul vignoble ni arbres fructiers, attendu la froideur de la terre. Estant celle qui est labourable asses fertile, ung sestier en produisant six. Et pour celle qui est réduite en preriées, qu'elle est asses plaine et unie, abondante en quantité de foin. Et le pasturage desquels preys, avec le surplus des devens qui sont aud. lieu, et lesquels appartiennent au seigneur, pourroient nourrir deux cens tranteniers bestail, dans lesquels devens toutefois les possédans biens aud. Coussouls n'y peuvent fere depaistre que leur gros bestail. Et semer dans toute la terre labourable dud. lieu au plus que cent charges, d'autant que led. seigneur en possède la plus grande partie. Et quand aux impositions, dict qu'elles se font à part de celles de Cippières, et les charges aussi se payent à part, à raison dud. demi feu. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture, c'est sousigné.

[Signature : Esteve Pons, f° 232 v°]

Du onziesme jour dud. mois de juillet, au lieu que dessus etc... constitué en personne Honoré Aubert, praticien de ce lieu de Cippières, aigé d'environ trante six ans, possédant en biens deux mil livres, lequel etc...,

A dict que ce lieu de Cippières est desclos, y ayant environ deux cens maisons, habitées de quatre cens personnes de communion. Estant assis sur une croupe de montagne, où l'air est bon et les eaux aussi, mais elles sont esloignées du villaige et fort incommode pour les habitans. Auquel villaige il y a prieuré, avec une église où le service divin ce fait ordinairement. Appartenant led. lieu de Cippières, et le terroir inhabité de Coussouls, à monseigneur le duc dumeine, Cippières estant affouagé à cinq feux et Coussouls demi feu. Estant les consuls et trésorier commungs èsdicts deux lieux. Les y possédans biens lui payans le droict de lods à raison du trezain, pource que les susdicts lieux et leur terroir sont sous la directe dud. sieur dumeine. Auquel ils payent encor le droict de caucade au quatorzain, l'hors qu'ils ne peuvent fouller leurs bleds avec leur propre bestail. Et encor ung chevreau ou agneau de tous les troupeaux que les habitans ont, proueu que le troupeau ne soict moingdre d'ung trentenier. Et encor sont les subjects tenus de porter le bled du revenu dud. seigneur, prouvenants de son domeine, au lieu de Callas ou à la ville de Nice, à leurs propres cousts et despans. Et pource que les fourts et mollins appartiennent aussi aud. seigneur, les habitans payent le droict de fournage au cinquaintain, et le moulurage, puis la nové jusques à Saint Jehan, au vingt huittain, et depuis l'hors, au vingt quatrain. Estans outre ce tenus entretenir le béal du mollin dud. seigneur. N'ayant lad. communauté aulcungs engiens ni revenus pour aider à supporter les charges, moins aulcunes franchises ou facultés sur la terre de leurs voisins. Estans outre ce tenus payer le dixme de fruicts qu'ils recuilhent en leur terroir, sçavoir du bled et légumes au trezain ; le vin au vingtain, comme le chanvre ; et du bestail menu depaissant tout le long de l'année aud. lieu, au quinzain ; et l'autre, pour la moitié de l'année, au trantain.

Enquis de l'estandue et quallité de leur terroir, bonté et fertillité d'icellui,

A dict que ce terroir de Cippières, séparé de celui de Coussouls, a plus d'une leue d'estanduee, estant montagneux et pierreux sans estre arrosé d'aulcunes eaux de fontaine ou de rivière estant celle du Loup trop basse pour arroser leur terroir, lequel n'est nullement propre pour olliviers, figuiers et vignoble, ains seulement pour le pasturage et labourage, estant la terre asses bonne, laquelle communément rend d'ung sestier de bled six. Et les habitans dud. Cippières recuilhant de grains annuellement quatre ou cinq mil sestiers. Et cent sestiers

légumes. Et ce, tant par le travail des hommes à bras, attendu la difficulté des lieux, que du bestail arant pour la terre labourable, dont le nombre n'essède pas cent beufs. L'autre partie dud. terroir concistant en devens, dont ung appartient en propriétté à la Communauté, et en montagnes pour le pasturage qui sont bastantes d'entretenir sept ou huict cens trenteniers de bestail. Joinct la faculté que les habitans ont de le fere depaistre dans le devens du seigneur sans rien payer, lesquels à présent, attendu leur pouvretté, prennent en mégerie, la plus part de gens de la ville de Grasse, y en ayant jusques à trois cens trenteniers, desquels il n'en y'a pas seze en leur propre. Et quand au vignoble, dict qu'il n'est de nulle vailleure, attendu que les resins ne peuvent murir pour estre la région froide, qui est cause qu'ils en ont si peu, n'y pouvant recuilhir au plus de vingt cinq charges de vin, estans constraints de s'en prouvoir en lieux circonvoisins. N'estant aussi leur terroir couvert d'aulcung olliviers ni figuiers, ains de quelques noyers seullement, et aultres arbres qui ne sont subjects au froit. Et pour les preiries, dict aussi que, ores celles qui appartiennent au seigneur, les aultres sont de si peite vailleure qu'elles ne sont considérables, pour n'y avoir que dix ou douze souchoirées dont le foin ne suffict pour nourrir le bestail dud. lieu durant ung mois. Et quand aux jardinages, c'est encores moins, pour estre sans arbres et sans eaux, et servent seullement pour avoir ung peu d'herbes pour leur mesnage.

Enquis aussi de l'estandue, bonté et fertillité dud. terroir de Coussouls,

A dict que led. terroir inhabité appartient aussi aud. seigneur duc Dumeine, estant affouagé à part, ores qu'il soit régi par les Consuls dud. Cippières, les possédans biens aud. terroir estant tenus aux mesmes charges et redevances que les habitans dud. Cippières. Et encores de plus, c'est qu'ils sont tenus de payer la tasque des grains qu'ils perçoivent aud. lieu, à raison du neufvain. Ayant toute lad. terre une demi leue d'estanduee, concistant seullement en labourage, preiries, accompagné de fontaines et pasturages, sans y avoir aulcung vignobles, olliviers ou figuiers, pour estre le pays froit. En laquelle terre labourable les possédans biens y peuvent semer deux cens sestiers bled, le sestier produisant en une commune saison d'ung six. Et quand aux pasturaiges, dict qu'il est bon et grand, attendu la quantité des preys que y sont, estant le tout bastant d'entretenir cent trenteniers de bestail, fors quelque tamps de l'hivert où les nèges sont continuelles. Lequel terroir est en grande partie possédé par les habitans de Grasse, ores qu'il aie esté donné aux habitans dud. Cippières pour le cultiver, ce qu'ils n'ont pas moyen de faire, estans engaigés à présent d'environ trante six mil escus, sans les deniers du roi et du pays qu'ils payent. N'estant leur livre terrier composé que de quatre cent soixante deniers, faisant valloir chascun denier quarante florins, celui de Coussouls de deux cens deniers à la mesme raison de l'autre. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture c'est sousigné.

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-Paul Cointet, biographe de Pierre Laval et auteur d'une thèse sur la Légion française des combattants, était bien placé pour proposer une nouvelle histoire de Vichy. L'une des originalités de l'ouvrage est de situer le récit dans le temps long. L'auteur ancre en effet la préhistoire de Vichy dans la quinzaine d'années qui précèdent la guerre : la désagrégation de la synthèse républicaine, l'apparition de groupes fascistes, la pensée de jeunes intellectuels voulant rénover leur vieux pays, l'aspiration des anciens combattants à se présenter en ultime recours national, le renforcement du pacifisme, les nouveaux modes de gestion technocratiques, la recherche de boucs émissaires à travers les juifs, les étrangers, les communistes sont vus comme autant de signes annonciateurs.

Les intrigues politiques durant la Drôle de guerre, le rôle de Laval qui se pose en chef de file des pacifistes et les débats autour de l'armistice, débats inséparables du projet de porter Pétain à la tête de l'Etat, sont bien retracés. Jean-Paul Cointet s'attarde ensuite sur les origines idéologiques du nouveau régime : les traditionalistes dont il minimise le poids, les conservateurs modérés, les catholiques entre lesquels et Vichy s'établissent des malentendus, les technocrates, les corporatistes, les hommes venus de la gauche. En fonction des rapports de force existants, les dirigeants du premier Vichy, après avoir escamoté la République, entreprennent, à travers une foule de textes législatifs, de reconstruire une France de l'ancien temps. Les valeurs réactionnaires et la volonté d'exclusion idéologique ou raciale sont rappelées.

Le renvoi de Laval en décembre 1940 est présenté comme un avatar de la collaboration, lancée à Montoire et décevante selon le maréchal. L'épisode Darlan, de février 1941 à avril 1942, apparaît comme une tentative de réactivation de la collaboration et, à l'intérieur, un effort de réorganisation technocratique et autoritaire. L'essai de transformation de la Légion en parti unique, la centralisation de la propagande et le contrôle accru de la jeunesse illustrent ces orientations. Au printemps 1942, le retour de Laval, qui veut donner le change en semblant restaurer les principes républicains, constitue une nouvelle tentative pour relancer la collaboration.

Le deuxième Vichy, à partir de l'occupation totale en novembre 1942, est un régime totalitaire et policier où Laval détient tous les pouvoirs. Cet Etat fantoche ne peut que s'aligner sur l'Allemagne. Les ultra-collaborateurs, jusque là campés à Paris, investissent de plus en plus ce qui reste de pouvoir.

Cet ouvrage constitue d'abord un manuel très clair et bien informé. Certains points, sans doute jugés moins importants, comme le procès de Riom, l'attentat commis par Paul Collette, le repli à Sigmaringen, sont traités en quelques lignes rapides. Mais les grandes articulations et les principales problématiques – Vichy Etat fort, Etat dictatorial, Etat totalitaire ; Vichy régime pluriel dans le temps et dans l'espace – font l'objet de développements nourris et convaincants. Le rôle de certains hommes, leurs origines et leurs ambitions, Laval bien sûr, mais aussi Benoist-Méchin ou Pucheu, est examiné de près. La lecture se révèle agréable et les titres sont souvent très parlants ("D'une collaboration offerte à une collaboration contrainte", "Montoire, journée des dupes ou comédie des erreurs", "Ordre allemand et parisianisation de Vichy"). Le livre est aussi un travail universitaire au meilleur sens du terme, méthodique, prudent, modeste et ne cherchant pas à réinterpréter systématiquement les faits établis. Une synthèse aboutie.

Estebe (Jean) (dir.), Benayoun (Chantal), Guinle-Lorinet (Sylvaine), Malo (Eric) *Les Juifs à Toulouse et en Midi toulousain au temps de Vichy*, Toulouse, Presse universitaires du Mirail, 1996, Collection Tempus, 350 pages.

Le livre consacré aux juifs dans le Midi toulousain sous Vichy complète et illustre la publication du *Droit antisémite de Vichy* par la revue *le Genre Humain* en 1996. Le lecteur peut voir comment les nouvelles règles juridiques et la politique de collaboration s'appliquent à l'échelon régional. Rien n'est plus éclairant, et affligeant dans le cas considéré, que d'observer comment les principes s'incarnent dans les faits, transforment et bouleversent la vie quotidienne, engendrent des drames.

L'ouvrage dirigé par Jean Estèbe s'ouvre par un tableau de la population juive avant 1940. Il s'agit d'un groupe très divers par son statut social, sa pratique religieuse, ses origines puisqu'à côté des personnes de racine française se trouvent des immigrés. L'exode augmente brutalement le nombre de ces derniers. Les juifs qui étaient 2000 ou 2500 dans la région rassemblent désormais 14000 personnes, majoritairement étrangères.

Les nouvelles lois antisémites sont généralement appliquées avec zèle par les hauts fonctionnaires, comme le sinistre policier Marty. Cependant, quelques un se montrent plus humains, comme François Martin, préfet du Tarn-et-Garonne. Il se révèle plus difficile de discerner un engagement précis au sein du personnel moyen des préfectures. En tout cas, il est sûr que les membres des anciennes administrations considèrent avec dédain les agents du Commissariat général aux questions juives, non pour des raisons de morale et le travail révoltant qu'ils effectuent, mais à cause de leur incompétence juridique.

De 1940 à 1942, les règles de l'antisémitisme définies par Vichy sont mises en oeuvre. Les opérations de recensement sont terminées en août 1941. En 1942, à la persécution vichyste, notamment l'aryanisation des biens entreprise par Lécussan, s'ajoutent les arrestations suivies de déportation. Les nombreux camps existant dans le Sud-Ouest reçoivent les personnes appréhendées, comme les victimes de la grande rafle du 26 août 1942. Au cours de cette année 1942, d'importants convois acheminent les juifs vers l'Est de l'Europe, puis, à partir de juin 1943, ce sont de petits transports plutôt composés de personnes arrêtées individuellement. Pour la durée de la guerre, le nombre des déportés originaires de la XVII^e Région atteint 6400 dont 97 % à 98 % périssent. Les étrangers apparaissent plus vulnérables : en Haute-Garonne, un tiers d'entre eux sont déportés, contre 1/10 des Français.

Jusqu'en 1942, l'antisémitisme suscite peu de réactions. Puis l'intensification de la persécution révolte les consciences. Le livre rapporte en détail les protestations spectaculaires des évêques, Mgr Saliège à Toulouse, Mgr Téhas à Montauban, Mgr Moussaron à Albi, les actes d'entraide discrète, l'accueil des fugitifs dans les montagnes du Tarn, la fourniture de faux papiers, les passages en Espagne. Les juifs accordent une assistance matérielle et morale à leurs coreligionnaires. Certains passent à la résistance armée comme les Eclaireurs israélites. L'Armée juive, la Brigade Marcel Langer, les maquis du Tarn se battent courageusement.

Le livre recourt aux récits de vie pour appréhender le quotidien des personnes pourchassées. Au-delà des expériences individuelles il semble que la survie soit facilitée par certaines conditions : l'énergie, l'intelligence, la jeunesse, l'instruction, l'engagement politique, l'aisance financière, sans oublier la chance et la solidarité.

Les auteurs apportent un éclairage concret sur l'organisation de l'exclusion et de la déportation. Les fonctionnaires appliquent normalement des règles anormales. Sans doute certains confient-ils que, sur le plan personnel, ils désapprouvent les ordres reçus, mais ils les

exécutent avec zèle. Le vocabulaire administratif invente des formules neutres pour exprimer l'indicible. L'Etat de droit et l'arbitraire se mêlent inextricablement.

Sur ces réalités troublantes, le livre se révèle très riche. Il apporte beaucoup aussi sur l'après-guerre, la volonté d'oubli manifestée par les victimes et le ressurgissement tardif de la mémoire. La persécution antisémite dans la région toulousaine n'apparaît pas particulièrement originale. Le drame s'est généralement joué sur des schémas identiques en d'autres points du territoire français. Ce qui fait le prix de cette étude, c'est sa charge humaine et concrète. Sans rechercher l'effet, en historiens scrupuleux, les auteurs ouvrent de nombreuses pistes de réflexion.

Ralph Schor

Le régime de Vichy est à peine né, après le vote du 10 juillet 1940 consacrant l'effacement de la III^e République, qu'une loi, datée du 22 juillet annonce la révision des naturalisations accordées depuis 1927. Ce texte vise principalement, mais sans le dire, les juifs qui s'étaient réfugiés en France et avaient reçu la nationalité. C'est en quelque sorte le premier acte juridique antisémite du nouveau régime. Dès lors, en dehors de toute pression allemande, une législation de circonstance transforme à un rythme rapide les juifs en une catégorie minorée et spoliée. C'est à l'étude de ce phénomène aberrant que se sont consacrés des juristes lors d'un colloque réuni à Dijon en décembre 1995.

Les auteurs des communications qualifient sévèrement les actes antisémites de Vichy : "*des monstres juridiques*" (p. 173) ; "*le droit au service de la négation du droit*" (p.339). Les textes des années de guerre se révèlent en effet choquants parce qu'ils excluent une partie de la population en raison de sa "race", mais aussi parce qu'ils pervertissent des concepts juridiques prévoyant l'égalité et la protection des individus. La question importante consiste donc à se demander comment un tel détournement des principes a pu devenir possible.

En vérité, 1940 ne marque pas une rupture idéologique en France. Sans qu'il soit nécessaire de remonter à l'antisémitisme traditionnel et à l'affaire Dreyfus, la décennie qui précède la guerre enregistre une forte poussée d'hostilité à l'égard des juifs. Beaucoup de Français victimes de la crise économique ou inquiets de la montée des périls internationaux voient dans les israélites la cause de leurs maux. Les livres, les brochures, les journaux antisémites se multiplient. Des précédents ou des modèles législatifs peuvent être invoqués : en 1808, Napoléon I^{er} restreint la portée de l'égalité civile accordée aux juifs en 1791 ; aux colonies, les indigènes sont relégués dans un statut inférieur qui ignore les principes républicains et permet l'arbitraire. En somme, il suffit de faire entrer les juifs dans une catégorie de non-citoyens qui existe déjà. Plus tard, en 1942-1943, les résistants d'Alger et le général Giraud refuseront de réintroduire les juifs dans la catégorie supérieure, ce qui en dit long sur la force du sentiment antisémite.

D'un point de vue technique, les lois sont élaborées par le gouvernement, puisque le contrôle parlementaire est suspendu. Des hommes proches de Pétain, comme Raphaël Alibert, Xavier Vallat, Joseph Barthélémy, jouent un rôle décisif dans la définition des nouvelles règles. Avec la création du Commissariat général aux questions juives, une administration spécialisée est mise en place. Mais c'est l'ensemble de la machine publique, services centraux et locaux, épurés de leurs éléments israélites, qui est mobilisée pour appliquer les lois.

Deux statuts des juifs, le premier du 3 octobre 1940, assez improvisé, le second du 2 juin 1941, plus élaboré, sont promulgués. Ceux qui sont reconnus juifs par la loi, en vertu de définitions laborieuses, deviennent en fait des non-citoyens et sont victimes d'interdictions professionnelles si nombreuses qu'en 1941 la moitié de la population concernée se trouve privée de tout moyen d'existence. L'aryanisation des biens constitue une spoliation caractérisée.

Pour que les lois deviennent une réalité, il faut qu'elles soient admises comme valides par les patriciens du droit, commentées dans les revues spécialisées, invoquées par les plaideurs, appliquées par les juges. Or, la plupart des hommes concernés, conseillers d'Etat, fonctionnaires des administrations centrales, professeurs de droit, magistrats, avocats, se coulent sans trouble apparent dans le monde juridique nouveau. Quelques exceptions peuvent être notées : la direction des finances extérieures et des changes freine l'aryanisation, certains juges atténuent la rigueur des lois, les notaires et les avocats protègent les intérêts de leurs clients juifs. Mais, jusqu'à la fin du régime, le Conseil d'Etat et les tribunaux de rang inférieur interprètent les lois avec un évident esprit de routine ; les professeurs de droit, même s'ils semblent mieux accepter le corporatisme que l'antisémitisme, ne remettent pas en cause la

légitimité des nouvelles règles ; les spécialistes, comme le jeune Maurice Duverger, multiplient les analyses théoriques et pratiques, les manuels et traités, les notes de jurisprudence. En somme la machine juridique tourne. L'Etat français peut compter sur les juristes à tous les niveaux, sur leur compétence et leur docilité. Même pour un éminent avocat et sénateur comme le juif Pierre Masse, la législation antisémite constitue une indignité, mais "une indignité légale" (p.149). Cette application neutre, objective et équilibrée des règlements antisémites aboutit en fait à banaliser et à légitimer ceux-ci : "la neutralité du commentaire neutralise le contenu" (p. 436). Mais, au terme du processus, l'apparente objectivité amène le drame : la définition légale du juif et le recensement facilitent les arrestations et les déportations. Là encore, l'administration française participe à la solution finale.

L'ouvrage aborde ces questions importantes avec clarté et pénétration. La nouveauté réside moins dans l'analyse du contenu des lois antisémites que dans l'appréciation du comportement des juristes. Les motivations réelles ou supposées de ceux-ci, conviction judéophobes, esprit de routine, souci de continuité administrative, carriérisme, voire inconscience, sont montrées avec finesse. Les conséquences de la docilité des fonctionnaires et des professions libérales face à un dévoiement des principes fondamentaux sont soulignées avec à-propos, car une telle attitude peut toujours se reproduire. Après les études effectuées sur l'administration pénitentiaire, sur l'éducation nationale et les PTT saisies au travers de l'épuration, sur le patronat, l'ouvrage consacré aux juristes enrichit la connaissance des années noires. D'autres branches professionnelles, comme la police ou la médecine, devraient faire l'objet d'analyses précises car, avec *le Droit antisémite de Vichy*, existe un modèle de rigueur et d'honnêteté.

Ralph Schor

Lazar (Marc) (dir.), *La Gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, PUF, Paris, 1996, 704 pages.

La grande mutation socio-économique que connaît actuellement l'Europe, l'affaiblissement de la classe ouvrière traditionnelle, le déclin des grands dogmes idéologiques menacent les partis socialistes. Aussi l'idée est-elle bienvenue de demander à une vingtaine d'universitaires et chercheurs, surtout politologues, de faire le point sur l'évolution de la social-démocratie depuis 1945.

Les auteurs présentent d'abord chaque parti saisi dans son cadre national. Tour à tour sont analysés le Labour britannique, ouvrier et lié aux syndicats, régionaliste, imprégné de morale chrétienne, transformé par Tony Blair ; les partis scandinaves, délaissés par la classe moyenne et attirant de plus en plus les électeurs marginaux ; le SPD allemand fondé en 1863, puissant et aspirant au pouvoir, mais divisé et incertain sur sa propre identité ; le parti autrichien, usé, défendant plus les nantis que les nouvelles couches sociales ou les femmes ; le parti néerlandais, tout aussi dépourvu de projet et menacé dans son existence même ; le parti belge qui combat vigoureusement le séparatisme pour cacher sa crise d'identité ; le PS français traditionnellement marqué par des divisions et à la recherche d'un chef réalisant la synthèse et l'adaptation aux données du moment ; le parti italien en déliquescence et concurrencé par les anciens communistes du Parti démocratique de la gauche ; le parti espagnol déconsidéré par les abus commis lors de son long exercice du pouvoir ; le parti portugais qui a joué un rôle important lors de la transition démocratique et évolue vers le centre avec le soutien des catholiques ; le PASOK grec dont on peut se demander s'il est toujours populiste ; les partis d'Europe de l'Est qui doivent assumer d'importants changements économiques et politiques plus ou moins contestés par les anciens communistes.

Les auteurs s'attachent ensuite à analyser les défis actuels auxquels se heurte la culture socialiste traditionnelle. Les socio-démocrates doivent rechercher les voix des classes moyennes pour remplacer les ouvriers et continuer à défendre les exclus. Pour l'instant, l'équilibre n'est pas atteint et le repli apparaît fréquent. Le ralentissement de la croissance compromet la réalisation de l'Etat-providence et entraîne une crise du projet socialiste. Quelles perspectives le parti peut-il dessiner alors que le chômage et l'exclusion s'aggravent ? Face au renforcement des nationalismes, les partis socio-démocrates figurent parmi les meilleurs défenseurs de la construction européenne, mais ils ne sont pas d'accord sur une définition de l'Europe sociale. Les partis doivent aussi concilier leur vieil attachement à la croissance économique et leur ralliement récent à l'écologie. Ils essayent de remplacer leur perte de substance, le déclin du nombre des adhérents et l'éloignement des syndicats par l'utilisation des médias et des sondages.

Pour prendre le tournant du XXI^e siècle, la plupart des partis socialistes essayent de redéfinir leur doctrine. Ils ne renient pas le legs du passé, égalité, sécurité, justice, solidarité, liberté, internationalisme. Ils en élargissent et en précisent généralement le contenu en insistant sur la démocratie sociale, l'Europe, la coopération avec le Sud, l'écologie, le féminisme. Ils se soucient davantage de la compétitivité économique. Les socio-démocrates accordent une place fondamentale à l'éthique, ce qui favorise le rapprochement avec les Eglises. Ainsi, Antonio Guterres, le nouveau responsable du PS portugais, est un catholique, ce qui rompt avec la tradition laïque et maçonnique de son parti.

L'ouvrage ne se risque pas à prédire l'avenir du socialisme en Europe, mais il donne de nombreuses pistes de réflexion. Rédigé dans une langue généralement claire, riche de cartes, de statistiques électorales, de bibliographies, il apporte une information sûre et récente. Il réussit le rare exploit d'être à la fois un manuel classique et un essai convaincant.

Dompnier (Nathalie), *Vichy à travers chants*, préface d'Olivier Ihl, Nathan, Paris, 1996, 159 pages.

La collection Jeunes Talents, qui publie d'excellents travaux d'étudiants, vient de distinguer un mémoire de DEA soutenu à l'IEP de Grenoble par Nathalie Dompnier. Cette étude originale et aboutie est consacrée à l'usage politique de la musique sous le régime de Vichy. La Révolution nationale se propose en effet d'agir sur la population par le chant. L'objectif est d'entraîner, d'unifier, de discipliner les Français, de leur redonner par des textes et des rythmes bien choisis la confiance et l'attachement aux valeurs traditionnelles. Travail, famille, patrie, retour à la terre et à la religion, esprit de sacrifice, attachement à Pétain se déclinent dès lors en musique. Au cours des cérémonies officielles, dans les églises et les casernes, dans les chantiers de jeunesse et surtout dans les écoles, des couplets généralement harmonisés selon les temps simples d'une marche sont entonnés par les Français qu'on veut ainsi rapprocher du régime.

Certaines chansons anciennes sont bien vues des autorités parce que, traditionnelles, elles représentent "l'esprit français", folkloriques, elles favorisent le retour à la terre, militaires, elles gardent du panache et rassurent le pays vaincu. Mais une production nouvelle, spontanée ou commandée par les dirigeants politiques, se développe. Il s'agit d'oeuvres légères tendant à faire oublier la dureté du temps et surtout de chants célébrant le régime et son chef, tel *Maréchal à vos ordres. Maréchal nous voilà*, composée en 1941 par Courtioux et Montagard, également auteur de la célèbre java *Une Partie de pétanque*, devient rapidement l'hymne quasi officiel. Mais la *Marseillaise*, amputée de ses couplets les plus belliqueux, reste interprétée dans la zone sud, même si le 14 juillet se transforme en une grave journée d'hommage aux morts des guerres.

Ce livre agréable et bien informé aborde avec bonheur un sujet peu exploré. Le thème est bien trouvé, le titre bien choisi, la démonstration bien administrée. Nathalie Dompnier mérite pleinement de figurer parmi les Jeunes Talents.

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71